



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-DEUXIÈME ANNÉE

1358^e SÉANCE : 13 JUIN 1967

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1358/Rev.1)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Lettre, en date du 23 mai 1967, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents du Canada et du Danemark (S/7902)	
Plainte du représentant de la République arabe unie dans une lettre au Président du Conseil de sécurité, en date du 27 mai 1967, intitulée "La politique d'agression d'Israël, ses actes d'agression répétés qui menacent la paix et la sécurité au Moyen-Orient et mettent en danger la paix et la sécurité internationales" (S/7907)	
Lettre, en date du 29 mai 1967, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (S/7910)	1
Lettre, en date du 9 juin 1967, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, relative à une question intitulée "Cessation des activités militaires d'Israël et retrait des forces israéliennes des parties du territoire de la République arabe unie, de la Jordanie et de la Syrie dont elles se sont emparées à la suite d'une agression" (S/7967)	

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE TROIS CENT CINQUANTE-HUITIEME SEANCE

Tenue à New York, le mardi 13 juin 1967, à 15 heures.

Président : M. Hans R. TABOR (Danemark).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Argentine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chine, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Inde, Japon, Mali, Nigéria, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1358/Rev.1)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 23 mai 1967, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents du Canada et du Danemark (S/7902).
3. Plainte du représentant de la République arabe unie dans une lettre au Président du Conseil de sécurité, en date du 27 mai 1967, intitulée "La politique d'agression d'Israël, ses actes d'agression répétés qui menacent la paix et la sécurité au Moyen-Orient et mettent en danger la paix et la sécurité internationales" (S/7907).
4. Lettre, en date du 29 mai 1967, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (S/7910).
5. Lettre, en date du 9 juin 1967, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, relative à une question intitulée "Cessation des activités militaires d'Israël et retrait des forces israéliennes des parties du territoire de la République arabe unie, de la Jordanie et de la Syrie dont elles se sont emparées à la suite d'une agression" (S/7967).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 23 mai 1967, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents du Canada et du Danemark (S/7902)

Plainte du représentant de la République arabe unie dans une lettre au Président du Conseil de sécurité, en date du 27 mai 1967, intitulée "La politique d'agression d'Israël, ses actes d'agression répétés qui menacent la paix et la sécurité au Moyen-Orient et mettent en danger la paix et la sécurité internationales" (S/7907)

Lettre, en date du 29 mai 1967, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (S/7910)

Lettre, en date du 9 juin 1967, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, relative à une question intitulée "Cessation des activités militaires d'Israël et retrait des forces israéliennes des parties du territoire de la République arabe unie, de la Jordanie et de la Syrie dont elles se sont emparées à la suite d'une agression" (S/7967)

1. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Conformément aux décisions prises antérieurement par le Conseil, et avec l'assentiment de celui-ci, j'invite les représentants d'Israël, de la République arabe unie, de la République arabe syrienne et de la Jordanie à prendre place à la table du Conseil et les représentants du Liban, de l'Irak, du Maroc, de l'Arabie Saoudite, du Koweït, de la Tunisie et de la Libye à occuper les sièges qui leur ont été réservés près de la table du Conseil pour participer, sans droit de vote, à la discussion.

Sur l'invitation du Président, M. M. Kidron (Israël), M. M. A. El Kony (République arabe unie), M. G. J. Tomeh (Syrie) et M. M. H. El-Farra (Jordanie) prennent place à la table du Conseil et M. S. Chammas (Liban), M. K. Khalaf (Irak), M. A. T. Benhima (Maroc), M. J. M. Baroody (Arabie Saoudite), M. R. A. Al-Rashid (Koweït), M. M. Mestiri (Tunisie) et M. W. El Bouri (Libye) occupent les sièges qui leur ont été réservés.

2. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : La séance qui avait été prévue pour hier soir a été renvoyée à plus tard après consultation des membres du Conseil. Ce matin, j'ai reçu du représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques une lettre dans laquelle il me demandait de convoquer le Conseil de sécurité pour cet après-midi. Cette lettre a été distribuée sous la cote S/7979. Après avoir consulté mes collègues, j'ai convoqué le Conseil pour cette heure-ci.

3. J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le texte révisé d'un projet de résolution déposé par l'Union soviétique en même temps que sa demande de convocation. Ce texte révisé a fait l'objet du document S/7951/Rev.2. Trois nouveaux additifs aux rapports du Secrétaire général ont été distribués depuis notre dernière séance. Ils portent les numéros S/7930/Add.4, Add.5 et Add.6.

4. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe] : Monsieur le Président, le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui d'urgence, à la demande de l'Union soviétique, pour examiner la question intitulée "Cessation des activités militaires d'Israël et retrait des forces israéliennes des parties du territoire de la République arabe unie, de la Jordanie et de la Syrie dont elles se sont emparées à la suite d'une agression"; on sait qu'il a été récemment proposé, sur l'initiative de l'Union soviétique, d'inscrire cette question à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

5. Les membres du Conseil se rappellent sans doute que l'Union soviétique, dès les premières heures de l'agression d'Israël contre les Etats arabes, a stigmatisé les agresseurs israéliens et a fermement exigé que soient condamnés leurs actes perfides et criminels, qu'il soit mis fin sans tarder aux activités militaires et que les troupes israéliennes soient retirées en deçà des lignes d'armistice. On peut cependant regretter que le Conseil de sécurité n'ait pas été en mesure de prendre les décisions qu'exigeait cette situation exceptionnelle, décisions qu'il était pourtant de son devoir de prendre, conformément à la Charte des Nations Unies, en sa qualité d'organe responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cette carence s'explique par la position adoptée par les Etats-Unis, membre permanent du Conseil de sécurité, et par certains autres membres du Conseil, qui se sont opposés à l'adoption d'une résolution condamnant l'agresseur et exigeant le retrait immédiat de ses troupes sur les positions qu'elles occupaient avant le début des hostilités. A cette occasion, on a entendu ici des appels hypocrites, selon lesquels il ne fallait pas compliquer la situation, mais s'attacher uniquement à la question du cessez-le-feu, etc. Le Conseil sait maintenant pourquoi les complices de l'agresseur avaient justement pris une telle attitude. C'est qu'ils s'efforçaient de donner à Israël la possibilité de gagner du temps pour s'emparer de nouveaux territoires et exécuter ses plans vils et ses criminels desseins.

6. Voilà pourquoi le Conseil de sécurité a dû, pendant quelque temps, s'occuper seulement d'un des aspects du problème créé par la guerre d'agression déclenchée par Israël au Proche-Orient, guerre à laquelle Tel-Aviv se préparait non depuis un jour ni un mois, mais depuis des années, agression qui a été inspirée et dirigée d'outre-Atlantique.

7. Si le Conseil de sécurité a dû tenir des séances exceptionnelles presque ininterrompues et prendre maintes décisions portant en fait sur la même question, répétant toujours sa demande d'une cessation immédiate des hostilités de la part d'Israël, c'est parce que les milieux dirigeants de Tel-Aviv ignoraient ses décisions et s'efforçaient, au mépris des exigences du Conseil, de poursuivre et d'étendre l'agression, en s'emparant toujours de nouveaux territoires dans les pays arabes.

8. On sait que, le 5 juin, Israël a effectué à l'improviste une attaque aérienne contre les aérodromes du Caire et de Damas et autres points des territoires de la République arabe unie, de la Jordanie et de la Syrie. Ensuite, les forces armées d'Israël ont pénétré profondément dans le territoire des Etats arabes voisins. Si l'on rapproche tous les faits, on

constate qu'il s'agit, de la part d'Israël, d'un acte d'agression préparé à l'avance et soigneusement élaboré à l'encontre de la République arabe unie. En même temps, les forces d'agression israéliennes se sont abattues de toute leur puissance sur les autres pays arabes, et se sont emparées de Jérusalem ainsi que d'une bonne partie du territoire de la Jordanie. Enfin, alors même que le Conseil de sécurité avait adopté une décision prévoyant un cessez-le-feu immédiat et l'arrêt des hostilités au Proche-Orient, au mépris de deux résolutions du Conseil de sécurité adoptées les 6 et 7 juin [233 (1967) et 234 (1967)], Israël a traitreusement pénétré dans la République arabe syrienne, a bombardé la région de Damas et occupé une partie du territoire de ce pays arabe.

9. Même si l'on songe qu'il existait, entre Israël et les pays arabes, des questions non résolues, et qu'une certaine tension régnait dans cette partie du monde, rien ne saurait justifier cette guerre, qui a été déchaînée par les milieux extrémistes de Tel-Aviv contre les Etats arabes. Sans se livrer à une analyse approfondie de l'aspect militaire des événements, il est évident que c'est Israël qui a porté, à l'improviste, le premier coup qui a permis à l'agresseur d'enregistrer les succès initiaux sur lesquels il comptait dès le début.

10. Chacun de nous se souvient bien de la psychose créée artificiellement à la veille de l'agression, de l'aggravation de la tension qui a préparé le terrain pour l'agression, ainsi que des accusations lancées à l'adresse des Etats arabes. La suite des événements a montré que la République arabe unie, la Syrie et les autres pays arabes ne nourrissaient aucun dessein agressif, qu'ils ne se préparaient pas à l'offensive tandis qu'Israël déployait des efforts fébriles pour attaquer traitreusement les Etats arabes.

11. Certains milieux s'efforcent de faire croire qu'il est difficile de voir dans un petit Etat comme Israël l'agresseur des pays arabes, dont la population compte des dizaines de millions d'habitants. Mais cette thèse fallacieuse, qui a notamment été défendue devant le Conseil de sécurité par le représentant de Tel-Aviv, ne mérite même pas d'être réfutée. L'armée israélienne a été formée et équipée avec l'aide des puissances impérialistes occidentales. Les dirigeants de Washington ont été les premiers à soutenir avec sollicitude et à encourager de toutes les façons Israël qui se préparait à attaquer les Etats arabes.

12. L'agression d'Israël n'a pas été fortuite; ce n'est pas le résultat d'un mauvais calcul, d'une erreur ou d'un malentendu. Non! Il s'agit d'une provocation impérialiste soigneusement mûrie, et dont le déclenchement a été choisi à la suite de plans multiples. Elle visait à provoquer au Proche-Orient des changements politiques avantageux pour les impérialistes, notamment pour les Etats-Unis, et à modifier ainsi le "rapport des forces" dans cette partie du monde. L'objectif recherché était de saper les mouvements de libération nationale des peuples arabes et d'affaiblir les régimes progressistes de la République arabe unie, de la Syrie et d'autres pays arabes. Israël n'a été qu'un instrument aux mains de puissances impérialistes plus importantes. Son agression a été l'aboutissement d'un complot de certaines forces impérialistes, ayant à leur tête les Etats-Unis d'Amérique contre les Etats arabes. On sait que, ces

dernières années, les peuples de la République arabe unie et d'autres pays arabes ont enregistré des succès historiques dans la conquête de la liberté et de l'indépendance nationale. D'importantes transformations sociales ont été réalisées dans ces pays au bénéfice des masses populaires et laborieuses.

13. L'agression d'Israël a été dirigée contre la liberté et l'indépendance nationale de millions d'Arabes, de Koweït à Casablanca, en passant par Damas, Bagdad, Le Caire et Alger. Il ne fait pas l'ombre d'un doute que, derrière le dos des dirigeants de Tel-Aviv, les puissances impérialistes, désireuses de porter atteinte au libre développement des pays arabes, sont à l'oeuvre; ces puissances ont entraîné l'armée israélienne et l'ont dotée d'équipement militaire moderne, elles ont généreusement fourni à Tel-Aviv les moyens indispensables et lui ont accordé aide et soutien sur les plans politique, économique et moral. Il convient d'ajouter que, derrière les extrémistes israéliens, il n'est pas difficile de reconnaître la présence non seulement des généraux du Pentagone, mais aussi des militaristes impénitents des bords du Rhin. Les remparts de la "neutralité" ne sauraient dissimuler la participation directe de Bonn aux affaires des extrémistes israéliens. Les dirigeants de Bonn ne se sont pas contentés de prodiguer leurs encouragements à Israël et de sacrifier leurs relations diplomatiques avec plusieurs Etats arabes au profit d'une association étroite avec Israël, ils ont encore fourni des armes et des munitions à l'armée israélienne, et, lorsque la crise du Proche-Orient atteignait son point culminant, ils ont ostensiblement envoyé à Israël une grande quantité de masques à gaz. Ce sont donc la fureur guerrière, l'aventurisme, la haine farouche contre tout esprit progressiste, l'hostilité envers les efforts accomplis par les peuples arabes pour renforcer leur indépendance et leur progrès social, qui ont servi de base à l'alliance conclue entre les milieux extrémistes de Tel-Aviv et, outre les dirigeants de Washington, les revanchards et les militaristes de Bonn.

14. Le général américain Max S. Johnson, qui a occupé un poste important au Comité des chefs d'état-major des Etats-Unis, a récemment publié, dans la revue *U.S. News and World Report*, un article révélateur de l'état d'esprit qui règne parmi les officiers supérieurs américains; je le cite :

"L'hostilité croissante des pays du Proche-Orient à l'égard des Etats-Unis ainsi que leur amitié avec l'Union soviétique me semblent avoir représenté pour nous un très net échec stratégique."

15. En outre, Monsieur le Président, ce général américain, pris d'un accès de franchise, a établi un lien direct entre les événements du Viet-Nam et la situation au Moyen-Orient, en faisant remarquer que cette région constitue un "carrefour stratégique" entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique. En effet, si l'Asie du Sud-Est et le golfe du Tonkin sont géographiquement éloignés du Proche-Orient et de la Méditerranée orientale, personne, je pense, ne contestera que l'agression américaine au Viet-Nam ne pouvait manquer d'avoir les répercussions les plus funestes sur la situation politique mondiale et qu'elle a joué un rôle qui est loin d'être négligeable dans l'agression commise par Israël contre les Etats arabes.

16. Les puissances colonialistes ne peuvent accepter l'idée que les richesses des Arabes doivent leur appartenir, et que les pays arabes ont le droit légitime de choisir les voies de leur propre développement. Ce n'est certes pas un hasard si les forces impérialistes ont redoublé d'efforts et si l'agression israélienne a été déclenchée au moment même où un nombre toujours plus grand de pays arabes prenaient des mesures en vue de renforcer leur indépendance nationale. Ce n'était pas l'intérêt des peuples ni des pays arabes de déchaîner les hostilités au Moyen-Orient, mais bien celui des forces impérialistes et des monopoles pétroliers dont Israël s'est fait le complice.

17. Telles sont, Monsieur le Président, les circonstances dans lesquelles Israël a déclenché son agression contre les Etats arabes; tels sont les causes réelles de cette agression, les faits et les événements véritables que le Conseil de sécurité ne saurait ignorer.

18. Dès que le Conseil de sécurité a commencé à examiner la question de l'agression israélienne, la délégation soviétique a exposé sa position de principe, que nous confirmons pleinement à l'heure actuelle. Nous avons appelé l'attention des membres du Conseil sur les déclarations du Gouvernement soviétique, en date du 24 mai et du 5 juin, sur les représentations que notre gouvernement a faites auprès du Gouvernement d'Israël, ainsi que sur la déclaration des pays socialistes, qui précise, notamment, que :

"Si le Gouvernement d'Israël ne met pas fin à l'agression et ne ramène pas ses troupes en deçà de la ligne d'armistice, les signataires de la présente déclaration feront tout le nécessaire pour aider les peuples des pays arabes à repousser résolument l'agresseur, à défendre leurs droits légitimes, à éteindre le foyer de la guerre au Proche-Orient et à rétablir la paix dans cette région."

19. En raison de la poursuite de l'agression israélienne contre les Etats arabes, le Gouvernement soviétique a prévenu Israël qu'il porterait la responsabilité entière de sa perfidie et de la violation scandaleuse des décisions du Conseil de sécurité; il a en outre pris la décision de rompre les relations diplomatiques avec Israël. Plusieurs autres pays socialistes ont également jugé qu'ils ne pouvaient entretenir plus longtemps des relations diplomatiques avec l'agresseur israélien.

20. L'Union soviétique a toujours fidèlement soutenu la juste lutte de la République arabe unie et des autres Etats arabes qui défendent la cause légitime du renforcement de leur indépendance nationale et de leur liberté, de la consolidation de leur souveraineté et des transformations sociales progressistes qu'ils ont accomplies.

21. Depuis des dizaines d'années, l'Union soviétique et les autres pays socialistes ont apporté une aide multiple aux peuples des pays arabes dans leur juste combat contre le colonialisme, pour l'indépendance nationale et le relèvement de leur économie. Les pays arabes ont reçu un soutien important de la part de l'Union soviétique et des autres pays socialistes.

22. Pour défendre la juste cause des peuples arabes, l'Organisation des Nations Unies a elle aussi son mot à dire,

si elle veut rester fidèle à sa charte et aux décisions qu'elle a prises pour appuyer les mouvements de libération nationale des peuples. Le Conseil de sécurité doit également jouer le rôle que lui assigne la Charte des Nations Unies.

23. A cet égard, la délégation soviétique pense devoir souligner que les décisions du Conseil de sécurité portant sur la cessation des activités militaires ne constituent qu'un premier pas, un minimum auquel le Conseil a pu parvenir étant donné que certains de ses membres s'opposaient à l'adoption de mesures plus énergiques, pourtant indispensables. Ces décisions tendaient à arrêter l'agression et l'effusion de sang, à prévenir toute aggravation dangereuse de la situation et à éviter l'extension d'un conflit militaire lourd de menaces pour la paix mondiale, au-delà même du Proche-Orient.

24. Nul ne doit cependant nourrir des illusions et tomber dans l'erreur : toutes les résolutions adoptées jusqu'à présent par le Conseil de sécurité ne sont que des mesures préliminaires, que l'on n'a pu accepter que pour des délais très brefs, et seulement parce qu'il fallait protéger les victimes de l'agression contre les hordes de brigands d'Israël.

25. Il ne fait aucun doute que, dans les circonstances actuelles, l'étape à laquelle le Conseil pouvait se borner à des décisions concernant le cessez-le-feu est déjà dépassée. Le Conseil ne peut plus se contenter de répéter ou de confirmer les résolutions déjà adoptées qui, de toute évidence, sont tout à fait insuffisantes. Le Conseil de sécurité doit maintenant accomplir le strict devoir qui lui incombe aux termes de la Charte des Nations Unies, conformément aux objectifs et aux principes élevés qui constituent la base de l'existence et des activités de notre organisation.

26. L'acte d'agression d'Israël contre les Etats arabes ne peut demeurer impuni. Non seulement les forces d'agression se sont emparées d'une partie importante des territoires de la République arabe unie, de la Syrie et de la Jordanie, mais elles continuent d'occuper le sol des pays arabes. Passant toutes les bornes, les agresseurs se targuent à grand bruit de leur victoire militaire et, comme il ressort des déclarations faites par les représentants officiels d'Israël, ils n'ont nullement l'intention de retirer leurs troupes en deçà de la ligne d'armistice.

27. Bien plus, nous avons déjà eu l'occasion d'appeler l'attention du Conseil sur la fureur belliqueuse et la dangereuse psychose militaire qui règnent depuis quelque temps à Tel-Aviv. On y entend proférer des menaces et des ultimatums d'un cynisme et d'une impudence rares. On y élabore bon train des plans d'expansion en vue d'occuper de nouvelles terres et de remanier la carte du Proche-Orient.

28. Une fois de plus, nous voyons renaître les théories tristement célèbres de la géopolitique et de l'"espace vital", de l'établissement d'un "ordre nouveau" et de "frontières vitales" au Proche-Orient. Les peuples connaissent ces ultimatums, ces théories délirantes, ces discussions sur l'ordre nouveau et le remaniement des cartes politiques. Ces mots d'ordre étaient précisément ceux des envahisseurs fascistes, qui voulaient refaire la carte de l'Europe et du

monde entier, et qui s'efforçaient, par la force armée, d'instaurer ce qu'ils appelaient "l'ordre nouveau", jusqu'à ce que les efforts conjugués de l'Union soviétique et des autres peuples aient rompu l'échine de la bête fasciste.

29. Il est monstrueux de voir les plans et les procédés des criminels fascistes, condamnés par un tribunal international, renaître aujourd'hui au sein d'un gouvernement prétendant représenter le peuple qui a subi de si lourds sacrifices, et auquel le fanatisme des bourreaux fascistes a coûté tant de sang.

30. C'est là une vérité amère, mais c'est pourtant la vérité, que seront obligés d'entendre ceux qui s'efforcent de blanchir et de justifier l'agression commise par Israël contre les Etats arabes.

31. Les renseignements qui nous parviennent indiquent que la population arabe autochtone est chassée de Gaza, de Jérusalem et d'ailleurs. Sur les territoires dont se sont emparées les troupes israéliennes, on crée une administration d'occupation, on nomme des gouverneurs militaires pour les villes et les régions. A en juger par tous ces faits, on adopte des procédés semblables à ceux que les envahisseurs hitlériens appliquaient dans les pays victimes de leur agression pendant la seconde guerre mondiale.

32. Le Premier Ministre d'Israël, M. Eshkol, a déclaré hier :

"Aucune illusion ne doit subsister : il ne faut pas croire que le Gouvernement d'Israël est prêt à revenir à la situation qui régnait il y a une semaine. Nous sommes en droit de déterminer quels sont les véritables intérêts vitaux de notre pays et de quelle manière il convient de les garantir. La situation qui a existé jusqu'à présent ne se renouvellera plus jamais."

33. Le général Moshe Dayan a tenu le même langage, en déclarant, il y a quelques jours : "S'ils (les pays arabes) ne veulent pas discuter avec nous et s'asseoir à nos côtés, nous resterons où nous sommes." "Je ne crois pas — poursuivait-il — que nous devions, en aucun cas, restituer la bande de Gaza à l'Egypte ni la partie occidentale de la Jordanie au roi Hussein."

34. Cela ne dévoile-t-il pas le vrai visage de l'agresseur et ses plans expansionnistes, soigneusement élaborés longtemps avant les événements et mis à exécution au moment jugé le plus favorable par les forces d'intervention ? Peut-être les dirigeants de Tel-Aviv attendent-ils une invitation spéciale et pensent-ils que les peuples du monde entier et l'Organisation des Nations Unies s'inclineront devant la conquête et l'occupation de terres étrangères ? Peut-être escomptent-ils que les pays arabes, l'Union soviétique, les Etats socialistes et les autres peuples épris de liberté leur permettront de jouir des fruits de leur agression impudente et perfide et leur donneront la possibilité de dicter leurs conditions à partir d'une position de force, d'occupant qui essaie, par la violence, d'arracher des terres aux pays arabes ?

35. Ceux qui nourrissent de telles illusions se trompent grossièrement. Le Gouvernement de Tel-Aviv ne doit

surtout pas se leurrer ni se bercer d'illusions. Israël devra payer pour tous les actes de brigandage qu'il a commis.

36. Comment ne pas voir que les agresseurs israéliens sont complètement dépourvus d'originalité dans leurs actions et dans les méthodes qu'ils appliquent pour réaliser leur politique expansionniste d'agression ? Comme le Führer nazi, ils essaient de rejeter la responsabilité sur les victimes de l'agression, les calomnient et s'efforcent de tromper les peuples du monde. Ils copient ceux qui les aident et qui les encouragent. A-t-on oublié que la fameuse politique de la position de force a été, pendant de nombreuses années, employée par Washington, qui a généreusement accordé son aide et ses dollars à l'agresseur israélien ? Ignore-t-on le nom du pays qui, ces derniers temps, s'empare par la violence des terres d'autrui, bombarde les capitales d'autres Etats, poursuit une guerre barbare et essaie ensuite de dicter ses conditions ?

37. Nous voyons la même politique d'aventurier se répéter au Proche-Orient. Il est évident que la même main criminelle est à l'oeuvre au Proche-Orient comme dans l'Asie du Sud-Est et en Amérique latine, et que les mêmes méthodes impérialistes y sont appliquées. Nous savons qu'il y a quelques jours à peine le sol des pays arabes a été à son tour arrosé de napalm, que des crimes odieux y ont été commis et y sont commis encore à l'encontre des populations arabes pacifiques. Tout cela fait partie du même complot des forces impérialistes contre les peuples épris de liberté, qui défendent héroïquement leur souveraineté et leur indépendance et se sont dressés dans la lutte sacrée contre l'oppresseur colonialiste, pour la grande cause de la libération nationale.

38. Le devoir, le simple devoir du Conseil de sécurité consiste à prendre sans aucun retard, sans aucun atermoiement, les mesures les plus efficaces et les plus actives contre l'agresseur, à le condamner et obtenir le retrait immédiat et inconditionnel des forces israéliennes des parties du territoire de la République arabe unie, de la Jordanie et de la Syrie dont elles se sont emparées à la suite d'une agression. Et nous souhaiterions faire observer que le Conseil de sécurité, dans sa résolution 236 (1967), adoptée le 12 juin, a déjà fait un premier pas vers la condamnation des actes d'Israël. Il est évident que cette décision, qui condamne toute violation du cessez-le-feu, concerne entièrement Israël, car Israël est le seul à avoir poursuivi ses actions agressives, malgré les décisions du Conseil de sécurité. Cette interprétation de la résolution du Conseil de sécurité découle, de toute évidence, du fait que, dans le préambule, il est fait allusion au rapport du Secrétaire général constatant que, malgré les résolutions du Conseil de sécurité et la demande de cessation des opérations militaires, Israël poursuit sa pénétration au coeur du territoire syrien et a même bombardé Damas, capitale de la République arabe syrienne.

39. Le Conseil de sécurité ne peut évidemment s'en tenir là. Une condamnation ferme, décisive et claire de toutes les actions d'Israël, qui a déclenché une agression criminelle contre les Etats arabes, est indispensable.

40. On sait qu'il s'en trouve, au Conseil de sécurité, pour essayer d'affirmer que certaines circonstances ne sont pas

tout à fait claires, qu'il est nécessaire de tirer au clair, de préciser, de faire une enquête, d'étudier, etc. Nous rejetons catégoriquement cette affirmation dénuée de fondement.

41. Quelles preuves sont-elles encore nécessaires, Monsieur le Président, pour condamner de façon décisive les agresseurs israéliens ? Aujourd'hui même, à l'heure où nous sommes réunis dans la salle des séances du Conseil de sécurité, les forces d'intervention israéliennes occupent, sur le territoire des Etats arabes, une région quatre fois plus étendue qu'Israël lui-même. Quelqu'un peut-il en douter ? Les criminels de guerre qui siègent à Tel-Aviv n'avouent-ils pas eux-mêmes qu'ils ont l'intention de poursuivre l'occupation de ces territoires ? Avons-nous encore besoin d'autres rapports, enquêtes, études, etc., pour affirmer qu'Israël a commis une agression et occupe le territoire d'Etats voisins ?

42. Peut-être, parmi ceux qui sont assis à cette table, quelqu'un pense-t-il qu'il est permis à l'agresseur de conserver les territoires dont il s'est emparé et de violer les droits des autres peuples ? Mais comment, je vous le demande, conviendrait-il de qualifier les actes de brigandage d'un Etat, quel qu'il soit, qui se serait emparé, par exemple, d'une partie de l'Argentine ou du Brésil, du Danemark ou du Canada, et qui refuserait de libérer les territoires envahis avant que les gouvernements de ces pays n'aient accepté les exigences de l'agresseur, n'aient fléchi le genou devant lui ? Tel est, à l'heure actuelle, le fond du problème. Nous pensons que les membres du Conseil de sécurité doivent aborder la solution de cette question avec un grand sens des responsabilités, conscients de sa gravité, et se rendre pleinement compte des conséquences que pourrait avoir, dans ces circonstances, le mépris des principes fondamentaux du droit international et des dispositions essentielles de la Charte des Nations Unies.

43. Le Conseil de sécurité ne peut manquer de condamner avec la dernière rigueur le fait que les forces armées israéliennes continuent d'occuper des territoires appartenant à la République arabe unie, à la Syrie et à la Jordanie.

44. C'est pourquoi la délégation soviétique appelle à nouveau aujourd'hui l'attention du Conseil de sécurité sur la question qui a été inscrite à l'ordre du jour du Conseil sur la demande du Gouvernement soviétique, et qui s'intitule "Cessation des activités militaires d'Israël et retrait des forces israéliennes des parties du territoire de la République arabe unie, de la Jordanie et de la Syrie dont elles se sont emparées à la suite d'une agression".

45. Nous attirons à nouveau l'attention des membres du Conseil sur le projet de résolution déposé par la délégation soviétique le 8 juin dernier [S/7951/Rev.1]. Nous avons tenu compte des modifications survenues, ces jours derniers, dans la situation au Moyen-Orient, et c'est ainsi que nous soumettons maintenant à l'examen du Conseil de sécurité ce projet de résolution mis au point. En voici le texte :

"Le Conseil de sécurité,

"Constatant qu'en dépit des résolutions du Conseil de sécurité sur la cessation des activités militaires et le

cessez-le-feu [résolutions 233 (1967) du 6 juin 1967, 234 (1967) du 7 juin 1967 et 235 (1967) du 9 juin 1967] Israël s'est emparé de nouveaux territoires de la République arabe unie, de la Jordanie et de la Syrie,

"Notant que, bien que les activités militaires aient pris fin à l'heure actuelle, Israël poursuit l'occupation de territoires des pays susmentionnés, par là même n'arrêtant pas l'agression et défiant l'Organisation des Nations Unies et tous les Etats épris de paix,

Jugeant inadmissible et illégale la présentation par Israël de revendications territoriales à l'égard des Etats arabes,

"1. Condamne résolument les actes agressifs d'Israël et la continuation de l'occupation par Israël d'une partie des territoires de la République arabe unie, de la Syrie et de la Jordanie, qu'il considère comme un acte d'agression, une violation brutale de la Charte des Nations Unies et des principes universellement reconnus du droit international;

"2. Exige qu'Israël retire immédiatement et sans condition d'aucune sorte toutes ses troupes des territoires des Etats susmentionnés en deçà des lignes d'armistice et respecte le statut des zones démilitarisées comme cela est prescrit dans les conventions d'armistice général." [S/7951/Rev.2.]

46. La délégation soviétique insiste énergiquement pour que le Conseil de sécurité adopte cette proposition et ne remette plus la solution de cette question. Son importance, son urgence, son caractère d'actualité ne font pas le moindre doute, et nous devons agir de façon résolue pour remplir les obligations que la Charte des Nations Unies impose à chaque Membre de l'Organisation, à chaque membre du Conseil de sécurité. On sait que d'aucuns essaient de nous faire croire que la question du retrait des troupes israéliennes des territoires dont elles se sont emparées doit être liée à diverses autres conditions, au règlement général de la situation au Moyen-Orient, etc. La délégation soviétique rejette énergiquement, Monsieur le Président, toute tentative semblable.

47. A la réunion du Conseil de sécurité du 24 mai, le représentant des Etats-Unis, l'ambassadeur Goldberg, a déclaré au Conseil que "les Etats-Unis sont fermement résolus à soutenir l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de tous les pays — et je souligne de tous les pays — de la région" [1342ème séance, par. 10]. Nous nous permettons de demander si cette déclaration du représentant des Etats-Unis d'Amérique demeure valable. Si la réponse est affirmative, les Etats-Unis sont-ils prêts à confirmer qu'ils s'opposent aux prétentions territoriales de Tel-Aviv ?

48. Aux yeux de la délégation soviétique il est indispensable de poser au représentant des Etats-Unis d'Amérique et aux autres délégations occidentales une question directe : sont-ils d'accord pour que les troupes israéliennes évacuent les territoires dont elles se sont emparées et se retirent en deçà des lignes d'armistice ? Sont-ils d'accord pour reconnaître que la poursuite de l'occupation des terres arabes par les forces armées israéliennes est illégale, criminelle,

contraire à la Charte des Nations Unies et aux principes élémentaires du droit international contemporain ?

49. Les représentants de l'Inde et du Mali, dans leurs interventions, ont déjà souligné qu'il était nécessaire de prendre une décision concernant le retrait des forces armées des deux parties en deçà des lignes d'armistice, et de ne procéder qu'ensuite à l'examen des autres problèmes qui se rapportent à des causes que l'on dit plus profondes.

50. La position prise au Conseil par l'Inde se fonde sur un principe bien connu du droit international, selon lequel l'agresseur ne doit pas pouvoir jouir des fruits de son crime. Plusieurs délégations, notamment celle du Nigéria, ont fait remarquer que l'on assiste ici, au sein du Conseil de sécurité, à une tentative pour faire entrer en usage une terminologie nouvelle et certaines notions inédites concernant les lignes de cessez-le-feu. Nous jugeons nécessaire de nous élever avec force contre tout essai d'inventer des positions et des lignes nouvelles, qui renforceraient et justifieraient l'agression d'Israël.

51. L'obligation fondamentale qui incombe au Conseil de sécurité, conformément à la Charte des Nations Unies, c'est, après avoir condamné l'agresseur, de décider le retrait immédiat et inconditionnel — je répète : immédiat et inconditionnel — des troupes d'agression des territoires de la République arabe unie, de la Syrie et de la Jordanie. Les troupes d'Israël doivent être ramenées en totalité en deçà de la ligne d'armistice et retirées des zones démilitarisées correspondantes.

52. Monsieur le Président, la délégation soviétique voudrait exprimer sa conviction que le Conseil de sécurité remplira son devoir; nous invitons les membres du Conseil à prendre sans retard une décision pour protéger les pays arabes, mettre fin à l'agression et rétablir les droits légitimes de la République arabe unie, de la Syrie, de la Jordanie et des autres Etats arabes.

53. Nous vous demandons de mettre aux voix notre projet le plus rapidement possible, aujourd'hui même, à la présente réunion du Conseil.

54. Si le Conseil de sécurité ne prend pas des mesures immédiates, une lourde responsabilité incombera aux Etats qui n'auront pas rempli leurs devoirs de membres du Conseil. Il faudra alors rechercher d'autres moyens pour que l'Organisation des Nations Unies puisse s'acquitter de la mission que lui impose la Charte.

55. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Jordanie.

56. M. EL-FARRA (Jordanie) [*traduit de l'anglais*] : Nous avons déjà appelé l'attention du Conseil de sécurité sur le fait que des Jordaniens continuaient à être expulsés de leurs foyers et de leurs fermes, de leurs villes et de leurs villages. Les envahisseurs israéliens exécutent un plan prémédité visant à expulser encore des Arabes comme ils l'avaient déjà fait en 1948. Ce plan vise les milliers de réfugiés de l'UNRWA installés à l'ouest du Jourdain. Le *New York Times* rapporte que 100 000 Jordaniens ont été expulsés. On dit qu'en certains endroits les Israéliens se sont adressés

par haut-parleurs aux habitants jordaniens des régions envahies et leur ont dit : "Vous avez deux heures pour partir; passé ce délai, nous ne pouvons garantir votre sécurité."

57. Selon le *New York Times* d'aujourd'hui, les réfugiés continuent à s'enfuir vers la rive orientale du Jourdain. Terence Smith écrit :

"L'exode des réfugiés vers la rive orientale se poursuit aujourd'hui encore. A quelques kilomètres au sud du point où je me trouve, des centaines de personnes traversent le fleuve à gué.

"Sur la route qui mène de Jéricho au Jourdain, on peut constater que les réfugiés qui se dirigeaient vers la rive orientale n'y sont pas tous parvenus. Une douzaine au moins de corps d'hommes et de femmes gisent près d'une clôture de fils de fer barbelés, à environ 13 mètres de la route.

"Selon M. Shihaden Dajani, directeur de l'exploitation agricole Boys Town qui se trouve à proximité, ces réfugiés ont été tués par les chasseurs israéliens.

"Ceux-ci arrivaient par vagues de 40 avions", a-t-il déclaré, "ils volaient bas et mitraillaient la route sur toute sa longueur."

Terence Smith écrit encore :

"M. Dajani a signalé que des soldats israéliens avaient pénétré dans 25 maisons de l'exploitation agricole de Boys Town, qui s'étend sur 1 200 hectares.

"Ils ont emporté presque tout", a dit M. Dajani; "ils ont pris des postes de radio, des pendules, des postes de télévision, tout sauf les matelas."

"M. Dajani a déclaré qu'il s'était plaint auprès du gouverneur militaire de ce pillage et qu'il avait reçu l'assurance qu'il y serait mis fin.

"Il a ajouté : "Cela n'a servi à rien. Ils ont pillé ma maison trois fois. J'ai perdu les bijoux que j'avais, ainsi que mes appareils de photographie."

58. Cette exploitation (Boys Town) a été créée pour les orphelins des victimes de 1947 par un grand philanthrope palestinien, avec l'appui d'institutions charitables arabes, américaines et européennes. Je me demande ce que ces organisations, qui ont eu à coeur d'aider les réfugiés orphelins et sans ressources, vont dire maintenant quand elles s'apercevront que même cet établissement de bienfaisance n'est pas à l'abri des attaques et de la cruauté des Israéliens.

59. Jusqu'ici, aucune décision n'a été prise par le Conseil de sécurité pour mettre fin à ces actes hors la loi. Nous ne comprenons pas pourquoi un problème humain comme celui-ci, qui porte sur les droits fondamentaux de l'homme, devrait rester si longtemps sans solution efficace. Nous sommes reconnaissants à U Thant, notre secrétaire général, de tous les efforts constructifs qu'il a déployés à ce sujet et

nous espérons qu'il lui sera possible de soumettre au Conseil un rapport sur cette question importante et extrêmement urgente.

60. Les Israéliens commettent un génocide. Leurs méthodes, leur emploi de la force et la façon inhumaine, décrite aujourd'hui dans le *New York Times*, dont ils chassent notre peuple de ses fermes, de ses foyers, de ses villages et de ses villes constituent le crime de génocide. J'espère que le Conseil désirera recevoir un rapport complet, donnant des renseignements suffisamment précis sur la sécurité et le bien-être des gens qui vivent maintenant dans la zone illégalement occupée. Il faut également que nous soyons mieux informés sur l'exode de ceux qui ont été chassés de chez eux.

61. Une autre question très grave et très importante, c'est celle de la condamnation des envahisseurs et du retrait immédiat de leurs troupes. Tout retard apporté à la prise d'une décision condamnant l'agresseur et exigeant son retrait immédiat serait préjudiciable au prestige et à la dignité de l'Organisation des Nations Unies et au respect qu'on porte à cette grande institution. L'ambassadeur Keita, du Mali, l'a fort justement rappelé au Conseil dans sa dernière intervention. Le cessez-le-feu aurait dû être suivi immédiatement et sans aucun délai d'un retrait sans conditions. Les principes de notre organisation mondiale ne permettent pas de tolérer le moindre retard ni de faire intervenir un élément quelconque étranger à la question, sous peine de voir une telle attitude considérée comme un encouragement à l'agression. L'agresseur jouirait des fruits de son agression et l'usage de la force se substituerait à l'application des principes de la Charte.

62. Le projet de résolution présenté par les Etats-Unis le 9 juin 1967 [S/7952/Rev.2] ne sauvegarde pas ces principes. Il est inacceptable pour ma délégation. Il se réfère à des questions dont le Conseil n'est pas saisi et il complique les choses, alors qu'il est nécessaire de condamner l'agresseur et de prescrire un retrait immédiat et sans conditions de ses forces armées.

63. Le représentant des Etats-Unis, l'ambassadeur Goldberg, a recommandé à de nombreuses reprises aux membres du Conseil de ne pas faire de déclarations incendiaires. Si nous l'avons bien compris, il a voulu dire qu'il fallait rétablir la paix, mais, comme le comportement des sionistes à l'intérieur des Etats-Unis est directement en rapport avec cette question de la paix, il serait très utile et très apprécié, dans la phase importante où nous nous trouvons, que le représentant des Etats-Unis condamne les agissements des sionistes américains qui, dans cette situation délicate, jouent un rôle extrêmement néfaste. En soulevant ce point capital, nous estimons agir en vertu des droits que nous confère la Charte.

64. Ma délégation n'admet pas la thèse d'après laquelle les menées des sionistes des Etats-Unis seraient autorisées par la Constitution de ce pays dans le cadre de la liberté d'expression. Cette liberté ne s'étend pas à des actes contraires à l'intérêt public. Liberté ne signifie pas irresponsabilité. Les sionistes sont allés jusqu'à adresser des menaces de mort à des ambassadeurs arabes qui remplissent leurs fonctions dans cette importante organisation. On peut se

demander si cela aussi relève de la liberté d'expression ou de la liberté de parole.

65. Toute cette activité absolument antiaméricaine des groupes sionistes aux Etats-Unis viole les traditions de ce pays. C'est pourquoi j'ai parlé d'un rideau tendu par le sionisme entre nous et le peuple américain; c'est ce rideau qui empêche beaucoup d'Américains de prendre conscience de la tragédie palestinienne. Pouvez-vous croire, Monsieur le Président, que, d'après un sondage d'opinion publié à Princetown, dans le New Jersey, ainsi que dans le *Washington Post* du 12 juin — c'est-à-dire hier — et portant sur la réaction de la nation tout entière à l'égard de la guerre israélo-arabe, moins de 1/2 p. 100 de la population américaine veut que le Gouvernement des Etats-Unis appuie les nations arabes. En outre — et il est très important que l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité le sachent —, 11 p. 100 seulement de la population désirent que le Gouvernement des Etats-Unis agisse par l'intermédiaire des Nations Unies.

66. L'opinion publique aux Etats-Unis ne serait pas la même si l'on y savait que tout le peuple palestinien a été déraciné et chassé pour faire place à des immigrants juifs étrangers et que, de ce fait, il y a eu plus d'un million et demi de réfugiés. C'est la campagne sioniste de déformation de la vérité qui a provoqué aux Etats-Unis cette méconnaissance de notre juste cause.

67. Dans leur campagne, qui se poursuit, les sionistes vont jusqu'à attaquer un homme qui est le symbole de la dignité et de l'objectivité. Dans des pages de publicité publiées par les milieux sionistes de toutes les parties de l'Amérique, ils ont essayé de saper l'autorité et l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies en accusant U Thant de ne pas avoir obtenu ni du Conseil de sécurité ni de l'Assemblée l'ordre de retirer la Force d'urgence des Nations Unies, alors que tous les Etats Membres du Conseil de sécurité, y compris les grandes puissances, ont admis qu'il avait le droit et le pouvoir de donner cet ordre lui-même.

68. Les déclarations de M. Eshkol et de M. Dayan, publiées l'une dimanche et l'autre ce matin dans le *New York Times* et dans lesquelles leurs auteurs attaquent l'Organisation des Nations Unies, montrent clairement qu'il existe une coordination entre le comportement du sionisme en Israël et celui de ses agents, les groupes de pression sionistes des Etats-Unis d'Amérique.

69. Je vous ai déjà exposé la tragédie de l'exode de ceux qui ont été chassés du pays qu'ils habitaient depuis des temps immémoriaux. J'ai demandé que des mesures efficaces soient prises pour protéger ceux qui vivent encore dans les régions envahies et pour assurer leur sécurité.

70. On nous a prié de ne pas faire de déclarations incendiaires. L'ambassadeur Goldberg a dit qu'il ne fallait pas prononcer ici de paroles violentes. On attend donc de nous que nous gardions le silence alors que notre peuple est massacré dans les régions envahies ! On nous demande de ne pas appeler un crime un crime; on nous conseille d'éviter d'exposer le génocide affreux commis contre notre peuple. On attend peut-être de nous que nous nous bornions à méditer sur les événements, à faire entendre notre voix dans

les églises et dans les mosquées, mais que nous ne cherchions pas un remède à nos maux auprès du Conseil de sécurité.

71. Nous reconnaissons certes que des paroles violentes ne constituent pas à elles seules une réponse sensée à des actes de violence. Nous n'avons peut-être pas d'autres moyens à l'heure actuelle et nous pouvons seulement espérer que, grâce à des paroles honnêtes et sincères, il nous sera possible d'ouvrir une porte fermée et de soulever un épais rideau afin que la vérité ne soit pas méconnue sur la terre de Jefferson et de Washington.

72. Comment pourrait faire la délégation de la Jordanie, un petit pays Membre de l'Organisation des Nations Unies, pour parler calmement et avec modération des bombes américaines au napalm que les Israéliens ont employées contre notre peuple et contre notre héroïque petite armée, qui a combattu avec un matériel insuffisant, sans couverture aérienne, mais avec un grand esprit de sacrifice, avec un courage à toute épreuve, avec virilité et résolution ? Alors que les Israéliens commettent de telles atrocités, comment pourrions-nous excuser les hommes politiques américains qui exploitent les souffrances et les pertes infligées à nos compatriotes et le génocide perpétré contre notre peuple pour s'assurer à bon compte des avantages politiques ?

73. Comment pourrions-nous ne pas être consternés et découragés par une attitude telle que celle qui a été adoptée par le sénateur Robert F. Kennedy, et cela d'autant plus que c'est celle d'un Américain qui a de grandes ambitions d'avenir ? Si le sénateur Robert F. Kennedy, dans la situation critique où nous nous trouvons, se permet d'exploiter notre drame pour en tirer un profit personnel et d'intervenir dans les affaires intérieures de 13 Etats arabes souverains, peut-on nous blâmer de dénoncer ceux qui ne disent pas la vérité et qui n'ont pas non plus la pudeur de se taire ?

74. Le peuple américain s'est acquis un grand prestige dans la communauté mondiale grâce à l'attitude héroïque et courageuse de feu John F. Kennedy. C'est le défunt Président qui a déclaré : "Que toutes les nations — qu'elles nous veuillent du bien ou du mal — sachent que nous paierons n'importe quel prix, que nous nous chargerons de n'importe quel fardeau, que nous supporterons n'importe quelle souffrance, que nous appuierons n'importe quel ami, que nous combattons n'importe quel ennemi pour assurer la survie et la victoire de la liberté." Et c'est Robert F. Kennedy qui, maintenant, quelques jours après le crime commis par les Israéliens contre la liberté, au lieu d'adopter une attitude dictée par le sens de la justice qu'ont les Américains, au lieu de dénoncer la conduite injustifiable des dirigeants israéliens et afin de toute évidence de s'assurer le vote des électeurs juifs à l'élection présidentielle de l'année prochaine, en vient à dire de nos dirigeants que ce sont "des irresponsables qui ont détourné vers l'extérieur le mécontentement de leur peuple".

75. La Jordanie est considérée comme un pays ami des Etats-Unis, mais je regrette de devoir dire qu'elle a été trahie par ses prétendus amis. On nous avait assuré que l'intégrité territoriale de toutes les nations du Moyen-Orient serait protégée. On nous avait dit que la présence de la

VIème flotte en Méditerranée avait pour but de garantir cette intégrité et de faire cesser une agression, de quelque côté qu'elle vienne. Cependant, lorsque la Jordanie a été envahie et qu'une bonne partie de son territoire a été occupée de façon illégale, la VIème flotte n'est pas intervenue. On peut se demander si elle était là pour protéger la Jordanie ou pour faciliter la tâche des envahisseurs. Le fait que c'étaient les Israéliens qui avaient commis l'agression était parfaitement évident. Le navire américain *Liberty*, qui a été attaqué par les Israéliens, n'était pas en Méditerranée pour rien.

76. Voici ce que la revue *Newsweek* a dit au sujet de ce navire dans son numéro du 19 juin 1967, donc cette semaine :

"En premier lieu, le *Liberty* n'était pas un bateau ordinaire. C'était un navire de recherche de renseignements et il était en mission. Il disposait d'un matériel perfectionné lui permettant de détecter les émissions radio et radar égyptiennes et israéliennes ainsi que capter tous les messages envoyés des postes de commandement aux unités en ligne. Bien que les excuses d'Israël aient été officiellement acceptées, certains hauts fonctionnaires de Washington croient que les Israéliens connaissaient les caractéristiques du *Liberty* et ils les soupçonnent de ne pas avoir attaqué ce navire accidentellement. Dans les hautes sphères, il y a des gens qui soutiennent que quelqu'un dans les forces armées israéliennes a donné l'ordre de couler le *Liberty* . . ."

Il s'agit du *Liberty*, ce navire qui a été attaqué par les Israéliens et sur lequel 33 Américains ont été tués et 75 blessés. Je reprends, voilà ce qui est dit dans cet article :

"Dans les hautes sphères, il y a des gens qui soutiennent que quelqu'un dans les forces armées israéliennes a donné l'ordre de couler le *Liberty* parce qu'il soupçonnait ce bateau d'avoir capté des messages prouvant que c'était Israël qui avait commencé les combats. (Un fonctionnaire du Pentagone a déjà tenté de réfuter la thèse israélienne d'après laquelle il s'agirait d'une "erreur d'un pilote".) Tout le monde n'est pas de cet avis à Washington, mais certains hauts fonctionnaires de l'Administration ne s'estimeront pas satisfaits avant d'avoir reçu des explications plus complètes et plus convaincantes au sujet de cette attaque, dans les eaux internationales, d'un vaisseau portant des marques d'identification très nettes."

77. L'attitude que vont prendre les Etats-Unis au sujet d'un retrait immédiat des troupes israéliennes fournira certainement une réponse aux questions que nous nous posons. Nous sommes les amis du peuple des Etats-Unis, mais l'amitié doit être réciproque, de même que les intérêts. Si le Gouvernement américain doit méconnaître les droits légitimes des Arabes, s'il entend pratiquer une politique d'opportunisme, alors un défi sera lancé à tous les Arabes.

78. Les Arabes et leurs gouvernements comprennent aujourd'hui mieux que jamais que leur force ne réside pas dans ceux qui, tout en se disant leurs amis, utilisent deux poids et deux mesures pour juger et pour agir. Les Arabes s'aperçoivent maintenant plus que jamais que leur force est dans leur union et que leur lutte doit commencer chez eux

pour s'affranchir de toutes les forces et de toutes les influences qui s'opposent à la libération du peuple arabe.

79. Les Etats qui ont trahi les promesses qu'ils avaient faites donnent une leçon aux masses arabes, qui sont aujourd'hui encore plus convaincues qu'elles ne pourront jamais faire confiance aux forces de domination et d'exploitation. On nous a abreuvés et l'on continue à nous abreuver, ici au Conseil de sécurité, comme ailleurs, de paroles vides de sens. Elles ne sauraient tromper aujourd'hui ceux qui sont les victimes d'une conspiration haineuse montée par des forces nombreuses.

80. Nous venons au Conseil de sécurité pour chercher un remède à nos maux. Les mêmes forces qui nous ont trahis, nous et notre juste cause, ont contribué au drame que nous vivons et ces forces agissent aujourd'hui au Conseil de sécurité et ailleurs, derrière des portes closes, pour déjouer nos efforts et ceux du Conseil en vue d'une action immédiate. Certaines de ces forces du mal ne servent pas les intérêts de leur peuple. Elles servent les intérêts de la minorité sioniste aux dépens de ceux de la majorité.

81. Nous ne pourrions peut-être pas mettre ces forces en échec maintenant, mais nous avons les moyens de les démasquer, de dénoncer leurs agissements à notre opinion publique pour que celle-ci puisse se faire un jugement exact. Notre peuple devra alors prendre part au combat contre ces forces du mal et contre leurs intérêts partout où ils les rencontreront. Notre peuple, animé d'une résolution inébranlable, devra se soulever contre ces forces et commencer à les combattre de l'intérieur.

82. La réponse au défi lancé par le sionisme et l'impérialisme réside dans l'effort unifié des Arabes pour enrayer l'expansionnisme sioniste.

83. En conclusion, permettez-moi de bien préciser que la Jordanie n'est pas satisfaite du rôle joué jusqu'à présent par les Etats-Unis et certaines autres puissances au Conseil de sécurité en ce qui concerne notre cause. Si les Etats-Unis maintiennent leur attitude actuelle, certains hommes politiques américains obtiendront peut-être le vote des sionistes et de ce qu'on appelle l'électorat juif aux Etats-Unis, mais le peuple américain, de ce fait, perdra définitivement — je répète : définitivement — tous les intérêts et toutes les amitiés qu'il a dans l'Orient arabe.

84. M. GOLDBERG (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*] : Les Etats-Unis ont présenté un projet de résolution [S/7952/Rev.2] qui nous semble répondre à l'espoir d'une paix durable au Proche-Orient. L'Union des Républiques socialistes soviétiques a déposé un projet de résolution révisé [S/7951/Rev.2] dont son représentant nous a parlé aujourd'hui. Afin de faire avancer l'examen et la discussion de la question par le Conseil aujourd'hui même, je propose de discuter les deux projets de résolution, non pas dans l'esprit de polémique injurieuse qui, hélas, a marqué nos débats de ces derniers jours, mais en nous attachant au fond des projets, et ce en raison de la gravité du problème et de la nécessité pour le Conseil de parvenir à porter un jugement pondéré et réfléchi sur les responsabilités qui sont les siennes dans la région.

85. Depuis 19 ans qu'Israël a été admis à l'Organisation des Nations Unies, les Etats-Unis ont appuyé de nombreuses

tentatives visant à diminuer les causes profondes de la tension et de l'instabilité qui règnent entre les Etats arabes et Israël. Nous avons cherché à faire accepter l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de tous les Etats de la région, les Etats arabes comme celui d'Israël, qui sont tous Membres de l'Organisation des Nations Unies et qui ont tous le droit de réclamer la protection de la Charte. Nous avons cherché également à mettre un terme aux actes de force, de quelque nature qu'ils soient, car ces actes sont contraires à l'esprit et à la lettre de la Charte. Nous avons recherché une solution humanitaire et équitable du problème des réfugiés de Palestine. Nous avons appuyé des plans visant à développer les ressources de la vallée du Jourdain pour venir en aide à tous les Etats sans nuire à aucun d'eux. Nous avons insisté pour faire reconnaître à toutes les nations, y compris Israël, le droit au passage libre et inoffensif dans le canal de Suez et dans le golfe d'Akaba et, par-dessus tout, nous nous sommes efforcés de transformer l'armistice de 1949 en une paix permanente, comme l'envisageaient d'ailleurs les conventions d'armistice général elles-mêmes.

86. Nous n'avons pas modifié notre point de vue ni notre politique en ce qui concerne la situation d'ensemble à la suite des événements regrettables qui se sont produits récemment. Presque tous nos efforts, nous le savons, ont été vains. Le Proche-Orient vit depuis 19 ans dans un état de tension qui, pour la troisième fois, a provoqué une guerre. Les efforts impartiaux des Etats-Unis pour empêcher la violence et pour y mettre fin, actuellement comme dans le passé, sont relatés dans les archives de l'Organisation des Nations Unies et de la diplomatie internationale, que tout le monde peut consulter.

87. Notre fidélité aux engagements pris s'est manifestée en 1956 au moment de la crise de Suez. Plus récemment, nous en avons donné de nouvelles preuves par notre attitude impartiale à l'occasion des incidents de frontières de 1966. Au Conseil de sécurité, nous nous sommes associés à un appel, appuyé par la grande majorité des membres, lancé au Gouvernement de la Syrie pour que celui-ci mette fin aux raids terroristes entrepris à partir de son territoire. Puis, en novembre 1966, nous avons voté en faveur de la résolution par laquelle le Conseil a censuré Israël à l'unanimité pour son raid de représailles contre As Samu, en Jordanie.

88. Je n'ai guère besoin de rappeler au Conseil que c'est un veto soviétique qui a empêché l'adoption de la résolution très modérée visant la Syrie. Il peut être intéressant, également, de rappeler l'un des aspects de la série d'événements du mois dernier qui a conduit directement au déclenchement des hostilités. Cet aspect n'a pas été entièrement ou suffisamment exposé au Conseil, et certaines remarques faites aujourd'hui par le représentant de l'Union soviétique me contraignent à en parler.

89. Au début du mois de mai de cette année, des bruits ont couru en Syrie et en République arabe unie au sujet d'une prétendue concentration de forces israéliennes sur la frontière syrienne, concentration qui aurait été appuyée par les Etats-Unis et qui aurait eu pour but de renverser le Gouvernement syrien. Le président Nasser, de la République arabe unie, a récemment révélé la source d'où son gouvernement tenait ces rumeurs incendiaires : c'était

Moscou. Pourtant, le 19 mai, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, U Thant, a déclaré que les observateurs de l'ONU n'avaient relevé aucune preuve à l'appui des accusations d'après lesquelles il y aurait eu une concentration de forces israéliennes dans la région. Bien entendu, il ne pouvait pas non plus faire état d'une complicité des Etats-Unis, puisqu'elle n'existait pas.

90. Permettez-moi de vous rappeler aussi qu'alors que ces accusations incendiaires, inspirées par Moscou, mettaient le feu aux poudres au Proche-Orient la seule réponse du représentant de l'Union soviétique à l'appel lancé par mon pays pour que le Conseil de sécurité prenne des mesures sans tarder a été de se plaindre que nous "dramatisions la situation". Il aurait dû savoir mieux que quiconque ce que "dramatiser" veut dire. Cette accusation, entièrement fautive, d'un complot entre les Etats-Unis et Israël a contribué dans une large mesure à aggraver la crise au cours de laquelle, pour la première fois depuis 10 ans, Israël et l'Egypte se sont affrontés le long d'une frontière que l'Organisation des Nations Unies ne surveillait plus.

91. Le 17 mai, on s'en souvient, le président Nasser, sous prétexte qu'il existait un danger d'invasion de la Syrie par Israël, a demandé le retrait de la Force d'urgence des Nations Unies. Après le départ de celle-ci de Charm el-Cheikh, la République arabe unie a décrété à nouveau immédiatement le blocus du golfe d'Akaba, après 10 années de navigation libre et pacifique dans ce golfe.

92. Voilà les faits. La communauté mondiale tout entière les connaît et nous, membres de ce conseil, nous les connaissons mieux que quiconque.

93. Pendant toute cette période, les Etats-Unis d'Amérique, au Conseil de sécurité — ainsi que les procès-verbaux le montrent — et dans toutes leurs activités diplomatiques, ont demandé instamment à toutes les parties en cause de faire preuve de la plus grande modération. Nous nous sommes efforcés par tous les moyens de prévenir un déclenchement des hostilités et de garantir le respect des droits maritimes internationaux vitaux dans le golfe d'Akaba. Malheureusement, les efforts que nous avons faits pour réunir d'urgence le Conseil de sécurité et le faire agir avant que les hostilités ne commencent ont été entravés par d'autres puissances, qui ont préféré ridiculiser ces efforts en contestant la gravité de la situation et qui ne se sont pas associées à la recherche d'une solution pacifique. C'est en grande partie à cause de l'obstruction soviétique que le Conseil de sécurité, entre sa première séance du 24 mai 1967 et le déclenchement des hostilités le 5 juin 1967, n'est pas parvenu à adopter une seule résolution ou à prendre la moindre mesure efficace pour empêcher la guerre. Pendant toute cette période, la région était une véritable poudrière. Les armées étaient mobilisées et prêtes à se battre. Alors, inévitablement, la guerre a éclaté.

94. Dès le déclenchement des hostilités, les Etats-Unis ont recherché immédiatement un cessez-le-feu et ont appuyé tous les efforts faits dans ce sens, en particulier par notre distingué président. Les procès-verbaux des séances du Conseil de sécurité montrent clairement qui s'est opposé à ce cessez-le-feu, première mesure indispensable pour arrêter le conflit. Ils montrent aussi pourquoi il a fallu deux jours

pour adopter une simple résolution réclamant un cessez-le-feu [233 (1967)], qui aurait dû être votée immédiatement et sans débat. Ils montrent en outre que les Etats-Unis ont rapidement appuyé la deuxième résolution sur le cessez-le-feu [234 (1967)], bien qu'elle ait été présentée par l'Union soviétique. Après quoi, un temps précieux a encore été gaspillé dans un long débat et des négociations prolongées avant l'adoption d'une troisième résolution portant sur un cessez-le-feu en Syrie [235 (1967)]. Cela s'est produit bien que les Etats-Unis aient été prêts encore une fois à agir immédiatement. Ils avaient même, en fait, cherché à anticiper les événements en appuyant, la veille, une résolution condamnant toute violation du cessez-le-feu et en proposant de parrainer cette résolution.

95. Maintenant, heureusement, bien qu'avec retard, le cessez-le-feu est effectif. Nous ne pouvons cependant pas nous en tenir là. Le cessez-le-feu, nous l'avons souvent dit, n'est que la première phase essentielle de la tâche que le Conseil doit accomplir. La Charte nous confère la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les canons se sont tus au Proche-Orient, mais il y a encore beaucoup, beaucoup à faire pour que la région jouisse d'une vraie paix ou d'une sécurité véritable. La question qui se pose maintenant au Conseil est donc simplement celle-ci : quelle est la prochaine mesure à prendre en vue d'apporter la paix et la sécurité aux nations du Proche-Orient ? Que faut-il faire ? Il ne s'agit pas de continuer à discuter ou à échanger des récriminations ou des injures. Il s'agit de répondre à la question : "Que faut-il faire maintenant ?"

96. Deux réponses sont proposées au Conseil : celle de l'Union soviétique, contenue dans son projet de résolution, et celle des Etats-Unis. Avant d'exposer la proposition de mon gouvernement, je voudrais faire quelques remarques au sujet du projet de résolution de l'Union soviétique.

97. On peut le résumer en quelques mots : condamnons Israël pour son agression; obligeons Israël à retirer ses troupes et faisons en sorte que tout revienne exactement au même point qu'avant le déclenchement des hostilités, le 5 juin. En d'autres termes, il faudrait réenrouler le film jusqu'à l'aube du 5 juin, au moment où les hostilités n'avaient pas encore commencé.

98. Mais quelle serait alors la situation ? A nouveau les forces antagonistes seraient directement confrontées, prêtes au combat. A nouveau, il n'y aurait aucun dispositif international pour les séparer. A nouveau, le passage libre et inoffensif des navires de toutes nations serait interdit dans le golfe d'Akaba. A nouveau, rien n'aurait été fait pour supprimer les griefs exprimés par les deux camps et qui, depuis 20 ans, sont des sources de conflit dans le Proche-Orient. A nouveau enfin — et c'est très important —, il n'y aurait dans la région aucune limite à la course aux armements, qui a contribué dans une si large mesure à créer la tension.

99. S'il y a une recette infaillible pour rouvrir les hostilités, c'est le projet de résolution de l'Union soviétique qui nous la donne. J'espère que ce pays n'envisage pas avec sérénité la perspective d'une quatrième reprise de la lutte entre Israël et les pays arabes. C'est précisément ce que les

efforts concertés du Conseil de sécurité doivent tendre à éviter.

100. Rappelons que les conventions d'armistice général de 1949¹ stipulent que leur but est "de faciliter le passage de la trêve actuelle à une paix permanente" — je répète : "une paix permanente" — "en Palestine".

101. Nous savons tous qu'il n'y a pas eu de passage de la trêve à la paix et qu'il n'y a pas du tout de paix permanente dans cette région. Au contraire, il y a la guerre. On a appliqué, il y a 18 ans, un pansement sur la blessure, mais on n'a jamais laissé celle-ci se cicatriser. Elle reste ouverte et purulente. Pendant les 18 ans de régime d'armistice, on n'a réalisé pratiquement aucun progrès dans le règlement de l'une quelconque des questions fondamentales qui sont à la source du conflit. Aussi longtemps qu'il en sera ainsi, ces questions continueront d'envenimer la vie politique au Proche-Orient.

102. La proposition de l'Union soviétique ne marque pas une étape réelle vers leur règlement. Elle ne peut conduire à la paix. Elle ferait faire plutôt un grand pas en arrière, vers une autre guerre. Ce dont le Proche-Orient a besoin aujourd'hui, c'est de progrès vers une paix réelle, et pas seulement du cessez-le-feu actuel; ce n'est pas d'un simple armistice, fragile et dangereux comme celui qui dure depuis 18 ans; ce n'est pas non plus d'un simple retrait des forces israéliennes, qui est nécessaire mais insuffisant. Notre objectif doit être une paix véritable. C'est dans cet esprit que ma délégation a soumis, le 9 juin, avant même que le cessez-le-feu devienne pleinement effectif, un projet de résolution dont je tiens à lire la disposition la plus importante :

"Le Conseil de sécurité,

"...

"2. Demande que des discussions aient lieu promptement ensuite" — c'est-à-dire après le cessez-le-feu — "entre les parties intéressées, en utilisant telle assistance d'une tierce partie ou de l'ONU qu'elles jugeront souhaitable, en vue de l'établissement d'arrangements viables englobant le retrait et le désengagement du personnel armé, la renonciation à la force quelle que soit sa nature, le maintien des droits internationaux vitaux et l'établissement d'une paix stable et durable au Moyen-Orient."
[S/7952/Rev.2.]

103. Notre proposition vise à encourager les parties en lutte à prendre la décision de vivre ensemble en paix et à leur assurer, à cette fin, l'assistance internationale. Il est nécessaire de commencer, non pas dans un certain temps, mais dès maintenant, sans attendre, pendant que les événements tragiques de ces derniers jours sont encore présents à notre mémoire, à travailler à un règlement complet de toutes les questions pendantes — je dis bien : de toutes les questions pendantes — entre les parties, comme les résolutions des Nations Unies l'ont envisagé depuis près de 20 ans.

¹ Voir Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, quatrième année, Suppléments spéciaux Nos 1 à 4.

104. Dans cet âpre conflit, toutes les parties en cause peuvent faire état de griefs légitimes. Un règlement complet devrait traiter de façon équitable de tous ces griefs et de tous les points en suspens, de quelque côté qu'ils soient présentés. En bref, il faut construire une base nouvelle pour la paix au Moyen-Orient.

105. Il faudra sans doute beaucoup de temps pour qu'un accord se réalise entre les parties en cause sur ces questions très épineuses. L'Organisation des Nations Unies, s'exprimant par la voix du Conseil, a l'obligation urgente de le faciliter et d'aider à créer une atmosphère propice à des discussions utiles. C'est le but que nous poursuivons avec notre projet de résolution.

106. Nous avons à faire, au Conseil de sécurité, un choix très net. Nous pouvons soit nous attaquer aux causes du mal qui a valu au Proche-Orient trois guerres en l'espace d'une génération, soit revenir au traitement des symptômes de ce mal, qui a tragiquement échoué dans le passé. En l'occurrence, nous devrions suivre la règle simple et pragmatique que nous enseignent tous nos médecins : "On ne peut pas guérir le cancer avec un pansement."

107. D'aucuns sont enclins à dire qu'une situation aussi grave, où les divergences de vues et d'attitudes sont aussi nombreuses, défie toute solution. Nous ne pouvons accepter cette façon de voir. Nous affirmons que personne ne peut dire qu'il n'y a pas de solution possible. La triste réalité est que, depuis tant d'années, on n'a pas essayé sérieusement d'arriver à une solution. Maintenant, après cette semaine tragique de guerre, rappelons-nous les souffrances et les pertes endurées par toutes les parties en cause et ouvrons la voie à des solutions qui soient suffisamment durables et équitables pour constituer un hommage convenable à leur sacrifice et à l'engagement contenu dans la Charte des Nations Unies.

108. Divers orateurs, y compris mon cher ami, M. El-Farra, représentant de la Jordanie, quand ils traitent de ce sujet, et étant donné que nous sommes à New York, font constamment état de l'opinion publique américaine. Je voudrais une nouvelle fois bien préciser une chose. Je n'ai nullement à m'excuser de ce que quelque groupe américain que ce soit ait exprimé son point de vue sur ce problème, qu'il s'agisse du Comité d'action pour les relations américano-arabes dirigé par M. Mehdi, que j'ai eu l'honneur de rencontrer, ou du chef d'une organisation sioniste. Notre constitution — et nous en sommes très fiers — permet à nos citoyens d'exprimer librement leur opinion. L'autre jour, nous avons eu une illustration frappante du caractère de la Constitution des Etats-Unis. Devant la Maison-Blanche, le Comité d'action pour les relations américano-arabes a manifesté dans le calme et divers groupes sionistes et juifs ont fait de même. Les deux manifestations étaient autorisées. L'une et l'autre pouvaient être permises, d'après notre système de gouvernement. Nous en sommes fiers et nous ne nous en excusons nullement. Nous ne nous excusons pas non plus pour ce que quiconque peut dire, dans notre pays, sur un sujet quelconque.

109. Pour la gouverne de M. El-Farra, je dirai que très souvent l'opinion publiquement exprimée aux Etats-Unis n'est pas précisément flatteuse pour notre gouvernement.

Pourtant, qu'une opinion soit flatteuse ou non, la base même de notre société est le droit pour nos citoyens de l'exprimer librement sur tous les sujets. Le droit de formuler des observations et de ne pas être d'accord avec le gouvernement est, comme l'a dit la Cour suprême de notre pays, un droit des citoyens américains en temps de paix comme en temps de guerre; c'est notre héritage le plus précieux.

110. Je tiens à dire une fois de plus devant le Conseil — et je le répéterai sans cesse —, que j'estime qu'il n'est ni pertinent ni utile pour nos débats de se référer à des opinions émises par des particuliers ou par des personnalités officielles. Il est légitime — je l'ai dit et je le répète — de faire état de la politique étrangère de notre gouvernement, de déclarations faites par le Président, par le Secrétaire d'Etat, par moi-même ou par d'autres personnes chargées de définir la politique étrangère de notre gouvernement.

111. Lorsque d'autres membres de l'Administration des Etats-Unis appartenant au pouvoir législatif — pour être plus précis, le sénateur Kennedy — ou lorsque le gouverneur Rockefeller ou tout autre expriment leur opinion, ils exercent leur droit de personnalités officielles et de citoyens américains. Je ne crois pas que le Conseil de sécurité doive perdre son temps à discuter des opinions de nos citoyens et de nos personnalités ou à s'ingérer dans nos affaires nationales. S'il m'est permis de le dire sans offenser personne, ce qui est pertinent, c'est la position que j'ai prise devant le Conseil au nom du Gouvernement des Etats-Unis.

112. On a parlé de l'attaque effectuée contre l'un de nos navires, le *Liberty*. J'ai déjà protesté devant le Conseil de la façon la plus vigoureuse, au nom de mon gouvernement, contre cette attaque; nous avons renouvelé cette protestation dans les termes les plus fermes auprès des autorités israéliennes. Nous considérons cette attaque comme injustifiée. J'ai été satisfait d'entendre certains membres du Conseil — mais pas tous — exprimer leur regret au sujet des pertes en vies humaines que nous avons éprouvées dans ce conflit, tout comme j'ai exprimé mes regrets au sujet des autres pertes en vies humaines survenues au cours de ce conflit, y compris les vies des combattants eux-mêmes. Nous avons très certainement le devoir d'exprimer des regrets devant toute effusion de sang et toute perte de vies humaines causées par ce conflit.

113. Je voudrais aussi traiter quelques points qui ont été évoqués ici. Après ces combats, nous avons une responsabilité à assumer d'urgence : celle de veiller à ce que le Conseil prenne toutes les mesures en son pouvoir pour protéger ceux qui ont été victimes de la guerre. Il est des obligations solennelles, dont nous devons nous souvenir, concernant le traitement des victimes de guerre, en vertu des conventions de Genève de 1949², et notamment des obligations à l'égard des populations civiles comme le représentant de l'Argentine, M. Ruda, l'a souligné le 11 juin [1357^{ème} séance]. Elles sont particulièrement pertinentes en raison des renseignements qui nous parviennent au sujet des mouvements de populations civiles. Parmi les personnes qui quittent ainsi leurs foyers se trouvent de nombreux réfugiés des conflits antérieurs.

² Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 75 (1950), Nos 970-973.

114. J'ai déjà fait part au Conseil du souci qu'éprouve mon gouvernement au sujet du bien-être et de la sécurité des habitants de la rive occidentale du Jourdain. Nos préoccupations s'étendent à tous ceux qui se trouvent dans les zones du Proche-Orient bouleversées par le conflit et notamment à ceux qui sont maintenant dans les zones occupées par Israël.

115. Par la résolution créant l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine [résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale], l'ONU a assumé une responsabilité particulière à l'égard des personnes réfugiées à la suite des combats de 1947-1948. Nous avons appuyé cette résolution ainsi que toutes les résolutions suivantes renouvelant le mandat de l'Office. C'est nous qui avons le plus contribué à l'oeuvre de l'UNRWA et nous avons donc le souci légitime de voir les réfugiés de 1947-1948 bénéficier du traitement humanitaire auquel ils ont droit.

116. Nous sommes également préoccupés par le sort des populations civiles qui ont quitté leurs foyers au cours du récent conflit et notamment de celles qui habitaient à l'ouest du Jourdain. Nous désirons vivement que ces populations soient autorisées et encouragées à réintégrer leurs foyers et que tous les civils reçoivent des garanties suffisantes pour leur sécurité dans les lieux mêmes où ils résidaient avant le déclenchement des hostilités. Nous demandons instamment à tous les intéressés, et en particulier au Gouvernement d'Israël, de faire tous les efforts possibles dans ce sens.

117. Nous avons franchi une première étape avec le cessez-le-feu et il est heureux que ce cessez-le-feu soit observé. Il nous reste encore beaucoup à faire pour aboutir à une solution juste et équitable qui, comme le Secrétaire général l'a fortement souligné dans son rapport, est si nécessaire dans cette région troublée du monde. Poursuivons notre tâche dans l'esprit manifesté par celui qui a peut-être été le plus grand des présidents des Etats-Unis, Abraham Lincoln : "Sans malveillance à l'endroit de qui que ce soit, avec charité envers tous." Pansons les blessures de ce conflit et instaurons la paix, le bien le plus précieux, pour tous les peuples de cette région.

118. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : L'orateur suivant est le représentant de l'Arabie Saoudite. Comme il n'y a plus de place à la table du Conseil de sécurité en raison des invitations faites à quatre représentants, le représentant de la Jordanie a fort aimablement fait savoir qu'il était disposé à quitter momentanément sa place pendant que le représentant de l'Arabie Saoudite aura la parole. Je le remercie de ce geste et j'invite le représentant de l'Arabie Saoudite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

119. M. BAROODY (Arabie Saoudite) [traduit de l'anglais] : Il ne m'est pas facile de parler sans émotion. Cependant, Monsieur le Président, si vous estimez que je deviens trop ému, je vous demande de m'arrêter.

120. En Terre sainte, les lieux de culte ont été respectés tout au long de l'histoire. En pays d'islam, il est interdit de hisser le drapeau national d'un Etat musulman sur le

minaret d'une mosquée. De même, l'islam a toujours respecté les lieux de culte des autres religions. Il suffit de se reporter à l'histoire du milieu du VIII^{ème} siècle. A cette époque, le calife Omar Ibn Al-Khattab visitant Jérusalem, le patriarche de l'église du Saint-Sépulcre l'invita à prier à l'intérieur de cette église. "Non", répondit Omar Ibn Al-Khattab, "je n'en ferai rien." Le patriarche fut surpris. Il se dit en lui-même : "Voilà un homme victorieux qui nous méprise et qui n'accepte pas de bonne grâce d'entrer dans cette église et de prier le même Dieu que nous" — car les chrétiens et les musulmans adorent le même Dieu. Lorsque Omar Ibn Al-Khattab se rendit compte du mécontentement du patriarche, il dit à ce dernier : "Si je vous ai dit que je ne voulais pas prier à l'intérieur de votre église, c'est que j'ai peur que dans l'avenir les musulmans qui pourraient souhaiter révéler mon nom puissent dire : "Ici Omar a prié et une mosquée sera érigée; Jésus-Christ provient de l'esprit de Dieu et il est aussi un de nos prophètes." Alors, il se tourna vers son Dieu, on lui donna un tapis et il adressa ses prières à son Dieu hors de l'église du Saint-Sépulcre. Aujourd'hui, à cet endroit même, à côté de cette église, il y a une mosquée qu'on appelle la mosquée d'Omar (non pas la grande mosquée d'Omar), une petite mosquée, sur le lieu où Omar Ibn Al-Khattab a prié. Cet homme avait une vue prophétique de ce qui serait arrivé s'il était entré dans l'église du Saint-Sépulcre pour y prier. Il savait qu'un jour des exaltés pourraient construire une mosquée ou transformer en mosquée l'église du Saint-Sépulcre.

121. Que se passe-t-il aujourd'hui ? L'emblème des agresseurs sionistes a été hissé au sommet du minaret d'une mosquée. Je vous prie de faire passer ceci [une photographie] à nos collègues, Monsieur le Président, si vous le permettez.

122. C'est pourquoi nous n'avons jamais accepté les sionistes parmi nous, et nous ne les accepterons jamais. Que mon cher ami, M. Goldberg, abandonne cette idée. Il n'y aura pas de paix, non pas parce que lui et moi n'en voulons pas, mais parce que le monde arabe n'y est pas disposé. M. Goldberg a usé de métaphores, à propos du cancer et des maladies. Le monde arabe, quant à lui — je ne me fais pas gloire de ce que je vais dire —, n'acceptera pas un cancer dans son sein. Le cancer peut tuer le malade (le malade, en l'occurrence, c'est le monde arabe), mais le cancer mourra avec le malade, en holocauste. L'illustre ambassadeur a parlé aussi du droit, garanti par la Constitution des Etats-Unis que nous respectons tous, de ne pas être d'accord avec le gouvernement et d'exprimer librement son opinion. Je ne prétends pas être un prophète, mais ce que je viens de dire dérive de ma connaissance du peuple arabe. Que suis-je ? Un Arabe. Les Arabes n'accepteront jamais de sionistes occidentaux parmi eux. Ils les considèrent comme un couteau planté dans le coeur du monde arabe. Ils les considèrent comme un abcès, un abcès qui, malheureusement, leur causera toujours de la fièvre.

123. Puisque mon cher ami, M. Goldberg, s'est servi de métaphores et de comparaisons médicales, je dis que les sionistes occidentaux sont un abcès et vous savez que le pus cause de l'inflammation. Quand le malade guérira-t-il ? Pas avant que le pus ait été évacué, pas avant que les sionistes aient été chassés. Cela n'arrivera peut-être pas de mon vivant ni du vivant de mon excellent ami, et il y aura encore

bien des souffrances et des épreuves. C'est ce que j'ai essayé de dire à beaucoup de personnalités officielles dans cette ville de New York depuis 1939. J'ai même parlé à City Hall, de la même tribune que les sionistes. Ceux-ci y étaient plus nombreux que les Arabes pendant la guerre, car je suis resté ici à cette époque. Au cas où certains croiraient que j'étais marchand de tapis – toutes sortes de bruits ont circulé à mon sujet – je tiens à dire que j'ai représenté officiellement depuis 1939 trois gouvernements arabes : le Liban à l'exposition internationale, plus tard la Syrie – mes amis syriens sont tous trop jeunes pour s'en souvenir – et maintenant l'Arabie Saoudite et officieusement tous les pays arabes, car je m'intéresse activement depuis de nombreuses années à la question de la Palestine – et je ne suis pas Palestinien, comme le *New York Times* l'a écrit une fois par erreur.

124. Je suis un Arabe et, avant tout, un panarabe. Je parle en tant que panarabe, sans rancœur et sans haine, à mes frères juifs de la région. Ce ne sont pas mes cousins, ce sont mes frères, il faut que je le dise une fois de plus. J'ai été très content de ce que six personnes de religion juive m'aient téléphoné hier. L'une était née à Jaffa, une autre à Alep et deux autres – elles m'ont dit qu'elles parlaient arabe. Elles ont bavardé avec moi en arabe. Elles avaient entendu mon discours. Voilà ce qu'elles m'ont dit, mon excellent ami, M. Goldberg : "Pourquoi faut-il que cela nous arrive ?" J'ai demandé : "A qui ?" "A nous, qui n'avons rien contre vous; nous sommes Arabes; nous parlons arabe. Ces ashkenazim" – ce sont les Juifs de la Russie méridionale – "ont provoqué un conflit entre vous et nous." Bien sûr, ils sont Européens, autrement ils ne seraient pas aussi disciplinés. Ils ne seraient pas aussi bien organisés pour influencer les grandes puissances, comme ils l'ont toujours fait depuis le temps où, en Allemagne, Guillaume II était l'ami des Juifs allemands. Ils lui ont demandé de voir le sultan Abdul-Hamid – que son âme repose en paix –, le sultan de l'Empire ottoman, au moment où cet empire déclinait et où Gladstone disait : "La Turquie sera toujours un pays arriéré, à moins qu'on enveloppe le Coran dans un voile et qu'on le jette à la mer."

125. Nous savons ce qu'on pense dans les pays occidentaux et pourquoi il y a eu de si nombreux massacres en Arménie. Tant de Grecs s'étaient installés là-bas, depuis le temps de l'Empire byzantin, avant l'arrivée des Ottomans, que pendant la triste période du XIX^{ème} siècle l'impérialisme a fait en sorte de semer la division entre les communautés qui vivaient en paix côte à côte, à tel point que beaucoup de Juifs avaient opté pour l'islam (on les appelle des Dunmés) pour garder la vie sauve. Ce sont les puissances occidentales qui ont créé des conflits au sein de l'Empire ottoman.

126. Pourquoi est-ce que je dis tout cela ? Parce que ce qui arrive aujourd'hui n'est que la continuation du passé. Les personnages du drame ont changé, mais l'esprit et la politique sont restés les mêmes. Qui pourrait oublier que, lorsque j'avais 17 ans, Lloyd George a poussé les pauvres Grecs de Smyrne, qui étaient de bons Ottomans, à se révolter. Ils ont perdu leurs biens, ils ont perdu leurs foyers parce que, pour leur malheur, certains de leurs chefs à Smyrne et dans les environs étaient devenus les instruments de l'impérialisme occidental. L'Empire ottoman a été l'un

des plus tolérants de l'histoire. J'ai vécu sous cet empire. Pourquoi les ottomans étaient-ils tolérants ? Parce qu'ils étaient originaires d'Asie. On est plus tolérant en matière de religion en Asie. Les Millets avaient leurs propres tribunaux religieux (lord Caradon peut le confirmer). Les orthodoxes avaient leurs tribunaux. Les musulmans, évidemment, avaient leurs tribunaux de *chari'a islamiya*. Les Juifs avaient les leurs à l'intérieur de l'Empire ottoman. C'étaient tous des Ottomans. Ils étaient plus tolérants parce qu'ils avaient souffert, non pas parce que Dieu avait fait preuve de discrimination en leur faveur et qu'il avait fait d'eux une race supérieure, mais parce que les Asiatiques avaient souffert tout au long de leur histoire, pendant 6 000 ans. Ils savaient ce que c'était que de souffrir. Bien sûr, ce n'étaient pas des anges. C'étaient des hommes. En tout cas, la tradition était à la tolérance. Le calife Omar Ibn Al-Khattab n'avait pas prié à l'intérieur de l'église pour que celle-ci ne soit pas transformée en mosquée.

127. L'islam ne permet pas qu'on hisse un drapeau national sur le minaret d'une mosquée, car Dieu est plus grand que les nations. Dieu est le Très-Grand; l'homme n'est qu'une ombre, il n'est qu'un passant sur cette terre, un grain de sable sur les rives de l'éternité. Aujourd'hui il vit, demain il n'est plus. L'homme a créé un culte de la personnalité. Les Occidentaux ont créé une certaine image de l'homme. Je ne veux pas citer de noms par respect pour mon ami M. Goldberg. On a fait de l'homme presque un demi-dieu. Dans les pays occidentaux il existe un culte de la personnalité de l'homme qui est en vedette. Nous autres Arabes, chaque fois que nous rencontrons quelqu'un qui devient infatué de sa personne, et, comme je l'ai dit, nous ne sommes que des hommes, nous le sermonnons, nous lui disons que la grandeur est un attribut de Dieu, le Créateur, et qu'il n'est qu'un être humain.

128. Comment les sionistes – avec lesquels mon cher ami, M. Goldberg, veut que nous vivions en paix – ont-ils agi ? Ils ont hissé leur drapeau sur le minaret d'une mosquée. Il y a des musulmans ici parmi nous; on en compte 600 millions dans le monde. Eh bien ! je regrette de devoir dire qu'un jour il y aura un règlement de comptes et je le déplore, car de nouveau le sang coulera. Beaucoup de Juifs innocents seront massacrés par des excités, et pourquoi faut-il qu'ils le soient uniquement parce que leurs dirigeants sionistes, ivres de théocratie, voulant remonter le cours de l'histoire, croient qu'ils peuvent dominer d'autres peuples ?

129. Encore une fois, je déclare que le judaïsme est une noble religion, mais malheureusement les sionistes, au lieu d'être pénétrés de l'esprit de Sion, ne s'enorgueillissent pas de ce qu'a dit le prophète Isaïe et ne tiennent pas la compte de Michée pour rendre la justice, comme le père de Yehudi Menuhin le dit dans son livre *The Decadence of Judaism*³. Quelqu'un veut-il m'apporter une Bible ? Vous riez pour la plupart de votre Bible, parce que vous avez oublié vos prophètes. Ces sionistes, pas les Juifs qui pratiquent l'esprit de Sion, mais les sionistes politiques, ont oublié leur Dieu et il est dit dans la Bible que chaque fois qu'ils se sont trompés – j'ai lu la Bible bien souvent tout au long de ma vie – "Dieu s'est repenti d'avoir créé Israël, mais ensuite il a regretté et il a pardonné". Il n'en a pas été ainsi seulement

³ Moshe Menuhin, *The Decadence of Judaism in Our Time* (New York, Exposition Press, 1965).

une fois au cours de leur histoire, alors qu'ils étaient sur la terre de Chanaan, mais plusieurs fois. Les puissances occidentales parlent encore de paix entre les Arabes et les sionistes européens. Je ne veux pas prononcer le mot "Juif" parce que les Juifs sont nos frères.

130. Les sionistes se servent du judaïsme à des fins politiques. Je parie tout ce que vous voudrez que la plupart des sionistes, y compris les généraux et les officiers, sont des libres penseurs comme la majorité des membres de la communauté chrétienne et même comme bien des musulmans. Mais ils se sont servis du judaïsme à des fins politiques, et les représentants des Etats-Unis, que j'aime et que j'admire à bien des égards, ou bien ne comprennent pas la question ou bien ont été endoctrinés par les sionistes. Il ne peut pas en être autrement.

131. Même les communistes — et je me souviens d'avoir toujours dit que j'étais monarchiste; je suis contemporain de la révolution russe — n'ont jamais hissé le drapeau soviétique sur les églises ou les synagogues. Je parle du gouvernement soviétique, car il est possible qu'il y ait eu certains excès comme dans toutes les révolutions. La Constitution soviétique, elle aussi, garantit la liberté de pensée et la liberté de religion et, bien que les communistes se soient déclarés officiellement athées, ils ont respecté les croyances des autres. Les chrétiens non plus n'ont jamais essayé, lorsqu'ils ont pris la Terre sainte, de hisser sur les mosquées les emblèmes nationaux de l'Angleterre et de la France ou des pays qui étaient leurs alliés en ce temps-là, il y a bien des siècles. Mais tout est permis aux sionistes parce qu'ils ont une grande influence sur les puissances occidentales : tout est permis à Israël, même de hisser son drapeau sur le minaret d'une mosquée.

132. J'espère que vous avez vu cette photographie, Monsieur le Président, et j'espère qu'elle a circulé dans cette salle; beaucoup l'ont peut-être vue dans le *New York Times* et dans le *Post* d'aujourd'hui, mais je pensais que comme vous avez été très occupés, vous n'aviez peut-être pas eu le temps de lire votre journal quotidien.

133. Mon jeune frère, qui a eu l'amabilité de me céder sa place à cette table, l'ambassadeur El-Farra, a parlé au Conseil du sort des réfugiés arabes. Les sionistes ont toujours affirmé qu'en 1948 le Gouvernement arabe avait exhorté ces gens à quitter leurs foyers parce que les combats reprendraient. C'est absolument faux et je vais le prouver. Tout le monde sait qu'à l'intérieur de l'Etat sioniste il y a encore aujourd'hui 150 000, 200 000 ou 250 000 Arabes — je ne sais pas leur nombre exact. Ceux-là n'ont pas quitté leurs foyers. Ils entendaient la radio; alors pourquoi ne sont-ils pas partis? Parce qu'à l'époque ils ne savaient pas ce qui s'était passé à Deir Yassin, un village de plus de 250 personnes qui, un jour, à l'aube, a été cerné par les sionistes européens. Ceux-ci ont tué les hommes, les femmes, les enfants et les animaux et ils ont abattu les arbres. Il y a eu d'autres massacres, pas identiques à celui de Deir Yassin, mais cependant analogues dans un bon nombre de cas. Et l'on parle des nazis!

134. Je me souviens que j'ai eu l'occasion de parler de cette affaire, il y a 10 ou 15 ans, quand M. Nosek, qui est actuellement sous-secrétaire au Service des conférences,

représentait la Tchécoslovaquie. Avant de prendre la parole — il s'agissait d'une question de droits de l'homme —, j'ai dit à M. Nosek : "J'ai entendu parler de Lidice et nous déplorons tous ce qui s'y est passé. Je voudrais vérifier les faits. Il semble que certains Tchèques aient tué des nazis et qu'il y a eu des représailles de la part des nazis. Les nazis ont-ils tué tous les hommes, toutes les femmes et tous les enfants de Lidice?" Il m'a répondu : "Non, ils n'ont tué que des hommes au-dessus d'un certain âge." Il pourrait le confirmer devant vous, mais il est probablement très occupé par son travail au Service des conférences.

135. Je veux bien croire qu'il se produit toujours des excès en temps de guerre. C'est vrai. Quelle différence y a-t-il, par exemple, entre le massacre de tous les habitants de Deir Yassin et le bombardement par les Occidentaux de Dresde ou par les nazis de Coventry pendant la seconde guerre mondiale, ou par les Américains d'Hiroshima et de Nagasaki sur l'ordre de M. Truman, qui savait que la guerre était presque finie? Ces bombardements étaient plus atroces, mais il ne s'agit pas ici du Japon ni d'autres pays. J'en ai parlé uniquement pour citer ce qui s'est passé.

136. Je suis un humble étudiant de la Bible — et je vous rappelle que les prophètes juifs sont aussi les miens. J'ai eu l'occasion, en Troisième Commission, il y a 10 ou 15 ans, de citer le Livre de Josué. Je reprends cette citation :

"... et ils dévouèrent par interdit, au fil de l'épée, tout ce qui était dans la ville, hommes et femmes, enfants et vieillards, jusqu'aux boeufs, aux brebis et aux ânes.

"Josué dit aux deux hommes qui avaient exploré le pays : Entrez dans la maison de la femme prostituée, et faites-en sortir cette femme et tous ceux qui lui appartiennent, comme vous le lui avez juré.

"Les jeunes gens, les espions, entrèrent et firent sortir Rahab, son père, sa mère, ses frères, et tous ceux qui lui appartenaient; ils firent sortir tous les gens de sa famille, et ils les déposèrent hors du camp d'Israël.

"Ils brûlèrent la ville et tout ce qui s'y trouvait; seulement ils mirent dans le trésor de la maison de l'Eternel l'argent, l'or" — ce n'est pas étonnant qu'ils n'aient pas brûlé l'argent et l'or — "et tous les objets d'airain et de fer."

137. Quatre-vingts p.100 des terres et des maisons arabes! Au lieu de la pauvre courtisane, qui avait dû vendre son corps pour avoir cet or et cet argent, ils ont pris 80 p. 100 des biens arabes. Qui? Les Juifs orientaux? Non, pas nos frères. Les Juifs d'Europe? Non! Les sionistes politiques occidentaux. Ce ne sont pas des Juifs. S'ils étaient Juifs, ils écouterait les prophètes de la miséricorde et de la charité. Les enseignements des prophètes remplissent la Bible, la Bible des Juifs.

138. Ils nous ont volé la Palestine, ces sionistes politiques occidentaux. Je ne parle pas des sionistes spirituels. Et ici nous sommes censés construire la paix.

139. La paix? Quelle paix? La paix du tombeau? Il existe avec eux une paix du tombeau. Quand quelqu'un est

mort, il est en paix. Mais on ne peut pas tuer 100 millions d'Arabes, n'est-ce pas ? La paix dans l'injustice connaît-elle cela ? Que dit la Charte ? Je l'ai lue maintes et maintes fois : c'est ma deuxième Bible. La paix dans la justice ? Où est la justice ? On a implanté une sorte d'Etat kangourou dans notre sein parce que de malheureuses victimes avaient souffert, parce que les Juifs avaient souffert en Europe. Je suis sûr que si Herzl était vivant il n'aurait pas permis cela. Il essayait d'employer des méthodes pacifiques pour avoir une sorte de foyer spirituel, non pas un Etat national.

140. Le nationalisme est le fléau de l'Europe et le fléau importé de l'Asie, car il a suscité de nombreuses guerres. Nous sommes censés nous affranchir du nationalisme, ici, à l'Organisation des Nations Unies, mais, malheureusement, tous les Etats font preuve d'un nationalisme chauvin quand cela sert leurs objectifs ou quand les hommes politiques estiment que les intérêts de leur pays sont menacés. Les sionistes ont fait du nationalisme une religion.

141. Je viens d'apprendre — je voudrais que le Secrétaire général le vérifie, car le fait s'est déjà produit — que beaucoup de stations de télévision ont cessé de transmettre le reportage de la séance depuis que je parle, peut-être parce qu'il y a ici, à New York, 2 millions de Juifs dont beaucoup sont des sionistes. J'espère qu'il n'en est rien, car ce serait de la discrimination. Je demande à mon collègue, le représentant des Etats-Unis, si la nouvelle est exacte — j'espère qu'elle ne l'est pas —, de veiller à ce que la liberté d'information soit respectée à la télévision et que la voix de Baroody ne soit pas étouffée à l'extérieur de cette salle. Je ne suis pas tellement dangereux; je suis humain. Je voudrais parler calmement aux nombreux Juifs qui sont dans les tribunes du public, mais il y en a beaucoup au-dehors, et il faut qu'ils sachent ce qui se passe ici.

142. Pourquoi l'Organisation des Nations Unies a-t-elle son siège aux Etats-Unis ? Les Soviétiques voulaient une tribune parce qu'ils étaient encerclés. Ils sont communistes, ce sont les monstres du passé et ils ont voulu prouver qu'ils sont humains. C'est l'une des raisons de la création de cette organisation.

143. Beaucoup d'Américains ont dit : "Installons les Nations Unies aux Etats-Unis", parce que l'Amérique n'est pas entrée à la Société des Nations à cause du mécontentement de l'oncle de notre ancien collègue, M. Henry Cabot Lodge. Celui-ci avait été vexé de ce que M. Wilson ne l'ait pas emmené à Versailles et il avait "envoyé au diable la Société des Nations". Comme les Etats-Unis devenaient une grande puissance, il fallait s'assurer qu'ils fassent partie de l'Organisation parce que, après tout, nous croyions qu'ils contribueraient à organiser un monde nouveau.

144. Quel monde nouveau ? Que veulent les puissances occidentales ? La paix ? Il y a toutes sortes de paix. J'ai entendu mon collègue et cher ami — je dis mon cher ami; ne croyez pas que c'est du cynisme; j'aime beaucoup l'ambassadeur Goldberg en tant qu'homme. Que veut-il de nous ? Que nous soyons en paix avec les sionistes européens, les agresseurs ?

145. Vous riez dans les tribunes du public. Taisez-vous ! Nous parlons sérieusement ici.

146. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : J'espère que le représentant de l'Arabie Saoudite m'excusera de l'interrompre. Puis-je demander au public de garder le silence pour nous permettre d'entendre l'orateur ?

147. M. BAROODY (Arabie Saoudite) [*traduit de l'anglais*] : Vous pouvez ricaner mais pas rire très fort.

148. La paix ? Quelle paix ? La paix du voleur ? Une paix par laquelle on vous impose quelque chose ? Nous en avons des exemples tous les jours. Quand un homme est victime d'une attaque à main armée, il donne tout pour avoir la vie sauve. Quel genre de paix est-ce là ? Est-ce la paix des Nations Unies ? Est-ce la paix dans la justice ? Quelle paix est-ce ?

149. Je disais que mon cher ami, l'ambassadeur Goldberg, avait affirmé, à juste raison, que tout le monde devrait pouvoir exprimer sa pensée.

150. Ne distrayez pas le Secrétaire général, Monsieur Bunche; je veux qu'il entende chaque mot que je prononce. C'est mon secrétaire général. Je n'ai pas l'occasion de lui parler, il est tellement occupé avec le Viet-Nam et maintenant avec la Palestine. Il faut qu'il sache ce que nous avons souffert.

151. La liberté d'information est mon sujet favori depuis 1947. J'ai été l'un des auteurs du projet de convention relative à la liberté de l'information. On ne doit pas confondre la liberté et la licence. Les moyens d'information visuels ou auditifs peuvent faire beaucoup de mal si, au lieu de présenter de libres opinions, ils diffusent de la propagande. Les Etats seraient intoxiqués si les moyens d'information, sous prétexte de liberté, tombaient dans la licence.

152. J'en reviens à la ville où nous sommes, à New York. Je suis obligé de répéter, à mon corps défendant, qu'en 1947 et en 1948 il y avait dans cette ville un slogan qui était le suivant : "Donnez un dollar pour tuer un Arabe." Voilà de la liberté d'information ! Peu importe. On y dit encore cela 19 ans après. Je ne suis pas fier de dénoncer ce slogan, cela m'attriste. Si je voyais dans la rue un sioniste menacé d'une balle, j'oublierais qu'il est sioniste et je ne verrais en lui qu'un être humain. Nous autres, Arabes, nous sommes connus pour cela. Nous avons de nombreux défauts, mais nous risquerions notre vie pour sauver un homme en danger de mort. Nous ne faisons pas comme ces gens de Queens, qui, au nombre de 37, ont vu tuer un homme ou violer une femme sous leurs yeux sans oser intervenir. Je ne les blâme pas, car ils se sont coupés de la société. L'institution de la famille n'existe plus, chacun vit pour soi, pour ses affaires, pour son travail. Le travail, les affaires, l'argent ! On ne vit pas seulement de pain. Personne ne vit que de pain.

153. Il vaudrait mieux que nous soyons des animaux, car ceux-ci sont guidés par la sagesse de leur instinct. Nous autres, les hommes, nous avons perverti notre instinct. Nous ne pouvons pas vivre que de pain. S'il n'y avait pas de religion, ou de code moral remplaçant la religion, ou d'esprit humanitaire, nous nous entre-dévorerions en un clin d'oeil. Du reste, nous le faisons chaque jour parce que les valeurs morales n'ont plus cours. Je ne veux pas prendre la

Bible encore une fois, de crainte d'être tenté d'en lire d'autres passages.

154. Nos amis occidentaux, franchement ou sournoisement – et j'ai beaucoup de respect pour mon cher ami, l'ambassadeur Goldberg, car il est franc, mais beaucoup sont sournois –, sont en train de fabriquer une sorte de paix qu'ils veulent imposer au monde arabe. Ils reprochent à notre cher ami, M. Fedorenko, d'être malintentionné en déposant un projet de résolution qui, disent-ils, perpétuera la guerre. Ils oublient que l'Union soviétique a opté pour la coexistence, ou du moins ils semblent l'oublier. Les deux grandes puissances ont instauré la coexistence lorsque M. Khrouchtchev est venu dans ce pays. Pourquoi ? Pour pêcher en eau trouble ? Pourquoi le feraient-ils ? Pourquoi les Américains et les Russes pêcheraient-ils dans nos eaux ? D'ailleurs, nous n'avons pas beaucoup d'eau et même pas d'eau du tout.

155. Il y a eu une agression. Il y a eu du terrorisme. Il y a eu une injustice commise contre les habitants de la Palestine, qu'ils soient Arabes ou païens, ou qu'ils aient une religion quelconque. Ces gens formaient la population autochtone de la Palestine. Sans doute, beaucoup d'entre eux étaient juifs, mais beaucoup aussi étaient chrétiens. D'autres avaient été juifs et s'étaient peut-être convertis à l'islam. Ma propre famille est très ancienne. Plus de la moitié est de religion musulmane, un tiers est de religion chrétienne. Il n'y a pas de différence ethnique entre musulmans et chrétiens. Ce sont des habitants de la même région et ils ont la même culture. Les sionistes européens ont pris aux autochtones 80 p. 100 de leurs terres et de leurs maisons.

156. Pourquoi ? Parce que les Juifs avaient souffert. Qui avait souffert ? Les Juifs. Quels Juifs ? Beaucoup des Juifs qui avaient souffert n'ont pas survécu. Malheureusement, beaucoup ont été tués par ce tyran qu'était Hitler, mais, comme je l'ai déjà dit, des millions d'autres êtres humains ont été massacrés aussi, des millions de civils allemands, des millions d'Européens. Sans doute fallait-il se montrer humains et faire quelque chose pour les Juifs qui avaient survécu. Nous sommes tous de cet avis. Mais on l'a fait aux dépens de qui ? Aux dépens de la population autochtone de Palestine.

157. Pourquoi ? Pourquoi M. Truman n'a-t-il ouvert le Kansas aux sionistes, ou pourquoi nos chers amis du Commonwealth ne leur ont-ils pas ouvert l'Australie ? Parce que la Palestine avait été à un certain moment le territoire du royaume de Judée. Très bien ! Mais ensuite sont venus les Perses, les Pharaons d'Égypte, et d'autres. Tout le monde est passé par la Palestine. Il y a eu aussi les Romains. Sur le plan religieux, comme je le disais l'autre jour, c'est la Terre sainte des trois grandes religions. Veut-on raisonner suivant la logique et avec bon sens ?

158. Ou se contenter de dire comme Mme Roosevelt : "Les sionistes sont là-bas et il y resteront." "Pourquoi ?" lui ai-je demandé. "Parce qu'ils ont beaucoup souffert. Vous devriez vous arranger avec eux." Je lui ai répondu : "Nous ne pouvons pas nous arranger aux dépens des Palestiniens. Vous ne pouvez pas non plus. Qu'advient-il de la population autochtone ?" Il y a des gens qui disent

que les sionistes devraient avoir la Palestine parce que Dieu a jugé bon de se révéler par leurs prophètes en Terre sainte. C'est vrai, mais leurs prophètes sont aussi les nôtres et nous en avons eu d'autres après eux : Jésus était un prophète, Mahomet aussi ; ils étaient tous deux originaires de la région. Nous ne disons pas que les musulmans, parce qu'ils sont musulmans, doivent posséder la Palestine, pas plus que les chrétiens d'ailleurs. Les chrétiens d'Europe ont essayé d'arracher le Saint-Sépulcre à l'islam pendant les croisades. Où sont-ils maintenant, les croisés ? Où sont leurs châteaux et leurs forteresses ? Ce sont les touristes qui vont les visiter.

159. Nous sommes très tenaces, nous autres, Arabes, et les Juifs de la région le sont aussi ; sinon ils ne seraient pas restés juifs jusqu'à maintenant. En dépit de toutes les épreuves que la population de la région a subies, nous sommes encore tenaces. Plus tenaces, mais peut-être ne pourrions-nous pas survivre à la bombe atomique. Si l'un d'entre vous l'emploie, ce sera la fin de l'humanité.

160. Dieu a-t-il donné à quiconque un titre de propriété ? A qui a-t-il donné procuration ? A M. Balfour ? A M. Truman ? Où est cette procuration ? Est-elle entre les mains des sionistes ? En Occident il y a des bibliothèques pour garder les documents. Où se trouve cette procuration, ce titre de propriété ? Non, mes chers amis, Dieu ne remet de titre de propriété à personne et il ne donne de procuration à personne. Autrement, il ferait preuve de discrimination, ce ne serait pas Dieu, ce serait un faux Dieu. C'est commettre une supercherie que de dire que Dieu a donné cette terre à Israël. Qui les Sionistes croient-ils tromper ? Ils se trompent eux-mêmes. Peut-on encore dire de telles choses au XX^{ème} siècle ? Quel Dieu leur a donné cette terre ?

161. Qu'a dit David dans les Psaumes ? Si ma théorie est fidèle, David, qui est aussi l'un de nos prophètes, a dit : "A l'Eternel la Terre et ce qu'elle renferme." La Terre est au Seigneur, au Créateur. La Terre n'appartient ni à une faction, ni à une religion, ni à un groupe quelconque. Elle appartient au Créateur dans sa totalité. Elle n'est ni aux juifs, ni aux Musulmans, ni aux Hindous, ni aux bouddhistes. Nous sommes tous des êtres éphémères ; aujourd'hui nous sommes ici, demain nous n'y serons plus. "A l'Eternel la Terre et ce qu'elle renferme."

162. Les grandes puissances occidentales veulent établir et maintenir la paix. Comment ? Dans la justice ? Qui croient-elles tromper ? Elles s'abusent elles-mêmes.

163. J'en reviens à ces réfugiés dont mon cher ami, M. El-Farra, a parlé. Je ne sais pas comment il a pu faire pour traiter ce sujet. Si j'avais été à sa place, je n'aurais même pas pu ouvrir la bouche. Il s'agit de son peuple, de son propre peuple, de sa famille. Mais nous croyons en Dieu et Dieu lui a donné la force de lutter pour la justice, pour la paix dans la justice.

164. Les sionistes ont déclaré d'avance qu'ils ne tiendraient pas compte des résolutions de l'ONU dont ils sont Membres. Ils n'auraient jamais dû l'être. Israël est un Membre factice. Vous, Monsieur le Président, vous étiez au Danemark et vous étiez jeune à l'époque. Mais, j'ai vécu

tout ce drame, ici, à l'Organisation des Nations Unies. J'ai été témoin des succès des sionistes qui se sont taillé un Etat en Palestine. Ils avaient contacté trois chefs d'Etat. Un cardinal agissait pour eux dans certains pays que je ne citerai pas. Ces sionistes sont très habiles; ils disposent des moyens d'information nécessaires; ils ont de l'argent et ils savent s'en servir. Par contre, ils n'avaient pas à l'époque suffisamment de voix. Je ne voudrais mettre aucun pays dans l'embarras, mais je dois dire qu'un de mes amis, qui est aujourd'hui président d'une université en Asie, a dû démissionner à ce moment-là parce que son chef d'Etat lui avait dit, à propos d'un discours dans lequel il avait pris parti contre le partage de la Palestine : "Renversez votre position à l'Assemblée générale." Dans les archives de l'Arabie Saoudite, j'ai aussi une note dans laquelle un représentant appartenant à un Etat africain dit : "Je regrette beaucoup, mais des instructions reçues en toute dernière minute de mon gouvernement me contraignent à renverser ma position et à voter contre vous." J'ai eu l'occasion de traduire cette note au prince Faïçal, qui est maintenant le roi de mon pays. A Washington, un de mes bons amis américains m'a dit que les sionistes avaient essayé d'acheter le vote d'un autre représentant pour 8 000 dollars. Si vous le désirez, je puis amener cet homme devant le Conseil de sécurité. Il est chrétien et il jugera sur la Bible que c'est la vérité. Je ne voudrais pas le déranger, mais, si vous le demandez, je l'amènerai ici.

165. Voilà comment les sionistes d'Europe occidentale ont créé en notre sein leur Etat artificiel.

166. Et nous devrions faire la paix, alors que les sionistes ont annoncé à l'avance qu'ils ne tiendraient pas compte des Nations Unies et que c'est par des conversations directes avec les Arabes qu'ils obtiendraient leur "livre de chair". Aucun Arabe n'osera discuter avec eux, à moins que ce soit un représentant fantoche, et nous traiterons les fantoches comme il convient de le faire. Je le regrette beaucoup, car il s'agit d'êtres humains et dans ce monde nul ne devrait tuer son prochain. Cependant, au cours des 20 dernières années, 13 dirigeants arabes ont été tués comme des mouches parce que le bruit courait qu'ils étaient sur le point de discuter avec Israël.

167. Ne nous abusons donc pas, ici, à l'ONU, en disant que le problème sera résolu au moyen de discussions. Je souhaiterais qu'il puisse en être ainsi, mais, comme je l'ai dit, l'injustice commise aux dépens du monde arabe et de la population autochtone de Palestine rend impossible tout accord que l'on prétendrait réaliser dans les coulisses, par des négociations et des pressions. Je dois vous avertir que toute tentative dans ce sens avortera, car les Arabes ne sont pas moins têtus que les Britanniques. Quand Dunkerque est tombé, Churchill n'a pas dit : "Nous avons perdu la guerre." Il a promis à son peuple du sang, de la sueur et des larmes. Quand Napoléon, d'abord, Hitler, ensuite, sont arrivés aux portes de Moscou, les Russes n'ont pas abandonné la lutte. Pourquoi ? Est-ce qu'on les trompait ? Non, ils luttèrent pour leur patrie et on ne les trompait pas. Peut-être que, s'ils avaient lutté pour un pays autre que le leur, on pourrait dire qu'ils étaient trompés. Mais ils combattaient, les uns pour les vertes îles du Royaume-Uni, les autres pour la Sainte Russie, pour leur mère patrie, et ils repoussaient un envahisseur qui n'avait rien à y faire.

168. Pourquoi les Arabes agiraient-ils autrement ? Sont-ils d'une espèce différente ? Ne sont-ils pas des hommes ? N'ont-ils aucune dignité ?

169. J'aurais voulu que M. Goldberg soit dans cette salle, parce que j'aurais aimé... Oui, je voudrais, Richard⁴, que vous transmettiez tout ceci à M. Goldberg. M. Goldberg n'est pas ici, mais c'est vous qui êtes maintenant le représentant des Etats-Unis.

170. "Donnez-moi la liberté ou donnez-moi la mort." Tous les Américains connaissent ces mots de Patrick Henry. En Virginie, je les ai vus sur une plaque : "Donnez-moi la liberté ou donnez-moi la mort." Voilà votre devise. Pourquoi nous, Arabes, en aurions-nous une autre ? "Donnez-moi la vie, mais enlevez-moi la liberté", quelle vie est-ce ? Est-ce cela que les sionistes veulent nous imposer, le contraire de votre devise ? Non, nous sommes tous des êtres humains. Je sais que vous êtes tous de braves gens, mais vous êtes des pions entre les mains des politiciens. Vous êtes tous des pions entre les mains des politiciens. Quant à nous, nous ne voulons ni la paix du tombeau, ni la paix dans l'injustice. Le peuple arabe ne mourra pas, à moins – je l'ai dit – qu'il n'y ait un holocauste général.

171. Certaines puissances nous conseillent d'être raisonnables et pragmatiques. Je sais que ce dernier mot vient du grec. Le premier qui l'ait employé au sens psychologique a été un Américain, William James, le père du pragmatisme. En quoi devons-nous être pragmatiques ? Dans la vie des peuples ou dans les affaires ? Nous ne voulons pas de ce pragmatisme. Tout se dissoudra si nous sommes pragmatiques.

172. Je ne pourrais parler longtemps sur ce sujet; j'en parle depuis 40 ans : 20 ans à l'Organisation des Nations Unies et 20 ans avant. On dit : "Pourquoi Baroody ne renonce-t-il pas ? Il est trop vieux !" Dans un des télégrammes que j'ai reçus on me dit, après certaines choses désagréables : "Vos idées et vous-même paraissent séniles." Je ne sais pas à quel point je parais sénile. Le télégramme émanait sans aucun doute d'un sioniste. Je lui ai pardonné de m'écrire de la sorte, parce qu'on lui a bourré le crâne. Je ne suis pas sénile. Mais cela montre comment on essaie d'endoctriner les hommes politiques américains. Mais les hommes politiques américains cèdent pour s'assurer les voix des électeurs.

173. En ce qui concerne les puissances occidentales, je reviens d'Europe et j'ai constaté l'état d'esprit qui y règne. Je ne voudrais pas être injuste envers les Etats-Unis, mais les gens d'Europe occidentale – parmi lesquels il y a des Juifs, qui sont mes amis – m'ont dit : "Pourquoi les sionistes intransigeants nous font-ils cela ?" Les Américains ont d'excellents idéaux; sinon ils n'auraient pas créé un si grand pays. Je ne nommerai personne, je ne veux nommer personne. J'ai répondu : "Que ces hommes politiques se rincent la bouche avant de parler des Arabes; sinon ceux-ci pourraient être salis." Il y a contre nous une campagne systématique. Mais je plains ceux qui la mènent, ils ne savent pas ce qu'ils font. Ils vendraient leur âme pour un plat de lentilles afin de se maintenir au pouvoir. La grandeur est un attribut de Dieu, non pas des êtres humains.

⁴ M. Richard F. Pedersen, représentant permanent adjoint des Etats-Unis au Conseil de sécurité.

174. J'en arrive maintenant aux projets de résolution qui nous sont présentés. Comme je vous ai parlé du fond du problème, je vais passer à son aspect technique. Deux projets de résolution, contenus dans les documents S/7951/Rev.2 et S/7952/Rev.2, sont soumis au Conseil. Le paragraphe essentiel du projet de résolution des Etats-Unis est le paragraphe 2; il demande "que des discussions aient lieu promptement ensuite entre les parties intéressées, en utilisant telle assistance d'une tierce partie ou de l'ONU qu'elles jugeront souhaitable, en vue de l'établissement d'arrangements viables englobant le retrait et le désengagement du personnel armé . . ." [S/7952/Rev.2].

175. Ce paragraphe du dispositif met l'accent sur le fait que des discussions devraient avoir lieu avec l'assistance d'une tierce partie en vue de parvenir à une paix durable, comme l'ambassadeur Goldberg l'a expliqué. Si, après tout ce que j'ai dit, vous croyez encore à une paix durable, j'ai perdu mon temps et je vous ai fait perdre le vôtre. Après tout, je vous avais dit que cela serait quelque chose de théorique. Le but poursuivi par ce projet de résolution est noble, mais, en pratique, c'est comme si on voulait traiter un abcès au foie avec de l'aspirine. Il y aurait une paix très brève, mais le temps compte peu pour les Arabes, qui ont 6 000 ans d'histoire. Et puis les hostilités reprendraient. Pourquoi ? Je n'ai pas besoin de reprendre tout l'exposé que je vous ai fait aujourd'hui. Tous les Arabes sont explicites en ce qui concerne leur position. Je demande donc à mon ami et collègue des Etats-Unis de renoncer à ce paragraphe, qui n'est pas applicable. Il part d'une bonne intention, puisque le noble but qu'il se propose est d'instaurer la paix.

176. Mais quelle paix ? Une paix temporaire, en raison de ce qu'a dit M. Ben Gourion, le patriarche du sionisme. Je cite, d'après le *New York Post* du 12 juin 1967 : "L'ancien Premier Ministre, M. Ben Gourion, a lancé un appel aux Juifs pour qu'ils se réinstallent . . ." Il aurait dû dire : "aux sionistes", car de nombreux Juifs ne sont pas sionistes. Il y a des Juifs partout. Ce sont des hommes loyaux envers le pays dans lequel ils vivent. Je ne doute pas qu'il y ait d'innombrables citoyens américains loyaux de confession juive. Ils sont loyaux envers l'Amérique et ils n'éprouvent pas le double loyalisme que leur demande M. Ben Gourion.

177. Il y a de nombreux Juifs en Russie; ils oublient qu'ils sont juifs. Leur religion est affaire entre eux et leur Dieu. Il y a des athées en Russie. C'est leur droit. Il y a aussi des orthodoxes et ils ont le droit de l'être. Mais ils sont loyaux envers leur pays. Ne croyons pas au faux bruit selon lequel les Russes persécuteraient les Juifs.

178. Je connais la révolution russe et j'ai vécu à cette époque. De nombreux Juifs en ont été les artisans. Les sionistes de New York l'ont-ils oublié ? Les Juifs ont été des piliers des réformes en Russie. Le Juif américain est, comme il doit l'être, loyal envers l'Amérique. Mais M. Ben Gourion veut qu'il ait une double nationalité : "Gagnez votre argent en Amérique, mais envoyez-le-nous et que votre coeur soit en Israël." Je ne veux pas empêcher qui que ce soit d'avoir un penchant pour ses coreligionnaires. Je ne dis pas qu'il ne devrait pas en être ainsi, qu'il s'agisse de juifs, de chrétiens, de musulmans, de bouddhistes, d'hindous ou de fidèles de quelque autre religion que ce soit.

179. Je reprends mon article du *New York Post* : "L'ancien Premier Ministre, M. Ben Gourion, a lancé un appel aux Juifs pour qu'ils se réinstallent immédiatement dans la vieille ville de Jérusalem ainsi que dans d'autres localités conquises sur la Jordanie." Ce qu'a déclaré le patriarche du sionisme revient à dire : "Annexez les terres et hissez l'emblème sioniste, non seulement sur Jérusalem mais aussi sur les lieux de culte." Les musulmans et les chrétiens devraient venir comme des moutons à l'église du Saint-Sépulcre et à la mosquée d'Omar en demandant la permission d'aller adorer leur Dieu. Pourquoi ? Parce que les sionistes détiennent les clefs, les clefs symboliques, du ciel, semble-t-il, et de l'enfer. Ils peuvent ouvrir les portes du ciel et celles de l'enfer quand ils le veulent. Si je dis qu'ils peuvent ouvrir les portes de l'enfer quand ils le veulent, c'est que je suis sûr que par leur influence ils entraîneraient le monde dans un holocauste, dans une troisième guerre mondiale. C'est pourquoi notre cher ami de l'Union soviétique s'est montré prudent. Il sait que son pays pourrait être mêlé à un affrontement s'il franchissait certaines limites.

180. Nous arrivons ensuite au deuxième projet de résolution et je vais parler en technicien. Je vais vous dire ce qui se passe dans les coulisses. Vous savez beaucoup de choses, mais j'en sais quelques-unes, moi aussi. On s'agite beaucoup dans les couloirs des Nations Unies pour que le projet de résolution de l'Union soviétique n'obtienne pas neuf voix. Je vous dis exactement ce qui est, car je suis ici depuis assez longtemps pour avoir des sources de renseignements. Si le projet de résolution de l'Union soviétique ne recueille pas neuf voix, il ne sera pas adopté, mais le projet de résolution des Etats-Unis est également voué à l'échec. Aussi ce qu'on dit maintenant, c'est que les deux superpuissances ne veulent pas une confrontation, à cause des Arabes et des sionistes, pouvant les entraîner dans une grande guerre. On dit : "Qu'ils aillent tous au diable, la peste soit de ces gens. Renvoyons l'affaire, peut-être à une session extraordinaire de l'Assemblée générale" — en vertu de n'importe quel chapitre ou paragraphe.

181. Une autre session extraordinaire ? Nous connaissons les opérations de maintien de la paix. Nous savons que la session extraordinaire sur le Sud-Ouest africain s'est soldée par zéro. Zéro est une invention des Arabes; au moins, c'est une belle invention des Arabes, sans laquelle les machines à calculer des puissances occidentales ne pourraient pas fonctionner. Zéro. J'en ai été témoin. Cela a été zéro. Pourtant, j'avais prévenu tout le monde lors de la vingt et unième session ordinaire de l'Assemblée générale. J'avais dit : "Ne tenez pas de session extraordinaire." Clemenceau disait : "Si vous voulez enterrer une affaire, créez une commission et chargez-la de s'en occuper." Cette session extraordinaire a eu exactement le même effet qu'une commission. Résultat : zéro.

182. Si les deux principales puissances ne veulent pas s'affronter, pour ce qui est des sionistes et des Arabes, le résultat sera nul. Mais les grandes puissances diront : "Cela calmera les Arabes; les difficultés seront résolues avec le temps et le temps guérit tout." Beaucoup de proverbes de ce genre sont trompeurs. Que le temps arrange les choses, cela peut être vrai et cela peut ne pas l'être. Le temps apporte la guérison s'il s'agit de blessures superficielles sur

lesquelles il suffit d'appliquer une pommade. Je vais encore me servir des analogies que M. Goldberg a utilisées. Le temps peut-il guérir le cancer ? "Le temps guérit tout." Les gens sont vraiment très naïfs sur toute la Terre. C'est sans doute heureux, car, s'ils ne l'étaient pas, il y aurait peut-être beaucoup plus de troubles dans le monde. "Le temps guérit tout." Les Arabes, espère-t-on, demanderont quelques concessions aux sionistes et ceux-ci leur feront quelques concessions, certainement avec largesse, et "le temps guérira tout au sein de l'Organisation des Nations Unies". Si l'on devait en arriver là, l'Organisation ferait mieux de plier bagage, car elle ne pourrait pas supporter un autre échec comparable à ceux qu'elle a déjà subis : la guerre en Extrême-Orient, la menace de guerre au Moyen-Orient, le Sud-Ouest africain qui reste sous le joug de l'impérialisme. Mais pourquoi donc ?

183. Je suis l'un des hommes les plus loyaux envers l'Organisation des Nations Unies. J'ai servi sa cause et bien souvent j'ai oublié ma nationalité pour le faire. J'ai cru que l'ONU dépasserait l'équilibre des forces et les arrangements entre Etats, mais elle suit la même voie que la Société des Nations, que j'ai connue dans ma jeunesse.

184. Qui trompons-nous ? Nous-mêmes ou l'opinion publique ? Dans le monde arabe, on ne peut plus tromper l'opinion publique. Je tiens à mettre en garde les Juifs et les gentils (si l'on me permet d'employer ce mot). Nous autres, Arabes, nous ne voulons pas de mal aux Juifs. Comme je le disais dans ma dernière intervention, laissez-nous tranquilles. Ne vous mêlez pas de nos affaires. Nous ne vous avons pas fait de mal, nous n'avons fait aucun mal ni à l'Europe ni à l'Amérique. Laissez-nous tranquilles. Pour l'amour du ciel, ne vous occupez pas de nous. Mais on ne nous laisse pas tranquilles. Si on ne nous laisse pas tranquilles, nous penserons au choix "la liberté ou la mort". Nous opterons par la liberté.

185. Nous n'avons aucune animosité contre le Juif en tant que tel. En fait, le Juif a prospéré parmi nous tout au long de notre histoire. Le Juif était un Arabe. Je parle du Juif séphardi, du Juif d'Orient. Celui-là était et est encore notre frère. Mais il s'agit d'une autre espèce de Juifs ; les sionistes ne sont pas des Juifs dans la véritable acception du terme, car, s'ils étaient des Juifs, ils se conformeraient aux enseignements de Michée et d'Isaïe. Michée a dit : "Et que tu marches humblement avec ton Dieu", et non pas avec cette arrogance qui, je le crains, nous contamine tous dans notre partie du monde. Ils ont le droit de vivre. Ouvrons-leur les portes de l'émigration pour que tous les sionistes qui pensent qu'ils n'ont pas d'avenir parmi les 100 millions d'Arabes puissent partir et retourner d'où ils sont venus. Il y a tant de possibilités en Europe ! Pourquoi devraient-ils vivre en permanence sous l'épée de Damoclès, comme on dit. Ouvrons en même temps les portes de l'immigration à tous ceux qui possédaient les terres et l'équilibre se rétablira. Il n'y aura pas de frictions entre les Juifs et les Arabes si ceux qui restent sont frères par la race et par la culture. Il ne s'agit pas des sionistes occidentaux pleins d'intransigeance, mais des vrais Juifs, des Juifs qui ont le même Dieu que les chrétiens et les musulmans, non seulement nominalement, mais aussi dans la pratique. Il y a de nombreux Juifs qui marchent humblement avec leur Seigneur ; j'ai des amis juifs partout, en Orient et en

Occident. Nous ne sommes pas les ennemis des Juifs. Ce sont les sionistes qui le sont. Je vais vous en donner un exemple concret.

186. Pendant les années 1930, j'étais dans le pays de mon bon ami, lord Caradon, à Londres. Je prenais le thé au Savoy Hotel à 5 heures de l'après-midi. J'ai entendu deux hommes qui parlaient en arabe. Je me suis retourné et ils se sont aperçus que j'étais probablement un Arabe. Ils ont souri et nous avons engagé une conversation. L'un d'eux était un exportateur d'oranges de Jaffa, un Chrétien, du nom de Khouri ; l'autre était un Juif de Bagdad nommé Elias. M. Khouri, ayant un rendez-vous d'affaires, a dû nous quitter. M. Elias a apporté sa tasse sur ma table de façon que nous puissions prendre le thé ensemble. C'était en 1937, il y a 30 ans. Je lui ai dit : "Vous êtes Irakien, n'est-ce pas ?" Il m'a répondu : "Vous voyez cela à la cicatrice que j'ai sur la figure." Beaucoup d'Irakiens ont une cicatrice sur le visage causée par un parasite. "Oui, je suis Irakien." J'aurais également pu le deviner d'après son accent. Il parlait arabe et non pas hébreu. C'était un Juif. Je lui ai dit : "Parlez-moi de vous, j'aimerais vous connaître." Il m'a répondu : "J'étais en Allemagne auparavant." Je lui ai demandé : "Pourquoi êtes-vous venu ici ? Je suppose que c'est à cause de la politique d'Hitler." Il m'a avoué : "Oui, c'est la politique d'Hitler qui m'a amené ici."

187. J'ai ajouté : "Je voudrais savoir ce qui se passe en Allemagne et pourquoi Hitler est si intransigent." Il m'a répondu : "Vous voyez, je suis Juif moi-même, mais ce sont les sionistes, par leur attitude à la conférence de Versailles, qui dans une large mesure sont responsables de l'avènement d'Hitler." J'ai dressé l'oreille. "Vous savez qu'ils ont toujours cherché à créer cet Etat national" — il a dit cette patrie ou quelque chose d'analogue, je paraphrase — "en Palestine. Je suis un Juif d'Orient. Ils nous ont desservis en Allemagne, parce que ce pays, qui était projuif du temps du Kaiser, est devenu violemment antijuif." J'ai demandé : "Pourquoi Hitler l'est-il ?" Il m'a dit : "Ces sionistes ont fait du trafic de devises dans les années 1920, à une époque où cela était interdit aux Allemands. Ils représentaient 4 p. 100 de la population de Berlin, mais ils étaient arrivés à y posséder ou à avoir en main 56 p. 100 des biens". J'ai objecté : "Est-ce que vous n'exagérez pas ?" Il a dit : "Peut-être, mais beaucoup de biens sont passés entre leurs mains. C'est là un des facteurs de la situation actuelle." Je lui ai ensuite demandé : "Pourquoi êtes-vous venu ici ? Vous n'êtes pas un Juif d'Europe." Il m'a dit : "On avait commencé à mettre des signes sur ma porte. J'allais épouser une Allemande. Je ne suis pas très pieux, mais je suis Juif. J'ai pensé que je ferais mieux de m'en aller avant qu'il m'arrive un malheur." Il avait raison.

188. M. Ben Gourion, ce même M. Ben Gourion, a dit — et il laissera des héritiers — qu'Israël devait être le lieu de rassemblement des Juifs. Les Juifs de New York quitteront-ils les gratte-ciel qu'ils ont construits pour aller en Israël ? M. Ben Gourion a besoin d'eux pour les impliquer dans la guerre contre les Arabes. Peu importe ce qui arrivera. La prophétie de M. Ben Gourion doit se réaliser. L'idée de Herzl était, en raison des persécutions, de résoudre le problème juif par la création d'un foyer en Palestine, mais je crois qu'il y a 16 millions de Juifs dans le monde. Comment M. Ben Gourion ou ceux qui partagent

ses vues peuvent-ils espérer faire venir en Palestine 16 millions de Juifs qui ne désirent pas quitter les pays occidentaux ou orientaux dont ils sont des citoyens loyaux ?

189. Mais je mets les Juifs en garde, car je les plains. J'ai toujours plaint les Juifs qui ont été persécutés, car ce sont des hommes comme vous et moi. Je les plains aussi parce qu'un jour ils deviendront des boucs émissaires dans les pays chrétiens, non pas à cause de la religion chrétienne, mais parce que dans ces pays on a beaucoup oublié les prescriptions religieuses. Quand quelque chose y va mal, on en rejette la faute sur les pauvres Juifs. On leur dit, même s'ils sont complètement innocents : "C'est vous qui êtes à l'origine de nos ennuis." Voilà l'avertissement que je voulais donner. Cela peut ne pas arriver avant longtemps, mais cela s'est produit en Allemagne et cela peut se produire à nouveau. Quand les peuples essuient des revers, ils cherchent un bouc émissaire, et dans tout le cours de l'histoire ce sont les Juifs qu'ils ont choisis pour cela. C'est malheureux. C'est déplorable. Nous ne voulons pas qu'on fasse souffrir les Juifs. Mais quel est le tableau que nous avons sous les yeux ? Il est bien sombre. Et les sionistes continuent à nous faire souffrir.

190. Si je me suis fait bien comprendre, ce n'est pas tellement parce que mes paroles ont exprimé ma conviction, mais parce que j'ai étudié la question pendant plus de 40 ans. Autrement, je n'aurais pas réussi à transmettre mon message, non seulement à vous, Messieurs, mais à tous ceux qui voudront bien étudier ce que j'ai dit. Si tout se passe autrement que je le prévois et s'il n'y a pas de souffrances, personne n'en sera plus heureux que moi. Mais, si les choses prennent la tournure que j'ai décrite — les présages existent —, j'aurais eu au moins la satisfaction avant de disparaître d'avoir parlé avec honnêteté et sincérité. Je mourrai avec la conscience en paix, car je n'ai pas voulu blesser, ni en pensée, ni en intention, mes frères juifs, mais j'ai essayé, dans un esprit d'humanité, de mettre en garde les sionistes — qui sont aussi nos frères à tous en tant qu'êtres humains — en leur disant qu'ils se trompent, qu'ils feraient mieux de ne pas s'obstiner dans le rêve qu'ils ont fait, un rêve qui n'a pas été réalisé et non seulement échouera, mais peut plonger le monde dans une troisième guerre mondiale en raison de l'influence qu'ils exercent dans bien des capitales du monde occidental.

191. Je vous prie, Monsieur le Président, de m'excuser d'avoir mis tant de temps à vous présenter les faits comme je les vois. Je voudrais que vous vous rappeliez — et le Secrétaire général le sait — que l'Arabie Saoudite n'a jamais brigué un siège au Conseil au cours des 20 années qui viennent de s'écouler, encore qu'elle soit signataire de la Charte. Elle n'a pas eu non plus la prétention de dire à la communauté internationale ce qu'elle devrait faire dans le domaine économique et social, car elle n'a sollicité de siège dans aucun des conseils de l'Organisation. Nous nous sommes comportés comme des gens désireux d'apprendre plutôt que d'enseigner, ce que beaucoup de grandes puissances semblent vouloir faire. Nous continuons à apprendre, mais, sur ce point précis, nous n'avons rien à apprendre. Ce que je vous ai dit ne vient pas de mon esprit mais du fond de mon cœur et toutes mes pensées sont inspirées par le profond désir que la paix dans la justice règne dans le monde entier.

192. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant d'Israël.

193. M. KIDRON (Israël) [*traduit de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner cette occasion de présenter au Conseil de sécurité la cause de mon gouvernement. Je voudrais d'abord expliquer pourquoi c'est moi qui suis ici et non pas M. Rafael, qui est le représentant permanent de mon pays auprès de l'Organisation des Nations Unies. La raison en est que l'ambassadeur Rafael a été rappelé en consultation à Jérusalem pour quelques jours. Je le remplace jusqu'à son retour qui aura lieu, je l'espère, à la fin de la semaine.

194. Après un répit d'environ un jour et demi, les attaques verbales contre Israël ont repris. Une fois de plus, ma délégation se trouve en butte à une campagne de diffamation, d'injures et de déformation grossière de ses mobiles et de ses actes. On a édifié un véritable échafaudage de mensonges pour mettre Israël au banc des accusés et pour le dépeindre comme un agresseur.

195. Je ne veux pas employer le même langage que certains des orateurs qui m'ont précédé, ni me laisser entraîner dans la voie des calomnies, des vitupérations et de la dénaturation des faits dans laquelle ils ont tenté d'entraîner le Conseil, par exemple avec leurs ignobles diffamations au sujet du drame du *Liberty*, alors qu'il s'agit d'une erreur déplorable inhérente aux conditions de guerre et pour laquelle mon gouvernement a exprimé ses regrets les plus sincères et les plus profonds au Gouvernement des Etats-Unis, ou encore avec les obscénités — je dis bien les obscénités — proférées par le représentant de l'Arabie Saoudite au sujet des Juifs et du sionisme.

196. Je suis Juif, je suis sioniste; c'est un privilège que d'être Juif, c'est un privilège que d'être sioniste. C'est une source de fierté d'être Juif, c'est une source de fierté d'être sioniste. Le sionisme est la plus belle expression de la libération nationale d'un peuple. Il a réinstallé une très ancienne nation dans son foyer ancestral. Il y a créé des villes, grandes et petites, des villages, des fermes, des formes nouvelles de société, un esprit national et un patriotisme authentique qui s'exprime par le service du pays et par le sacrifice. Tout cela provoque l'admiration des foules dans le monde entier, en Afrique, en Asie, en Amérique, en Europe, dans toutes les couches de la société qui voient dans le sionisme et dans Israël l'accomplissement d'une prophétie divine et une sublime réparation historique.

197. Je tiens à dire nettement et sans réserve que je rejette catégoriquement toutes les accusations portées contre mon pays. Elles n'ont aucun rapport avec la vérité. Ce sont des déformations délibérées et voulues des faits qui ont été portés à la connaissance du Conseil au cours des deux dernières semaines et, à vrai dire, au cours des 19 dernières années.

198. Voyons donc une fois de plus les événements qui ont précédé le déclenchement des hostilités le 5 juin. Le 18 mai, le Gouvernement de la République arabe unie a exigé le départ de la Force d'urgence des Nations Unies, qui était déployée le long de la bande de Gaza, dans le désert du Sinaï, ainsi qu'à Charm el-Cheikh, à l'entrée du golfe

d'Akaba, et, ce même jour, la Force d'urgence a cessé d'exister. Etait-ce là un acte de nature à renforcer la paix ? Etait-ce là un acte prouvant des intentions pacifiques ? Non, c'était une mesure préparatoire à une agression. Il fallait se débarrasser de la Force d'urgence pour que l'agression contre Israël puisse être préparée et lancée.

199. Le 23 mai, la République arabe unie a déclaré que le détroit de Tiran serait fermé aux navires israéliens et aux navires des autres nations transportant ce qu'elle appelait du matériel stratégique, c'est-à-dire en fait tout ce qu'elle décidait de qualifier ainsi, en direction du port d'Eilat, le plus méridional des ports d'Israël. Etait-ce là un acte pacifique ? Cette réimposition du blocus témoignait-elle d'intentions pacifiques ? Non. C'était un acte évident d'hostilité et l'exercice d'une revendication de belligérance rejetée par les instances internationales. Un blocus est considéré classiquement comme un acte de guerre.

200. Pendant ce temps, c'est-à-dire pendant la dernière semaine de mai, l'Egypte a commencé à concentrer massivement ses forces dans le désert du Sinaï. Quelque 80 000 hommes y ont été rassemblés ainsi que des centaines d'avions d'assaut et un millier de chars. Ces forces énormes ont été déployées offensivement le long de la frontière israélienne du Sinaï, le long de la bande de Gaza et aux abords d'Eilat. Leur déploiement a été accompagné d'une recrudescence de propagande belliqueuse de la part du Caire. La guerre sainte a été proclamée par les autorités religieuses de la capitale égyptienne et le peuple égyptien a été exhorté à aller de l'avant pour détruire Israël. Le Président égyptien s'est trouvé, bien entendu, au premier rang de ceux qui incitaient le peuple à la guerre. Voici ce qu'il a dit au Conseil central des syndicats arabes le 26 mai 1967 :

“Le peuple arabe veut se battre. Nous attendions le jour favorable où nous serions tout à fait prêts, car, si nous engageons un combat avec Israël, nous devons être sûrs de la victoire et prendre des mesures énergiques. Nous ne parlons pas en vain. Nous nous sentons maintenant une force suffisante et telle que, si nous engageons le combat avec Israël, nous serons, avec l'aide de Dieu, victorieux. Nous avons donc décidé de prendre des mesures décisives. Le combat sera général et notre objectif fondamental sera la destruction d'Israël.”

201. Comment s'attendait-on qu'Israël et le Conseil de sécurité interprètent ces paroles ? Comme un appel à la paix ou comme un appel à la guerre ?

202. Le 30 mai, le président Nasser a signé un accord militaire avec le roi Hussein de Jordanie et ce dernier pays a mobilisé. Le 4 juin, un accord analogue a été signé avec l'Irak et des détachements irakiens ont commencé à arriver en Jordanie et en Egypte. Etaient-ce là des preuves d'intentions pacifiques ? Ces accords étaient-ils conformes à la Charte des Nations Unies ? Ces mouvements agressifs de troupes étaient-ils compatibles avec les accords solennels que l'Egypte et la Jordanie avaient conclus avec Israël en 1949 en vue de prévenir tout acte hostile et de préparer la voie à une paix permanente ? Tous ces faits constituaient la preuve évidente de la préparation d'une agression.

203. Tandis que ces mouvements de forces armées se produisaient en Egypte, en Jordanie et en Irak, la Syrie aussi a mobilisé jusqu'à son dernier homme et 50 000 soldats ont été déployés offensivement sur les hauteurs qui dominent Israël. Nous étions encerclés. L'anneau de forces s'était refermé. Tout ce que les armées arabes attendaient, c'était le signal de la marche en avant.

204. Ce signal a été donné le 5 juin, lorsque des avions égyptiens, conformément aux plans contenus dans l'ordre d'opérations 6/67 de l'état-major de l'aviation et de la défense aérienne de la région est du Sinaï, en date du 26 mai 1967, ont décollé pour attaquer les objectifs qui leur avaient été fixés en Israël, tandis qu'en même temps, à partir de la bande de Gaza, l'artillerie déclenchait un tir de barrage sur des villages israéliens. Peu de temps après, les canons jordaniens installés dans les lieux saints de la ville sainte de Jérusalem commençaient à bombarder la capitale israélienne, nous causant de lourdes pertes, tandis que, plus au nord, l'artillerie syrienne se joignait à ce chœur diabolique. L'agression était lancée.

205. Voilà les faits; voilà ce qui s'est passé. Israël était désigné pour être l'innocente victime de cette attaque massive. Conformément au droit que lui donne l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, la victime s'est défendue seule, et avec succès.

206. Je voudrais ici ouvrir une parenthèse au sujet de propos tenus par le représentant de l'Union soviétique, blâmant et condamnant Israël pour avoir cherché à acheter des masques à gaz en Allemagne. Pour lui, c'était la preuve qu'Israël n'était pas isolé. Cependant, le Gouvernement d'Israël avait de bonnes raisons de se procurer des masques à gaz. Nous avons bonne mémoire et, pour l'information du Conseil, je voudrais que figure au procès-verbal une déclaration faite par le Comité international de la Croix-Rouge à Genève le 2 novembre 1966 au sujet de l'emploi de gaz toxiques. La voici :

“Le Comité international de la Croix-Rouge a reçu à nouveau de ses délégués au Yémen des rapports au sujet de bombardements avec des gaz toxiques. Une équipe médicale conduite par le chef de la mission de la Croix-Rouge internationale au Yémen s'est rendue les 15 et 16 mai dans un village du nord du pays pour tenter de porter secours aux victimes d'un bombardement qui avait eu lieu quelques jours auparavant et à la suite duquel, selon les survivants, de nombreuses victimes étaient mortes asphyxiées. Retardés par un raid aérien, les médecins du CICR ont soigné dès leur arrivée sur les lieux un certain nombre de blessés et ils ont recueilli divers renseignements indiquant que des gaz toxiques avaient été employés.

“Vivement troublé et inquiet par ces méthodes de guerre qui sont absolument interdites par le droit international codifié et coutumier, le Comité international a communiqué aussitôt le rapport de ses délégués à toutes les autorités intéressées dans le conflit du Yémen, en leur demandant de prendre l'engagement solennel de ne pas recourir, en quelque circonstance que ce soit, à l'emploi de gaz asphyxiants ou de toute autre substance toxique similaire.”

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que le Gouvernement israélien se soit vu obligé de chercher à se procurer des masques à gaz; il avait affaire au même ennemi.

207. Aucun artifice de casuistique, aucune violence verbale, aucune clameur ne peuvent rien changer aux vérités que je viens d'énoncer. Aucune déformation des faits ne peut transformer la victime en agresseur.

208. Si l'on veut d'autres preuves, elles sont fournies ce matin par le *New York Times*, que l'on a cité si souvent dans cette salle au cours des deux dernières semaines, dans une dépêche en provenance de Beyrouth et datée du 12 juin. Je cite :

“Dans une étude sur la guerre, faite par des militaires et publiée dans le journal de Damas *Al Thawra*, qui est l'organe du gouvernement, il est affirmé que les forces arabes auraient dû concentrer leur offensive contre Israël sur le front jordanien pendant que les troupes syriennes et égyptiennes auraient mené des actions défensives pour fixer les forces israéliennes.

“ . . .

“Dans cette étude, on ajoute que les résultats de la bataille démontrent la valeur de la stratégie syrienne de guérilla à l'intérieur d'Israël combinée avec une attaque classique provenant de l'extérieur. On suggère que “toute la patrie arabe se transforme aussitôt que possible en une caserne de troupes bien instruites” pour poursuivre les actions de guérilla.”

209. Mais les choses remontent plus loin encore, elles remontent à 18 ans — presque 19 —, à l'époque de la création de l'Etat d'Israël. Il y a 19 ans, les Etats arabes ont déclaré la guerre à l'Etat d'Israël, qui avait été créé conformément à une résolution de l'Assemblée générale [181 (II)]. Voici ce que disait Azzam Pacha, qui était alors secrétaire général de la Ligue arabe, le 14 mai 1948 : “Les Etats arabes mèneront une guerre d'extermination et se livreront à un massacre effroyable dont on parlera comme des massacres perpétrés par les Mongols et comme des croisades.” A cette fin, les armées de six Etats arabes — l'Egypte, la Jordanie, l'Irak, la Syrie, l'Arabie Saoudite et le Liban — ont pénétré sur le territoire du nouvel Etat d'Israël pour le supprimer dès sa naissance.

210. M. Trygve Lie, qui était à l'époque le Secrétaire général de l'ONU, a déclaré que c'était une agression : la première agression armée qui se soit produite dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies.

211. M. Gromyko, un éminent prédécesseur du représentant actuel de l'Union soviétique, a qualifié cette action de menace contre la paix et d'opération militaire visant à étouffer le mouvement de libération nationale de la Palestine. Ses collègues, M. Tsarapkin et M. Manuilsky, ont été tout aussi explicites dans leur condamnation de cette agression arabe.

212. Il s'agit du même Israël; il s'agit des mêmes Etats arabes. L'agression est également la même. Pendant 19 ans, Israël a été obligé de vivre en état de siège. Il n'y a pas une

frontière où n'aient pas crépité des coups de feu; il n'y a guère dans le pays de ville ou de village qui n'ait pas de familles en deuil et qui n'ait pas vu les fruits d'un travail harassant pour rendre la terre fertile et prospère détruits en un instant par les canons ou les bombes de l'Egypte, de la Jordanie et de la Syrie. Pas un jour ne s'est écoulé sans qu'ait été proférée à la radio une menace à notre existence même.

213. Le président Nasser d'Egypte a dit : “Nous voulons obtenir que les Egyptiens soient solidaires et serrent les rangs pour mettre fin à l'existence d'Israël. Nous le liquiderons.”

214. Le président Al-Atassi de Syrie a déclaré : “Nous lançons le mot d'ordre de la guerre de libération populaire. Nous voulons une guerre totale et sans frein, une guerre qui détruira la base sioniste.”

215. On a dit en Jordanie : “Chassez Israël de Gaza par la force et ne vous arrêtez pas à Gaza mais libérez toute la Palestine, car l'opinion mondiale est avec nous. Tout au long de l'histoire, les Juifs ont recherché la paix et la sécurité et ils ont cru qu'Israël les leur donnerait. Mais Israël lui-même sera noyé dans la mer; pour Israël, il n'y aura ni sécurité ni paix.”

216. Nous avons été assiégés, attaqués, menacés; on a décrété un blocus contre nous; on a déclaré publiquement qu'on voulait nous détruire. On a utilisé pour cela depuis 19 ans tous les moyens — politiques, diplomatiques, économiques et militaires. Et tout s'est passé sous le couvert de la Charte des Nations Unies et des conventions d'armistice général, en toute impunité.

217. Que disent ces documents et quelles sont les obligations qui en découlent et qui s'appliquent aussi bien à Israël qu'aux Etats arabes ? Voici la teneur de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies :

“1. L'Organisation est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses Membres.

“2. Les Membres de l'Organisation, afin d'assurer à tous la jouissance des droits et avantages résultant de leur qualité de Membre, doivent remplir de bonne foi les obligations qu'ils ont assumées aux termes de la présente Charte.

“3. Les Membres de l'Organisation règlent leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, de telle manière que la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice ne soient pas mises en danger.

“4. Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies.”

218. Que disent les conventions d'armistice général ? Le libellé est presque le même pour les quatre conventions. Article premier :

“En vue de favoriser le rétablissement de la paix permanente en Palestine et reconnaissant l'importance

que revêtent à cet égard des assurances réciproques concernant les opérations militaires futures des Parties, les deux Parties souscrivent par les présentes aux principes ci-après qu'elles respecteront pleinement pendant la durée de l'armistice."

Or, l'un de ces principes est que :

"Les forces armées terrestres, aériennes et navales de l'une et de l'autre Partie n'entreprendront ni ne prépareront aucune action agressive contre la population ou les forces armées de l'autre Partie."

Un autre principe est que :

"Le droit de chaque Partie à être assurée de sa sécurité et à ne pas craindre d'attaques de la part des forces armées de l'autre Partie sera pleinement respecté."

Un autre encore est ainsi rédigé :

"Aucun élément des forces militaires ou paramilitaires terrestres, aériennes ou navales de l'une ou l'autre Partie, y compris les forces irrégulières, ne commettra d'actes de guerre ou d'hostilité . . ."

Et enfin :

"La présente Convention, négociée et conclue en exécution de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 16 novembre 1948 [62 (1948)] et demandant la conclusion d'un armistice afin d'éliminer la menace contre la paix en Palestine et de faciliter le passage de la trêve actuelle à une paix permanente en Palestine . . ."

219. Est-ce que les actes et les proclamations des Etats arabes au cours des 19 dernières années sont conformes à ces obligations, à ces engagements, à ces promesses auxquels ils sont parties ? Est-ce que la belligérance ouvertement proclamée, la belligérance qui est la doctrine officielle de la République arabe unie et des autres Etats arabes, la belligérance qui est à la base de toute la crise de notre région, est compatible avec la Charte des Nations Unies et avec les obligations des Etats arabes ?

220. Je voudrais maintenant dire quelques mots de la situation actuelle. Le cessez-le-feu demandé par le Conseil de sécurité dans ses résolutions est effectif avec la République arabe unie, la Jordanie et la Syrie et les autorités de mon pays coopèrent pleinement avec le général Bull, chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, pour le faire respecter. Cependant, en ce qui concerne le cessez-le-feu, il y a un point qui, de l'avis de ma délégation, n'a pas été suffisamment souligné : c'est que les Gouvernements de l'Algérie, de l'Irak et du Yémen ont proclamé ouvertement leur intention de continuer les hostilités contre Israël, au mépris des résolutions du Conseil de sécurité et en violation flagrante de la Charte des Nations Unies. Le Koweït est même allé jusqu'à faire savoir au Conseil de sécurité qu'il était résolu à ne pas tenir compte de ses décisions. D'autres gouvernements arabes qui s'étaient déclarés en état de guerre avec Israël n'ont pas annoncé jusqu'à présent qu'ils respecteraient à l'avenir les obligations solennelles imposées par la Charte.

221. Il importe de noter que tous ces gouvernements ont pris une part active à la guerre d'agression contre Israël en engageant des opérations militaires, terrestres et aériennes, effectives, en envoyant des troupes et du matériel dans les zones de combat et en déployant des forces terrestres et aériennes dans des zones adjacentes. Jusqu'à ce que tous les gouvernements intéressés aient déclaré officiellement qu'ils abandonnent la belligérance et qu'ils mettent fin à toutes leurs activités militaires dans la région conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, il est évident qu'on ne pourra pas considérer le cessez-le-feu comme pleinement effectif.

222. A la cessation des hostilités, le Gouvernement d'Israël a pris rapidement des mesures en vue de rétablir des conditions de vie normales pour la population civile dans les régions placées sous son contrôle. Le Gouvernement d'Israël se préoccupe d'assurer le bien-être et la sécurité des habitants de ces régions et des règlements stricts ont été promulgués et sont appliqués à cette fin. L'électricité, l'eau et les services sanitaires ont été rétablis en dépit de grandes difficultés. La police arabe de la vieille ville de Jérusalem a été rappelée à l'activité et elle contribue à maintenir l'ordre public.

223. Les mesures prises par les autorités israéliennes pour essayer, dans des conditions très difficiles, de rétablir une vie civile normale dans toute la mesure où c'est possible dans la situation actuelle ont été très appréciées par un éminent résident de la vieille ville, M. Anwar Al-Khatib, ancien gouverneur de cette ville. Celui-ci a déclaré avant-hier que les habitants de la vieille ville et de la rive occidentale du Jourdain dans son ensemble avaient été étonnés de la bonne conduite des soldats israéliens et de la façon dont ils s'étaient comportés à l'égard de la population locale.

224. En outre, nous prêtons une grande attention aux besoins des réfugiés. Pendant les combats, il y a eu évidemment certains déplacements de population d'un endroit à un autre, surtout à l'intérieur de la zone située à l'ouest du fleuve. Il y a eu des mouvements vers l'ouest aussi bien que vers l'est. Certaines personnes ont traversé le Jourdain pour rejoindre leur famille sur la rive orientale. Toutefois, il y a eu depuis lors un mouvement important de retour de l'est vers l'ouest et les autorités israéliennes ne font rien pour l'empêcher.

225. J'ai appris récemment qu'un accord entre Israël et l'Office de travaux et de secours des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine est en discussion et qu'on espère qu'il sera signé sous peu ; il prévoit le maintien de tous les services de l'UNRWA. Des arrangements analogues vont être conclus avec des institutions internationales bénévoles qui s'occupent des réfugiés et des civils en général. Je suis autorisé à donner au Conseil l'assurance que le Gouvernement d'Israël et toutes les autorités qui en dépendent respectent scrupuleusement les dispositions de la Convention de Genève de 1949 relative au traitement des prisonniers de guerre. Le Gouvernement d'Israël a pris contact avec le Comité international de la Croix-Rouge, qui a maintenant une délégation en Israël, au sujet de la question des prisonniers de guerre et de leur échange rapide. Mon gouvernement espère que les autres parties intéressées

agiront de même, de façon que l'échange des prisonniers puisse se faire rapidement.

226. La situation actuelle fournit au Conseil de sécurité, à l'Organisation des Nations Unies, à la communauté internationale, une occasion unique de mettre fin à 19 ans de belligérance, d'incitations à la guerre et d'agressions ainsi que d'assurer la paix, la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient. Le Ministre des affaires étrangères de mon pays, parlant devant le Conseil le 6 juin [1348^{ème} séance], a évoqué quelques-uns des points qui, d'après nous, pourraient être pris en considération à cette fin. L'un d'eux est la reconnaissance par les Etats arabes qu'Israël existe, qu'il a le droit d'exister et qu'il fait partie du Moyen-Orient au même titre qu'eux-mêmes. Une autre est l'établissement de relations directes et souveraines entre Israël et les Etats arabes. D'autres se rapportent au règlement pacifique des différends, à la liberté de la navigation dans les eaux internationales, à la garantie de la sécurité, de l'intégrité et de l'indépendance de tous les Etats du Moyen-Orient. Nous sommes heureux de remarquer que beaucoup de ces points sont inclus dans le projet de résolution empreint d'esprit constructif déposé il y a quelques jours par la délégation des Etats-Unis [S/7952/Rev.2].

227. Aucun des buts recherchés ne pourra être atteint dans le cadre du système qui existait jusqu'à maintenant et qui a provoqué, au cours des 19 dernières années, trois grands conflits armés. On ne peut pas revenir à un système qui présente de tels dangers. Il n'a pas servi la cause de la paix. Il a été utilisé pour couvrir la belligérance en paroles et en actes. Il a amené la guerre et tous les drames qu'elle entraîne. Israël ne recherche pas la guerre et ne l'a jamais recherchée. La guerre est un fardeau douloureux et tragique. Notre politique nationale n'a pas d'objectif plus cher, plus ardemment recherché, que la paix avec nos voisins arabes. On n'établira pas la paix en revenant aux dispositions stériles du passé. Nous avons maintenant une excellente occasion, une occasion unique de faire des progrès, d'arriver à un règlement stable dont bénéficieront tous les peuples du Moyen-Orient, les Arabes aussi bien que les Israéliens. Nous ne voulons rien de plus.

228. Aucun progrès ne serait réalisé par le projet de résolution négatif et partial que vient de déposer le représentant de l'Union soviétique. Il traduit une intention destructive. Il vise à revenir en arrière, à recréer une atmosphère d'hostilité, de belligérance, de blocus, de boycottage, d'escarmouches quotidiennes aux frontières, de sabotage et d'assassinat. Ma délégation exprime respectueusement l'espoir que le Conseil le rejettera purement et simplement.

229. Permettez-moi de conclure mon intervention en répétant fermement que nos yeux et nos coeurs sont tournés vers la paix. Notre vœu le plus cher, notre aspiration la plus profonde, est de voir la paix régner au Moyen-Orient et tous les Etats de cette région, les Etats arabes et Israël, vivre dans l'amitié, dans la concorde et faire des efforts constructifs pour le bien de tous les peuples.

230. Dans le passé, les représentants des Etats arabes ont rejeté la main que nous leur tendions. Aujourd'hui, ils la rejettent encore. Ils disent qu'ils ne veulent pas la paix avec

Israël, qu'ils ne feront jamais la paix avec nous. Ce qu'ils veulent, c'est la guerre. Ils rêvent d'une deuxième, d'une troisième, d'une quatrième reprise des combats. Nous souhaitons vivement que cet état d'esprit se modifie, que les Etats arabes finissent par comprendre que les victoires de la paix sont plus grandes que celles de la guerre, que le Moyen-Orient, d'où la sublime vérité des prophètes a rayonné, il y a des milliers d'années, sur un monde vivant encore dans les ténèbres, redevienne un phare de paix, ce qui est sa destinée historique.

231. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): L'orateur suivant est le représentant de la Tunisie. Le représentant de la République arabe syrienne a fort aimablement fait savoir qu'il était prêt à quitter momentanément sa place à la table du Conseil pendant que le représentant de la Tunisie fera sa déclaration. Je le remercie de ce geste et j'invite le représentant de la Tunisie à prendre place à la table du Conseil pour faire sa déclaration.

232. M. MESTIRI (Tunisie): Je voudrais d'abord remercier le représentant de la République arabe syrienne d'avoir bien voulu me céder et son siège et son tour de parole.

233. Dans une lettre que j'ai adressée au Président du Conseil de sécurité [S/7974], en date du 12 juin 1967, j'ai attiré son attention et celle des membres du Conseil sur la situation particulièrement alarmante créée en Jordanie par le fait des autorités israéliennes qui exercent une pression inadmissible sur les populations de la rive ouest du Jourdain afin qu'elles quittent leurs demeures pour se rendre sur l'autre rive du fleuve. J'ai cité certaines agences de presse, dont l'United Press International, qui, contrairement à ce que vient d'affirmer le représentant d'Israël, a expliqué que c'était là une politique délibérée des autorités israéliennes.

234. Nous avons écouté tout à l'heure le représentant de la Jordanie qui nous a donné un luxe de détails sur cette opération, ne laissant subsister aucun doute sur le comportement des autorités d'occupation et sur les intentions du gouvernement de Tel-Aviv. Le *New York Times*, que l'on ne peut accuser de sympathie excessive pour les Arabes, a donné le chiffre de 100 000 personnes chassées de leur terre et de leurs foyers.

235. Le Gouvernement tunisien estime que cet aspect de la question doit retenir l'attention du Conseil de sécurité et que celui-ci se doit d'adopter, dans les meilleurs délais, une résolution nette et claire pour mettre fin à ces agissements inhumains de l'agresseur israélien. Le Conseil ne saurait rester les bras croisés devant cette atteinte flagrante à la dignité humaine, devant cette tentative préméditée de compromettre, d'annihiler tous les efforts déployés par la communauté internationale, à travers l'Organisation des Nations Unies, pour remédier au tragique problème des réfugiés qui se pose depuis la création de l'Etat d'Israël.

236. Les représentants du gouvernement de Tel-Aviv viennent parler ici de leur amour de la paix, alors que tout leur comportement et tous leurs agissements semblent être soigneusement calculés pour que la paix ne règne jamais plus dans cette région du monde. C'est leur intention délibérée de semer les graines de la violence tout en continuant de brandir ici le rameau d'olivier. Les amis

occidentaux de l'Etat d'Israël et ses protecteurs justifient leur sympathie à l'égard des sionistes par les souffrances et les malheurs qu'ont endurés les Juifs d'Europe du fait des nazis et de l'antisémitisme européen. Mais, quand il s'agit des souffrances endurées par des Arabes sur une terre arabe, ou, dans d'autres cas, par des Africains sur une terre africaine, ces mêmes consciences, ces mêmes principes, acquièrent subitement beaucoup de souplesse, pour ne pas parler de complaisance.

237. Le Gouvernement de la République tunisienne demande au Conseil de sécurité d'exiger qu'il ne soit plus permis de procéder à des transferts de populations effectués dans la plus pure tradition nazie. Le Conseil doit prendre les mesures immédiates les plus énergiques pour rappeler l'occupant israélien à un peu plus de décence et à un sens plus aigu des responsabilités humaines.

238. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Maroc. Le représentant de la Jordanie a fort aimablement fait savoir qu'il était prêt à quitter momentanément sa place à la table du Conseil pendant que le représentant du Maroc fera sa déclaration. Je le remercie de ce geste et j'invite le représentant du Maroc à prendre place à la table du Conseil pour faire sa déclaration.

239. **M. BENHIMA** (Maroc) : Prenant la parole immédiatement après le représentant de la Tunisie qui vient d'attirer l'attention du Conseil sur la situation des populations arabes, et en particulier des réfugiés – dont le statut est pourtant internationalement reconnu –, je voudrais lui apporter tout l'appui du gouvernement de Sa Majesté quant à l'appel qu'il vient d'adresser au Conseil.

240. J'ai reçu de mon gouvernement pour instructions d'adresser, ici, un appel au Secrétaire général pour que toutes les mesures soient prises par les institutions spécialisées des Nations Unies, comme l'OMS, la FAO ou le FISE, pour apporter sans délai toute l'aide humanitaire nécessaire au nouveau million de réfugiés qui viennent d'être refoulés de leur territoire ainsi qu'aux populations civiles qui, devant l'invasion sioniste, ont dû de nouveau recommencer un exode, je ne sais pas – cette fois – vers quels lieux. Cette demande adressée au Secrétaire général est officielle et formelle. Nous souhaitons que cette organisation puisse, sans délai, prendre ces mesures, qui sont un minimum dans les circonstances actuelles.

241. Ce n'est pas seulement une clause de style que de dire que j'ai écouté avec une très grande attention la longue intervention que le représentant d'Israël vient de faire. Peut-être faut-il admettre qu'un certain coefficient personnel a joué dans la manière dont cette intervention a été faite et le langage que nous avons entendu ces derniers jours a pu sensiblement changer. Le contenu de l'intervention du représentant d'Israël me semble toutefois mériter quelques observations.

242. Prenant la parole pour la première fois ici depuis son arrivée de Genève, il n'a pas voulu que son identité reste inconnue. Il nous a dit qu'il est Juif, qu'il est sioniste; qu'il est fier d'être Juif, qu'il est fier d'être sioniste. Je ne pense pas que quiconque puisse contester à autrui le droit d'être

fier d'appartenir à une quelconque confession. Nous, les musulmans, nous n'avons jamais mis en cause la valeur de la spiritualité judaïque. Etant même venus après le christianisme, ce n'est pas nous qui avons apporté à l'humanité le concept de la culpabilité israélite. Ce n'est pas nous qui avons posé comme dogme la crucifixion de Jésus et la recherche des coupables de cette crucifixion. Nous ne croyons pas à la crucifixion, et par conséquent ce n'est pas nous qui avons posé le dogme de la responsabilité du judaïsme à cet égard. Cette théorie de la culpabilité du peuple hébreu, qu'il a cru devoir traîner tout au long de son histoire, il la doit à une autre confession. Je crois que d'éminentes autorités ecclésiastiques ont posé le problème, en des termes que je n'évoquerai pas.

243. Une volonté divine a fait que dans cette Mésopotamie les trois religions sont nées; et le message de Dieu, à plusieurs moments de l'histoire, a été adressé par des prophètes différents, chacun complétant le message qui le précède, à partir de cette même terre dont le Seigneur a voulu qu'elle soit le berceau de son message, quelle que soit la façon dont ce message est transmis, dans une forme correspondant chaque fois à une époque de la philosophie humaine.

244. Par conséquent, qu'on écarte une fois pour toutes qu'il y ait là une contestation du fait juif. Dans le monde arabe, aucun historien ne peut relever de pogrom quelconque. L'histoire du peuple juif, histoire douloureuse peut-être, n'a pas eu lieu dans les territoires du monde arabe. Ni sous l'empire abbasside, ni sous les Omeyyades, ni sous l'empire turc, ni sous l'empire arabe en Espagne, les Juifs n'ont eu à souffrir du fait d'être juifs. En revanche, à plusieurs reprises, ils ont eu à s'exiler d'Europe, d'Allemagne, de France, d'Espagne, à fuir l'Inquisition. Et c'est dans les pays musulmans, qui, à l'époque, pouvaient avoir d'immenses territoires et une autorité mondiale, qu'ils ont trouvé non seulement un refuge pour leurs vies, mais aussi un statut qui a permis à leur religion de continuer de s'épanouir, à leur population de vivre selon son statut personnel, à leurs synagogues d'être protégées. Je dirai même, me référant à mon pays, que beaucoup de Juifs ont été des ministres, des gouverneurs de grandes provinces, de grands médecins de la Cour, qu'à aucun moment, jusqu'à la création de l'Etat d'Israël à la place de la Palestine, un Juif du Maroc n'a pensé qu'il avait une patrie ailleurs qu'au Maroc.

245. Mais je conteste qu'il y ait confusion entre judaïsme et sionisme. Le sionisme est une philosophie totalitaire, qui n'est pas née le jour où Hitler a décidé d'exterminer la race juive. Elle est née dans les livres de philosophes dont nous connaissons les noms, longtemps avant l'apparition du nazisme et même à une période où la haute bourgeoisie israélite, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Suisse, à Paris, à Londres, détenait toute l'autorité et le pouvoir. En 1915 ou 1916, lorsque les premiers écrits sur la philosophie sioniste, les premiers appels au foyer israélite ont été lancés, la communauté israélite, dans le monde, était protégée là où elle n'avait pas le pouvoir, et elle tenait, dans les capitales de la finance, à Amsterdam, à Zurich, à Hambourg, à Londres et ailleurs, les cordons de la bourse, si je puis dire.

246. La justification du foyer d'Israël ne peut pas être liée au massacre que l'hitlérisme a réservé aux Juifs. Vous vous

souviendrez qu'en 1942, quand le régime de Vichy, à travers le Résident général, dans le Maroc sous protectorat, a demandé que les Juifs quittent l'administration marocaine, le Roi du Maroc a adressé un appel solennel à l'ensemble de la population et a refusé catégoriquement d'accepter que des lois valables sur le territoire français occupé soient étendues, par la fiction du protectorat, à un territoire qui jouissait de la souveraineté et d'une citoyenneté qui n'avait aucun rapport avec la confession religieuse. M. René Cassin a rendu hommage par écrit à cette attitude.

247. Lorsque les alliés ont gagné la guerre, les pays qui ont été victimes de l'occupation hitlérienne ont obtenu les réparations nécessaires. Il y a eu quelques centaines de milliers de Juifs polonais, citoyens polonais, des Juifs français, des Juifs allemands, des Juifs d'autres pays occupés qui ont considéré que les réparations qui ont été faites à leurs pays, les compensations reçues au lendemain de la guerre étaient un tribut légitime rendu en réparation de l'occupation de leurs territoires et du massacre de leurs peuples. Mais je n'ai pas appris qu'après la cession de territoires à la Pologne ou les réparations versées par l'Allemagne aux puissances victorieuses que quelqu'un ait réclamé un double droit, une réparation par exemple en tant que Français et une réparation en tant qu'Israélite. Ceux qui ont une conscience loyale de leur citoyenneté ont été satisfaits de voir que le pays auquel ils appartenaient et dont ils sont citoyens ait obtenu, au lendemain de la victoire, les réparations dues à ceux qui avaient été victimes du nazisme. Par conséquent, les Juifs de ces pays, qui ont déjà eu, à travers leurs gouvernements, les réparations nécessaires, n'ont pas eu à se considérer comme une communauté juive internationale pour réclamer un foyer en fonction du massacre qu'Hitler avait réservé aux Juifs. Pas plus en tant que Juifs qu'en tant que victimes du nazisme, la revendication d'obtenir la Palestine n'est possible ni en droit, ni au nom de la morale politique, comme une légitime revendication des Juifs ou du sionisme.

248. Nous avons écouté un long exposé, tout à fait calme, essayant de présenter l'Etat d'Israël comme une force pacifique qui, depuis 19 ans, n'a fait qu'exprimer constamment la volonté de vivre en paix avec ses voisins. Le voisinage est un concept très vénéré dans la culture arabe. Le respect du voisin est un devoir identique au respect des parents, de la famille. Mais les immigrants dont je viens de signaler l'origine de départ de ces pays peuvent-ils être considérés comme des voisins du monde arabe ? Sont-ils seulement les voisins des Etats arabes limitrophes ? Sont-ils les voisins des 2 millions de réfugiés qu'ils ont jetés hors de chez eux ? De qui sont-ils les voisins pour réclamer qu'on leur réserve les valeurs traditionnelles du respect du voisinage ? Comment est né Israël ? Est-il né d'une volonté de paix ? Beaucoup de délégations, ici, depuis 19 ans, ont évoqué en détail les circonstances de la création d'Israël. Nous avons un précepte, dans notre culture, qui veut qu'on n'évoque les morts qu'en se référant au bien qu'ils ont fait. J'ai bien peur que, me référant aux responsables de la création d'Israël, je doive apporter pour un moment, avec regret, quelques réserves au respect de ce concept. Je sais que ceux qui ont commis des fautes, peut-être à Yalta, ont eu la conscience très lourde et ont voulu les rattraper, en 1948. Mais, au nom d'un principe humanitaire et de sentiments humanitaires, ces hautes personnalités de

l'époque, qui présidaient, au lendemain de la victoire, peut-être pour 90 p.100 aux destinées du monde, lorsqu'elles ont imposé la création d'Israël, poussées par une sentimentalité que leur confession pouvait rendre légitime, que leur appartenance politique pouvait peut-être justifier, ont oublié que, au moment où elles signaient l'acte de naissance de l'Etat d'Israël, elles commettaient une autre grande injustice, au nom de l'humanité, en livrant 2,5 millions de Palestiniens et d'Arabes d'autres pays à l'exil.

249. Et puis, c'était, à l'époque, le grand élan des accords de Yalta, de Potsdam et d'ailleurs qui, revenant à des concepts du XIXème siècle, ont cru établir la paix sur la division du monde en zones d'influence, ce qui s'est révélé, malheureusement, triste sur le plan humain et grave sur le plan politique et dont nous voyons les conséquences aujourd'hui au Moyen-Orient. Sans l'introduction d'Israël, il y aurait eu là une région en paix, des peuples en paix, des peuples avec de grandes possibilités d'immenses richesses, avec une grande culture, c'est-à-dire disposant d'éléments moraux et matériels leur permettant d'apporter, dans leur région et ailleurs, à toute l'humanité au cours des 20 dernières années, la contribution de leur richesse spirituelle et matérielle.

250. C'est l'introduction de l'Etat d'Israël qui a amené la perturbation dans cette région. Et ceux qui ont permis cette création sont les mêmes qui, depuis 19 ans, essaient de fuir la réalité.

251. On nous a assurés — et je crois à la sincérité de ces propos — que les Etats-Unis, entre autres, tenaient à la défense de l'intégrité de tous les pays de cette région, qu'ils ont essayé de protéger les réfugiés: Tout cela est bien vrai; mais, comme dans tout acte politique, faut-il retenir la causalité ou la finalité d'un fait politique ? Est-ce que la responsabilité d'avoir créé Israël permet tout simplement de calmer sa propre conscience en jetant quelques bribes, qui ne représentent même pas la moitié d'un dollar par jour, à ceux qui ont été expatriés et qui, maintenant, après 20 années, vivent de nouveau sous la tente ? Est-ce que la défense de l'intégrité territoriale correspond à l'examen d'une carte afin de savoir par où passent les pipe-lines, où sont les positions stratégiques, où sont les usines qu'il faut sauvegarder et celles qu'il faut détruire ?

252. Je n'aime pas qu'il y ait, dans ce conseil, des dialogues personnels. J'ai personnellement la plus haute estime pour les représentants qui ont essayé de justifier telle ou telle attitude, et c'est pour cela que je m'abstiens de tout échange de propos direct.

253. Mais, depuis que le Conseil se réunit pour examiner cette situation, qu'a-t-on fait pour la sauvegarde de l'intégrité territoriale ? Les deux tiers de la Jordanie sont occupés; la bande de Gaza est occupée; Suez est contrôlé; Eilat est occupé. Est-ce qu'on nous dit que la paix va être établie sur ces bases ? Est-ce que vous croyez, Monsieur le Président, est-ce qu'un membre du Conseil croit que l'appel, certainement sincère, qui nous a été adressé et les termes d'une résolution à laquelle nous voulons attacher la valeur de volonté sincère de rétablir la paix peuvent être légitimes devant la situation actuelle ?

254. Pendant 10 jours, le Conseil n'a cessé et les orateurs n'ont cessé d'attirer l'attention des grandes puissances sur le fait, d'abord, qu'il y a agression, qu'il y a occupation de territoires et que cet appel au cessez-le-feu nous rappelle amèrement la trêve que les Arabes avaient acceptée quand ils étaient à 12 kilomètres de Tel-Aviv et qui a été un voile derrière lequel des navires ont déposé, à Haïfa et à Tel-Aviv, les armes nécessaires pour renverser la situation militaire.

255. Aujourd'hui, on a encore voulu nous séduire par des appels, par des réminiscences du passé, par les attitudes prises en 1956, afin de nous demander d'accepter un cessez-le-feu alors que des armées se renforçaient et avançaient impunément dans des territoires où il n'y avait ni menace, ni début d'activité militaire, ni acte d'agression, ni rien de ce qu'on allègue.

256. J'ai dit, il y a quelques jours, avec émotion que, si le Conseil avait, dès le premier jour, manifesté toute son autorité au regard de la responsabilité pour l'agression, vous n'auriez pas aujourd'hui au Moyen-Orient une situation qui ressemble au démembrement de l'Empire ottoman ou aux conditions qui ont été imposées à la Turquie à la Conférence de Lausanne, ou bien à une situation où, demain, nous verrions peut-être des grandes puissances discuter par-dessus nos têtes les conditions de paix à établir dans une région au sein de laquelle des intérêts contradictoires dictent parfois des positions divergentes, mais où, en somme, les intérêts de perspective d'avenir peuvent pousser ces puissances, au nom de la paix, à oublier qu'il y a là une région du monde qui peut devenir la victime de cette paix.

257. La paix, nous sommes les premiers à la vouloir; nous n'avons jamais pris les armes, dans notre histoire, pour conquérir ou pour attaquer. Nous sommes parmi les éléments de cette organisation qui avons accepté des sacrifices, qui avons subi des amputations de notre territoire, des atteintes à notre dignité, parce que, chaque fois, nous avons estimé que les valeurs plus hautes de paix et de sécurité mondiales pouvaient être payées, par chaque groupe de pays, au prix d'une parcelle de sa souveraineté, d'une parcelle de son territoire, si tel était le prix de la paix.

258. Nous n'accepterons pas que des conditions de rétablissement de la situation antérieure au Moyen-Orient soient imposées demain, en nous disant : "Aujourd'hui, il y a une situation irréversible dont les données doivent être considérées et qui doit être la base des discussions de l'avenir." Si c'est à cela que l'on devait en arriver, si c'est à cette situation que nous sommes conduits par ceux qui n'ont pas voulu, dès le premier jour où le Conseil fut saisi d'un projet de résolution demandant le retrait des troupes aux positions du 4 juin — projet que l'Inde, avec beaucoup de courage et de conscience, a essayé de demander au Conseil d'adopter —, par ceux qui, ce jour-là, ont refusé d'examiner cette éventualité et qui nous disent aujourd'hui qu'ils ne peuvent pas retourner à la situation antérieure, pensent-ils qu'ils peuvent aujourd'hui nous convaincre de partir, dans une perspective d'avenir, d'une situation qu'une agression caractérisée et peut-être même une complicité diplomatique ont établie? Je me référerai, dans des déclarations ultérieures, à des propos rapportés par des revues dont les dirigeants entretiennent pourtant de bons rapports avec le monde arabe, mais qui sont internationale-

ment connus pour leur sympathie à l'égard de l'Etat d'Israël; ces revues ont déjà signalé quelques tractations qui ont eu lieu dans certaines capitales et que M. Abba Eban a conclues avant de rentrer dans son pays quelques heures avant le déclenchement des hostilités.

259. Ces vérités historiques doivent être dites; ces complications n'ont peut-être pas pris l'allure d'une participation directe à la guerre; mais le silence, les attitudes dilatoires, les appels qui avaient un accent sincère de la part de ceux qui les prononçaient, cachaient un jeu international dont les premières données commencent à apparaître. On peut imposer une paix au Moyen-Orient quel qu'en soit le prix. La paix pouvait très bien être rétablie dans d'autres régions du monde qui connaissent des crises plus graves et plus menaçantes pour la sécurité internationale, à cause des confrontations qu'elles mettent en cause. Aujourd'hui, il y a cet élan pour sauvegarder la paix parce qu'on n'a pas voulu au Moyen-Orient qu'un pays souverain demande aux forces des Nations Unies de lui libérer son territoire, qu'un pays souverain demande qu'un port, qui servait au renforcement du potentiel militaire d'un pays en belligérance avec lui, soit rendu à sa souveraineté.

260. M. Eban vous a dit, la dernière fois, qu'Eilat était un poumon pour Israël. Mais Eilat était un territoire qui n'était pas israélien, même après l'armistice. C'est une occupation ultérieure aux conventions d'armistice. Si Israël veut se renforcer, si Israël veut respirer, qu'il n'emprunte pas les poumons des autres. Est-ce qu'il estime que la côte qui borde la Méditerranée, avec Haïfa et Tel-Aviv, n'est pas suffisante? Selon ses propres statistiques, 5 à 6 p. 100 seulement de son potentiel économique arrive par Eilat. Peut-il imposer la guerre et compromettre la paix internationale pour cela? Est-ce que demain nous accepterons qu'en Amérique latine la Bolivie demande au Chili de lui donner un débouché sur la mer parce qu'il n'en a pas? A-t-on réalisé les conséquences d'un tel précédent et la porte ouverte à telle ou telle contestation, demain, en Afrique, en Amérique latine ou ailleurs, partout où des pays sont sans littoral, sans ouverture sur des possibilités commerciales ou maritimes? Est-ce qu'aujourd'hui la revendication du port d'Eilat par le territoire auquel il appartenait est la vraie menace à la guerre? On nous dit : on a commis une agression à notre encontre, nous avons fait la guerre et nous avons remporté le succès. Mais les situations militaires n'ont pas de point final. Il y a 19 ans que ces contestations persistent dans le Moyen-Orient. Est-ce que cette marche des troupes israéliennes, cette invasion du territoire arabe peuvent être expliquées par le fait qu'un pays pacifique regardait les puissances arabes amasser des armes? D'où viennent les armes d'Israël? La déclaration sur l'équilibre militaire au Moyen-Orient a toujours empêché les Arabes d'avoir les armes nécessaires pour affronter Israël, alors qu'Israël a bénéficié d'accords bilatéraux, en dehors de la garantie tripartite et je dirais même que cette garantie tripartite n'a pas été respectée puisque les quantités d'armes dont la nationalité est connue aujourd'hui, qui ont servi à Israël, ne correspondent en rien aux quantités d'armes livrées aux pays arabes quand ils demandaient des armes à telle ou telle capitale pour leur propre défense, comme pour se préparer contre Israël qui a toujours affirmé : "Je ne puis vivre dans cette région, il faut que je m'élargisse", qui appelait 4 millions d'Israéliens pour

occuper les déserts du Néguev. Est-ce qu'il n'avait pas demandé en même temps des armes pour faire face à toute éventualité d'empêchement de cette immigration ?

261. Voilà quelques exemples pris dans une série de faits qui ne peuvent être contestés, qui sont dans les archives internationales, qui figurent dans les interventions aux Nations Unies, qui sont dans les revues sérieuses du monde, qui sont dans les éditoriaux signés par de grands commentateurs des affaires internationales, qui ne sont pas des déclarations arabes qu'on pourrait suspecter. Aujourd'hui, avec l'aide d'une remarquable rhétorique, le représentant d'Israël a voulu couvrir et faire oublier au Conseil qu'il se trouve certainement en face d'un problème qui n'est pas celui du judaïsme, qui n'est pas celui d'une contestation du droit des Juifs à vivre sur un territoire où leur religion est née, puisque, jusqu'en 1948, les véritables Juifs de cette région y ont vécu en paix, y ont prié en paix, y ont prié aux côtés des musulmans, des chrétiens, dans les mêmes maisons, se sont associés aux jours fériés des trois religions de ces pays dans une commune espérance et dans une commune prière, sachant qu'ils appartenaient à ce que nous appelons les gens du Livre.

262. C'est le sionisme qui a déformé cette métaphysique. C'est une philosophie matérialiste qui a perturbé la communauté de pensée et de croyance dans laquelle vivait en paix cette partie du monde, respectant les religions, respectant les confessions. C'est Herzl, c'est Balfour, qui sont responsables, ce ne sont pas les attitudes des Arabes contre le judaïsme ou contre les Israélites qui ont été massacrés par Hitler.

263. Je m'excuse d'avoir été très long sur cette partie de l'intervention du représentant d'Israël. J'ai craint qu'un nouveau visage venu aujourd'hui vous exposer dans un nouveau style cette thèse ne puisse à un moment détourner l'attention du Conseil des véritables problèmes qu'il a à affronter.

264. Il est vrai que la réunion d'aujourd'hui se tient dans un contexte où le Moyen-Orient est différent de ce qu'il était encore hier soir. On nous dit que le cessez-le-feu est général. Nous nous réjouissons des efforts qui ont abouti à cette situation, mais nous ne voulons pas de paix à la Pyrrhus. Nous ne voulons pas que les 10 jours qui ont servi à des manoeuvres et qui ont abouti au cessez-le-feu puissent permettre à Israël d'atteindre ses objectifs. M. Abba Eban nous a dit l'autre jour : la phase suivante devra être l'application de structures nouvelles au Moyen-Orient. Moshe Dayan a dit devant la télévision : nous sommes dans telle et telle partie des territoires arabes, pourquoi voulez-vous que nous les quittions ?

265. Aujourd'hui, en conclusion de l'intervention qui a été faite devant le Conseil, on a indiqué au Conseil, et indirectement aux Arabes, quelles sont les conditions de la paix. Eh bien, si le cessez-le-feu est une trêve, si le cessez-le-feu est un armistice, nous sommes encore de ceux qui apporteront aux Nations Unies la preuve de notre loyauté en acceptant le cessez-le-feu. Mais il y a une parole de Rivarol – dont nous ne partageons pas toutes les idées d'extrême droite – et que je voudrais citer : "Malheur à ceux qui remuent le fond d'une nation", écrivait-il. Si

demain le monde arabe ne retrouve pas ses territoires tels qu'ils étaient le 4 juin, et peut-être même irons-nous plus loin, tels que toute cette assemblée l'a réclamé en 1948 par les conditions d'armistice, il y aura une nation qui aura été perturbée dans ses profondeurs. La paix, pour être universelle, doit être payée par l'univers entier et qu'on ne choisisse pas, dans une conjoncture internationale donnée, une des parties du monde qui espérait avec la plus grande volonté améliorer son sort économique et social, qui a été prise dans une trahison militaire et dans une sorte d'abandon général diplomatique, pour être aujourd'hui la main qui passe au guichet, payer la confirmation d'Israël et payer la paix entre les grandes puissances.

266. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Il y a encore un certain nombre d'orateurs inscrits. J'ai consulté les membres du Conseil sur la suite de nos travaux. Certains d'entre eux préconisent une suspension de séance d'une heure ou deux. D'autres préféreraient que nous nous séparions jusqu'à demain matin. Cependant, comme aucune motion n'a été présentée, je me permets de proposer que nous continuions la discussion, mais après une suspension d'un quart d'heure. Si personne ne fait d'objection, la séance sera suspendue pour un quart d'heure.

267. Lord CARADON (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*] : Je ne m'oppose pas à la suggestion que vous avez faite, Monsieur le Président, et je crois comme vous qu'il serait utile que nous ayons une brève suspension de séance. J'aurais voulu profiter d'une occasion favorable pour adresser un appel aux membres du Conseil, et peut-être surtout au représentant de l'Union soviétique, pour qu'ils acceptent que nous continuions nos débats demain. J'avais espéré avoir l'occasion de lui présenter cette suggestion. Le projet de résolution sur lequel il désire que nous votions ce soir est, comme il l'a dit, de la plus haute importance.

268. Je tiens beaucoup à prendre la parole à son sujet, mais je ne l'ai vu sous sa forme actuelle qu'à mon arrivée à la réunion du Conseil cet après-midi et je ne suis pas en mesure d'en parler comme il convient sans avoir consulté mon gouvernement. Je crois qu'il serait de notre intérêt à tous d'interrompre nos travaux à un moment opportun ce soir et de les reprendre demain plutôt que de les poursuivre fort avant dans la nuit.

269. Je tiens à dire cela maintenant pour que le représentant de l'Union soviétique, en particulier, puisse réfléchir à l'appel que je lui adresse. Il sera peut-être assez aimable pour nous dire, après la courte suspension que vous proposez, Monsieur le Président, ce qu'il pense de ma demande.

270. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Puisqu'il n'y a pas d'objection, la séance est suspendue pour un quart d'heure.

La séance est suspendue à 19 h 50; elle est reprise à 20 h 15.

271. M. TARABANOV (Bulgarie) : Tout à l'heure, nous avons eu la possibilité d'entendre le représentant d'Israël nous raconter 19 ans d'histoire, une histoire dite à sa façon, oubliant bien entendu toutes les souffrances du peuple

palestinien, des Arabes de Palestine qui, par millions, ont été chassés de leur pays; une histoire dans laquelle il a cherché, en sioniste exalté, à entreprendre une défense en règle du sionisme pour justifier l'agression qui vient d'être commise contre les Etats arabes. Si le sionisme est à la base de cette agression, s'il est aussi coupable de ce qui s'est produit au Moyen-Orient — et il paraît qu'il l'est —, il a certainement bien besoin d'être défendu devant les peuples du monde entier.

272. En effet, à l'heure actuelle, personne ne peut avoir de doutes quant à celui qui est l'agresseur : l'agresseur est sur place, l'agression est évidente. On ne peut pas, en racontant l'histoire d'une façon spécifique, changer les événements de ces derniers jours.

273. L'agression israélienne a commencé le 5 juin à l'aube. Le but de cette agression était, comme on le savait depuis longtemps, d'arrêter le développement progressif des peuples arabes se trouvant à l'avant-garde de la lutte anticolonialiste sur le continent africain et asiatique, d'enfreindre la souveraineté territoriale des Etats arabes qui ont rejeté le joug impérialiste et se sont engagés sur la voie du développement progressif, d'intervenir dans les affaires intérieures des pays arabes, de porter des coups sérieux aux régimes progressifs qui se sont établis, de les renverser et d'installer des gouvernements qui seraient disposés à se soumettre et à servir sous les ordres des impérialistes et des aventuriers qui sont à la tête de l'Etat d'Israël, de restaurer aussi et d'élargir la base impérialiste dans cette région du monde particulièrement importante, non seulement du point de vue stratégique — et elle l'est à ce propos, comme on le sait très bien — mais aussi du point de vue économique étant donné ses énormes richesses naturelles.

274. Avant l'agression, et au commencement de l'attaque contre les pays arabes, les chefs de l'Etat agresseur, Israël en l'occurrence, faisaient des déclarations selon lesquelles ce dernier ne cherchait pas une expansion territoriale, qu'il ne désirait que la paix, une paix qu'il cherchait, permettez-moi de le dire, à établir à travers la guerre, ce qu'il est très important de savoir. Maintenant, les aventuriers se trouvant à la tête de l'Etat d'Israël déclarent ouvertement que leur but, c'est de s'emparer de certains territoires arabes, de placer sous leur domination des points stratégiques dans le Proche-Orient, de dicter les conditions d'une solution qui ne tiendrait compte que de leurs appétits, appétits qui ne font qu'augmenter avec le temps.

275. Depuis quelques jours déjà, non seulement la presse israélienne mais aussi et surtout, paraît-il, les moyens de propagande américains qui se sont placés — il faut bien le constater — à la disposition entière des revendications territoriales et autres d'Israël signalent que l'Etat d'Israël ne peut pas rester dans ses frontières actuelles, qu'il veut refaire la carte du Moyen-Orient et la refaire en sa faveur. Une telle attitude de la presse américaine n'est que trop facile à comprendre. Elle suit les mots d'ordre des cercles impérialistes américains qui ont suscité, armé et soutenu l'agression israélienne contre les Etats arabes voisins, contre tous les Etats arabes afin de pouvoir atteindre les buts que les impérialistes se sont fixés dans cette région. Mais ni l'opinion publique internationale, ni les Nations Unies en tant qu'organisation qui tend à être universelle, ni les

peuples du monde entier, ni les Etats épris de paix ne peuvent se plier à une telle politique et à une telle attitude. Ils ne peuvent pas tolérer qu'à l'heure actuelle, quand les peuples du monde entier, et surtout le peuple de ce continent qui se trouvait sous le joug de l'impérialisme, se sont levés contre l'impérialisme et sont en train de se libérer du joug étranger, ils ne peuvent pas tolérer, dis-je, que l'on refasse la carte du monde d'après une loi d'agression et par l'agression.

276. Ces peuples sont pour la Charte des Nations Unies, pour le droit international qui doit régner dans les relations entre les peuples. Cependant, aujourd'hui même, les journaux américains sont pleins de déclarations de M. Eshkol, selon lesquelles Israël prendra ses propres décisions sans se soucier des Nations Unies et de leurs résolutions. Il décidera lui-même de ce qu'il fera, comment il refera la carte, comment il prendra la décision de présenter des revendications et comment il les fera respecter.

277. Un bref aperçu des revendications d'Israël est donné dans un article qui, comme tout le monde le sait, a été publié hier dans le *New York Times*. Quelques-unes d'entre elles sont rabâchées par la propagande américaine, tous les jours et toutes les heures — *every day, every hour* —, et cette propagande cherche à nous faire admettre que la carte du monde ne peut rester dans son état actuel, encore moins celle du Moyen-Orient, puisqu'il y a une victoire et des succès militaires remportés. C'est à ces derniers que l'on voudrait obliger les peuples de se plier. Nous savons que des succès militaires pourraient faire tourner la tête à certains. Mais nous pensons que les peuples ne peuvent pas, ne doivent pas accepter que l'histoire soit dictée, que le monde soit gouverné, et ils ne l'accepteront pas.

278. Pour présenter sous un jour plus favorable la position de son pays, M. Goldberg, l'honorable représentant des Etats-Unis, a essayé de citer certains documents qui ont été publiés par le Secrétariat, où il est dit que l'on n'a pas constaté de concentration de troupes israéliennes, à certains moments, quand la crise du Proche-Orient a commencé de se développer. Mais, pour comprendre la valeur de ces déclarations de l'honorable représentant des Etats-Unis, il faudrait simplement se reporter à certaines interventions faites par la suite au cours desquelles on nous a dit que les troupes d'Israël ont pu être mobilisées en 24 heures, que toute l'armée était prête pour l'attaque et que les victoires ont été remportées du fait que la mobilisation des troupes était toujours prête à être effectuée.

279. Dans ces conditions, quelle est la valeur des constatations et des déclarations de M. Goldberg ? Quand un Etat est en état de guerre pendant tout le temps qu'il peut mobiliser ses troupes, en 24 heures, sans être aperçu par qui que ce soit, quelle est la valeur des déclarations selon lesquelles on n'a pas concentré de troupes à tel ou tel moment ? Il suffit d'en avoir l'intention, et nous savons bien que le Secrétaire général n'appartient pas à un service de renseignements pour savoir ce qui est dans la tête et dans les intentions du Gouvernement israélien et des aventuriers qui se trouvent en Israël. Il n'est pas possible pour le Secrétaire général de savoir ce que ceux qui ont commencé l'agression, qui l'ont perpétrée et qui la continuent maintenant avaient dans la tête et à l'esprit.

280. D'autre part, dans ses déclarations, M. Goldberg a dit — si je me rappelle bien — qu'il ne voulait pas revenir maintenant, avec des décisions que le Conseil de sécurité pourrait prendre en ce qui concerne le projet de résolution [S/7951/Rev.2] soumis par l'Union soviétique, à une situation de paix instable existant auparavant. Il a demandé l'adoption de sa résolution. Il a cherché à dire et à faire comprendre que l'agression n'avait pas été consommée, dans sa résolution. Il a cherché à faire comprendre qu'elle ne doit pas être condamnée. Si ce n'est pas là un encouragement à l'agression, si ce n'est pas là endosser l'agression, on se demande ce que cela pourrait signifier de la part des Etats-Unis d'Amérique. En effet, ne pas condamner l'agresseur, ne pas vouloir revenir à la situation qui existait auparavant, mais poser des conditions pour transformer la situation et satisfaire les revendications que l'Etat d'Israël voulait imposer par la force, et a tenté d'imposer par l'agression commise, cela revient simplement à soutenir l'agression, à l'encourager et à en appuyer la continuation. Devant ces déclarations du représentant des Etats-Unis que l'on a cherché à présenter d'une manière très solennelle, nous pourrions dire très sonnante, devant ces faits de la part du représentant des Etats-Unis, nous nous demandons en effet s'il ne faudrait pas conclure immédiatement que toutes les déclarations préalables qu'il avait faites, avant le commencement de cette agression, n'étaient pas oubliées.

281. En effet, si vous vous en souvenez, le représentant des Etats-Unis a cité et récité avant l'agression certaines déclarations concernant l'intégrité territoriale des Etats du Moyen-Orient, déclarations concernant leur souveraineté, et qui étaient destinées, paraît-il, à calmer les membres de ce conseil, déclarations sur lesquelles le représentant de l'Union soviétique est revenu dans son intervention au commencement de cette séance. Mais le représentant des Etats-Unis, paraît-il, a oublié de répondre. Non seulement il n'a pas répondu au représentant de l'Union soviétique, mais il n'a pas répondu à beaucoup d'autres représentants qui ont présenté de telles demandes depuis fort longtemps, et cela peut-être pour certaines raisons qu'il a, mais ses raisons à lui ne peuvent pas satisfaire les membres de ce conseil, ne peuvent pas satisfaire l'opinion publique internationale et elles ne peuvent pas bien entendu être endossées par les peuples du monde entier.

282. Vouloir satisfaire les revendications d'Israël du fait qu'il a pu commettre une agression, cela pourrait être bien entendu une attitude adoptée aux Etats-Unis par certains cercles qui voudraient s'installer au Moyen-Orient, cercles auxquels songent certaines gens ici, mais les peuples ne peuvent pas, ne doivent pas et n'iront pas se soumettre à une telle position, à une telle attitude.

283. Cependant, pour vous présenter les choses comme elles sont, il faudrait dire que les Etats-Unis font de grands efforts pour pouvoir entériner ces revendications des extrémistes israéliens. Un comité spécial a été formé, paraît-il, aux Etats-Unis dans le but de faciliter ce travail de dépècement des pays arabes au profit des aventuriers qui se sont jetés avec leurs armées sur ces pays.

284. C'est certainement en ayant en vue tous ces encouragements que les extrémistes qui sont maintenant à la tête

d'Israël ont commencé, puis continué et continuent de pratiquer encore leur agression contre les pays arabes.

285. C'est certainement à la lumière de tous ces faits aux Etats-Unis d'Amérique que va se développer aussi et se poursuivre l'agression qui est en fait pratiquée maintenant par Israël dans les pays arabes. Tant qu'il y aura occupation des pays arabes, l'agression israélienne continuera. Tant qu'il y aura occupation de ces territoires, il faudra s'attendre à ce que les incidents et les luttes continuent. C'est pourquoi il faudrait que le Conseil de sécurité prit à cet égard les mesures nécessaires.

286. Si vous vous en souvenez, le Conseil de sécurité a déjà adopté trois résolutions sur le cessez-le-feu. Dans la première résolution déjà votée [233 (1967)], le Conseil demandait aux gouvernements de prendre immédiatement toutes mesures en vue d'un cessez-le-feu immédiat. Ce que veut dire "immédiat", tout le monde le sait.

287. Malgré leurs déclarations, cependant, d'une acceptation verbale du cessez-le-feu qui ont été faites ici par le Ministre des affaires étrangères d'Israël et répétées à plusieurs reprises par le représentant permanent d'Israël, le cessez-le-feu n'a pas été immédiat. Pourquoi ? Simplement parce qu'il fallait, comme paraît-il dans le passé — et ceux-là qui savent l'histoire nous l'ont répété ici — occuper les territoires arabes, créer le fait accompli et revenir ensuite avec les revendications qui ont été répétées à la fin de l'intervention du représentant d'Israël. Le Ministre des affaires étrangères d'Israël a bien entendu introduit certaines réserves — et surtout son représentant ici —, par exemple, la condition que les autres parties acceptent également le cessez-le-feu, mais il a fallu ensuite prendre deux autres résolutions [234 (1967) et 235 (1967)] pour réprimander, pour rappeler à l'ordre le Gouvernement d'Israël concernant le cessez-le-feu.

288. Au lieu de se conformer aux résolutions relatives au cessez-le-feu, les troupes israéliennes ont continué l'agression, ce qui a abouti à l'occupation d'autres territoires et d'autres lieux dans les pays arabes. Au moment actuel, il est beaucoup plus nécessaire qu'à tout autre moment que les conditions de paix et de sécurité soient restaurées au Proche-Orient.

289. Les résolutions relatives au cessez-le-feu étant interprétées par le Gouvernement israélien, avec le concours de certains de ses amis siégeant au Conseil de sécurité, comme une incitation à une continuation de l'agression — et elles le sont — et à l'occupation des territoires arabes, comme une incitation à imposer ses conditions aux pays arabes, il faut maintenant parler un langage beaucoup plus clair, beaucoup plus défini.

290. Ce langage clair, on ne peut bien entendu pas le trouver dans le projet de résolution américain [S/7952/Rev.2]. Au contraire, le projet des Etats-Unis, sur lequel nous nous sommes arrêtés il y a quelques jours ou au moins quand il a été introduit, insiste comme vous le savez, pour que des arrangements commencent à être faits pour un retrait des troupes, mais des arrangements que les Israéliens auraient avec les pays arabes. Ce projet de résolution, en second lieu, tend à renoncer à certains droits que les

peuples arabes ont, et aussi à établir certains droits qu'Israël veut maintenant.

291. Dans ces conditions, une telle résolution, qui vise à servir les buts de l'agresseur, ne peut que faciliter et faire continuer l'agression. Ce projet américain ne veut que des solutions qui soient favorables à l'agression, des solutions que la communauté internationale et les Nations Unies en tant qu'organisation internationale ne peuvent et ne doivent pas accepter. Ce projet ne pourrait donc servir, comme nous l'avons déjà souligné — et nous le soulignons encore une fois — que les intérêts impérialistes et les revendications territoriales des extrémistes d'Israël. C'est pourquoi il doit être rejeté et je suis certain qu'il le sera s'il est mis aux voix.

292. Ce n'est pas à l'incitation à l'agression ou à son approbation que le Conseil de sécurité doit contribuer, ainsi que le voudrait dans sa substance le projet de résolution des États-Unis. Ce qu'il faut, c'est au contraire parler un langage clair, s'élever nettement contre l'agression, condamner l'agression et exiger le retrait des troupes, ainsi que le fait le projet de résolution soviétique. Dans ce projet de résolution, on réclame la condamnation résolue de l'agression israélienne. Cette condamnation est nécessaire plus que jamais, aujourd'hui, car, si nous ne condamnons pas immédiatement l'agression, nous en verrons d'autres et le monde sera menacé d'autres foyers de guerre, dans d'autres régions encore. Il y a déjà de nombreuses agressions de par le monde, et ceux qui veulent nous empêcher de condamner l'agression cherchent, par là même, à se mettre eux-mêmes à l'abri d'une condamnation. Chacun aura compris de quelles agressions je veux parler. Il y a celle du Sud-Est asiatique et il y en a d'autres dans d'autres parties du monde, perpétrées par l'impérialisme américain.

293. Il est exigé, dans ce projet de résolution, qu'Israël retire immédiatement et sans aucune condition toutes ses troupes des territoires des États arabes voisins pour les ramener en deçà des lignes où elles se trouvaient lorsqu'elles ont lancé l'attaque contre la République arabe unie et les autres pays arabes, c'est-à-dire à l'endroit où elles se trouvaient le 4 juin, avant le début de l'attaque. En outre, Israël devra respecter la souveraineté territoriale de ces pays. Ce n'est que lorsque Israël aura été condamné pour son agression contre les États arabes et aura été contraint de retirer ses troupes des territoires qu'elles ont occupés que l'on pourra prétendre commencer à recréer l'atmosphère nécessaire pour la solution des différends qui existent et pour l'établissement d'une paix stable, de nature à servir les intérêts de la communauté internationale, dans cette région troublée du monde. Sans cela, il n'y aura certainement pas de paix et il ne sera pas possible de résoudre des questions vitales pour le Moyen-Orient.

294. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la République arabe unie et je lui donne maintenant la parole.

295. **M. EL KONY** (République arabe unie) [*traduit de l'anglais*] : Ma délégation est venue ici avec la ferme conviction que le temps est venu d'agir et non pas de parler. Le Conseil de sécurité et le monde entier sont en présence d'un cas très net d'agression non seulement contre mon pays, mais aussi contre d'autres États arabes. Ce n'est pas la

première fois que l'Organisation des Nations Unies doit s'occuper d'une agression perpétrée sans motif par Israël contre mon pays, et ce n'est pas la première fois que les autorités de Tel-Aviv commettent une agression perfide avec la bénédiction et l'assistance de puissances étrangères. Nous n'avons pas besoin, au point où nous en sommes, de prouver qu'une agression a été commise. J'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de déclarer nettement et sans ambiguïté que mon pays n'avait aucune intention d'entreprendre une quelconque action offensive. Nos amis, et même ceux dont la collusion avec l'agresseur a été prouvée clairement par la suite, nous avaient vivement conseillé de faire preuve de modération face aux provocations adressées par les autorités de Tel-Aviv à certaines nations arabes. Je crois que nous avons fait preuve de la plus grande retenue. Deux heures après seulement, une lâche agression a été déclenchée par surprise contre nous. Les agresseurs eux-mêmes ne nient pas que leurs forces ont été engagées simultanément contre plusieurs pays arabes et qu'elles ont lancé ce qu'ils appellent une attaque par surprise et ce qui est, en fait, une agression traîtresse.

296. Je crois qu'il est de mon devoir envers le Conseil comme envers l'humanité entière de parler ici avec franchise. Je crois qu'il est de mon devoir d'agir ainsi parce que mon pays, les pays arabes frères et, très certainement, l'Organisation des Nations Unies elle-même vivent actuellement une période décisive. C'est le sort des petits pays qui dépend de la décision que prendra l'Organisation au cours de cette période. Ce n'est pas seulement la Charte des Nations Unies qui est en cause, mais aussi et surtout les principes moraux de la vie actuelle.

297. Le Conseil de sécurité est soumis en ce moment à une rude épreuve, une épreuve où sont en jeu la moralité et le prestige de notre organisation qui a été créée pour sauvegarder la paix et la sécurité internationales, une paix fondée sur la justice et l'équité et non pas une paix artificielle, une paix fondée sur le fait accompli, une paix contraire aux droits fondamentaux des peuples, une paix imposée aux autres nations par les grandes puissances impérialistes et par leurs valets.

298. Ces jours derniers, le monde a suivi de près les efforts du Conseil et plus tard l'histoire les jugera.

299. L'une des prérogatives fondamentales du Conseil, quand il est en présence d'un tel acte d'agression, est d'apprécier la situation et d'étudier à fond les faits de la cause. Dans le cas qui nous occupe, peut-il y avoir le moindre doute au sujet des instigateurs, des artisans et des exécutants de ce crime ? Je crois que l'affaire est parfaitement claire. Il s'agit d'un cas très net d'agression, d'une agression préméditée, soigneusement mise au point et exécutée, et, pourtant, le Conseil n'a pas été à la hauteur de ses responsabilités et n'a pas condamné l'agresseur. C'est l'une de ses tâches les plus élémentaires, mais le Conseil a été empêché d'apprécier la situation et de condamner l'agresseur. Il l'a été parce que les États-Unis et le Royaume-Uni ont exercé de fortes pressions, ont eu recours à l'intimidation et ont proféré des menaces.

300. J'ai dit que l'affaire était parfaitement claire. Le représentant d'Israël, lorsqu'il en a parlé au Conseil pour la

première fois, était d'humeur joyeuse. Cet état d'âme était encore plus évident dans le discours que M. Eban a adressé. Les nombreuses autres déclarations que nous avons lues n'ont pu que confirmer ce fait. En dehors des rapports du Secrétaire général, pourrait-il y avoir une preuve plus claire de la responsabilité d'Israël dans le déclenchement de cette agression ? Je dis à nouveau à la face du monde que le Conseil ne s'est pas acquitté de l'une de ses responsabilités primordiales.

301. Les faits m'obligent à parler crûment. Derrière tous ces événements du Moyen-Orient, il y a certainement la main des Etats-Unis. C'est eux qui, de concert avec le Royaume-Uni, ont établi les plans visant à créer la situation dans laquelle se trouvent le Moyen-Orient, l'Organisation des Nations Unies et le monde. C'est eux qui ont tout manigancé. C'est eux qui ont fourni à Israël toute l'aide possible: en matériel, en équipement, en données scientifiques, en renseignements et aussi en art militaire, tout ce qui est nécessaire pour lancer une agression inique et traîtresse.

302. De plus, un navire américain de la VIème flotte a été repéré en face d'El Arish. Puis-je demander pourquoi un navire de la VIème flotte se trouvait à proximité du théâtre des hostilités ? Il faut remarquer que ce fait est en contradiction avec les déclarations du représentant des Etats-Unis, qui a dit à plusieurs reprises que la VIème flotte se trouvait à des centaines de kilomètres.

303. Naturellement, les Américains avaient pour but de faire remporter un succès par Israël et, par ce moyen, de nous imposer leurs vues, mais ils se sont trompés lourdement. C'est là une page sombre dans l'histoire des Etats-Unis et pourtant le représentant de ce pays vient effrontément parler au Conseil de la paix et des efforts déployés par son gouvernement pour empêcher la guerre.

304. Nous ne pouvons pas y croire. Un coup d'oeil sur les nouvelles provenant de Washington données dans les journaux pendant plusieurs jours ne laisse aucun doute quant aux intentions passées, présentes et futures des Etats-Unis en ce qui concerne le Moyen-Orient. La création de comités, la satisfaction manifestée à propos des événements survenus dans la région, l'élaboration de plans apportant une solution à tous les problèmes d'une région distante de plusieurs milliers de kilomètres, tout cela ne constitue qu'une indication des intentions des Etats-Unis et des plans qu'ils entendent nous imposer. Ils se comportent comme si cette région du Moyen-Orient était une de leurs dépendances, organisée de manière à servir leurs propres fins. Ils croient que le Moyen-Orient est un complexe industriel et économique qui leur appartient et dont ils doivent façonner le destin. C'est certainement la raison pour laquelle a été créé à Washington un comité chargé d'examiner toutes ces questions, de les éclaircir et de les régler à la satisfaction des Etats-Unis. Voilà l'essence même du projet de résolution présenté par ce pays.

305. Une preuve flagrante de l'attaque éhontée perpétrée contre mon pays, c'est que des forces israéliennes sont maintenant stationnées sur notre territoire et sur celui d'autres Etats arabes. Il faut que le Conseil agisse rapidement. Il doit condamner sans hésitation l'agression israélienne

contre les Etats arabes et inviter l'agresseur à retirer ses forces en deçà de la ligne de démarcation de l'armistice immédiatement et sans condition.

306. Israël a dit et répété qu'il doit son existence à l'Organisation des Nations Unies. Israël entend-il respecter les obligations et les dispositions de la Charte ? Entend-il respecter la Convention d'armistice avec la République arabe unie, ou devons-nous croire les dirigeants d'Israël quand ils annoncent que la Convention d'armistice avec l'Egypte est morte ?

307. Les convenances imposées par la Charte ont subi un bien triste sort entre les mains d'Israël, dont le sombre complot avec d'autres puissances et l'agression contre mon pays auront pour toujours une place de choix dans les annales de la trahison et de la honte. Lorsqu'un acte d'agression flagrant a été commis, le Conseil de sécurité, je l'ai déjà dit, a la responsabilité primordiale de le condamner et de prendre toutes les mesures nécessaires pour rétablir la paix internationale. A cet égard, les dispositions de la Charte sont parfaitement claires. Faire cesser les hostilités en prescrivant un cessez-le-feu ne constitue qu'une mesure préliminaire. Il ne faut jamais permettre à l'agresseur de défier l'Organisation et de prétendre à quelque droit que ce soit qui viole la souveraineté et l'intégrité territoriale d'un autre Etat.

308. La délégation des Etats-Unis a soumis un projet de résolution qui, dans le paragraphe 2 de son dispositif,

“Demande que des discussions aient lieu promptement ensuite entre les parties intéressées . . . la renonciation à la force quelle que soit sa nature, le maintien des droits internationaux vitaux et l'établissement d'une paix stable et durable au Moyen-Orient” [S/7952/Rev.2].

Cela équivaut clairement et sans ambiguïté à faire accepter par le Conseil l'agression israélienne comme moyen pour Israël d'atteindre ses fins perfides. C'est pourquoi ma délégation ne peut que s'opposer à ce que le Conseil adopte une telle attitude, car il capitulerait ainsi devant l'agresseur. Nous sommes en présence d'une tentative, de la part du Gouvernement des Etats-Unis, de légaliser l'agression israélienne et de récompenser Tel-Aviv pour son crime. Le Gouvernement des Etats-Unis est complice de cette agression. Il ne peut prétendre à l'impartialité et il n'est pas qualifié pour proposer une solution.

309. Je crois que le Conseil devrait, pour s'acquitter de sa responsabilité primordiale, adopter sans délai le projet de résolution soviétique.

310. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe] : La délégation soviétique prend la parole pour présenter quelques remarques sur les interventions entendues à cette séance du Conseil.

311. Comme à l'ordinaire, le représentant des Etats-Unis s'est efforcé, dans son intervention, de reprendre les arguments démagogiques et trop connus de la propagande américaine. Nous rejetons en bloc l'argumentation fallacieuse de l'ambassadeur des Etats-Unis. Son inconsistance est évidente et ne mérite guère de réfutation supplémentaire.

312. Nous souhaiterions relever un seul des points abordés par le représentant des Etats-Unis : pourquoi le Conseil de sécurité n'a-t-il pas pu, dès les premières heures ou dès le premier jour de l'agression armée d'Israël, prendre la décision qui s'imposait ? Le représentant des Etats-Unis a présenté sa version, mais les faits démentent cette thèse inventée de toutes pièces. Le Conseil n'a pu parvenir à une décision parce que les Etats-Unis d'Amérique ont refusé d'appuyer la proposition de retrait immédiat des troupes de l'agresseur en deçà de la ligne d'armistice. Pourquoi ? Parce qu'il s'agissait d'une aide préméditée à l'agresseur, pour lui permettre de gagner du temps et de s'emparer de nouveaux territoires appartenant aux pays arabes.

313. Telle est la version authentique et ni les discours ni les falsifications du représentant des Etats-Unis n'y changeront rien. Le représentant des Etats-Unis s'est à nouveau efforcé de lier la question du retrait des troupes d'Israël des territoires dont elles se sont emparées à d'autres conditions, telles qu'un règlement général, etc.

314. Mais ne voit-on pas bien où tout cela conduit ? Cela permet de diluer, de faire disparaître l'essentiel, qui est la condamnation de l'agression et le retrait immédiat et inconditionnel des troupes de l'agresseur. Cela permet à l'agresseur de poursuivre son occupation. Washington se fait ainsi le complice de l'agresseur. Et tel est justement le fond du problème.

315. Ce n'est pas pour rien que, malgré l'évidence des faits, l'ambassadeur des Etats-Unis n'a pas eu le courage de condamner l'agression, bien que le monde entier sache clairement qui a commis cette attaque perfide et criminelle contre les Etats arabes. Ce sont les interventionnistes, les agresseurs israéliens, qui en sont coupables.

316. Aujourd'hui, dans notre première intervention devant le Conseil, nous avons exposé en détail l'attitude de l'Union soviétique à l'égard de l'agression d'Israël contre les Etats arabes. Nous avons aussi présenté avec la plus grande clarté la position de l'Union soviétique à l'égard de diverses propositions tendant à lier le retrait des troupes d'agression des territoires de la République arabe unie, de la Syrie et de la Jordanie à différentes conditions, c'est-à-dire à procéder à ce que l'on est convenu d'appeler *package deal*. Ce sont là des manoeuvres indignes, destinées à permettre aux forces d'agression de consolider leurs positions en territoire arabe, à donner l'avantage à l'agresseur et à encourager ses visées expansionnistes.

317. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a déclaré ici que l'adoption du projet de résolution soviétique signifierait le retour à une situation militaire explosive. Peut-être ne sont-ce pas là ses paroles exactes, mais tel était bien le sens de sa déclaration. Mais que signifie cela ? Rien de moins que la défense des positions de l'agresseur. On nous dit que, si les prétentions agressives de Tel-Aviv ne sont pas satisfaites, il ne peut y avoir de paix au Proche-Orient. Si les visées de Tel-Aviv sur des territoires appartenant à la République arabe unie, à la Jordanie et à la Syrie ne reçoivent pas satisfaction, selon la thèse des Etats-Unis, les conditions d'un conflit seraient réunies. Cela signifie donc que vous avez déclenché la guerre pour modifier la situation. C'est une preuve de plus que vous êtes

impliqués dans le crime, que vous en êtes complices. Et cela démontre aussi que vous encouragez et que vous soutenez l'agression.

318. Le Conseil de sécurité doit condamner avec la plus grande fermeté les agissements agressifs d'Israël et la poursuite de l'occupation des territoires arabes. Le Conseil doit exiger le retrait immédiat et inconditionnel des troupes d'agression.

319. Pour ce qui est du projet de résolution américain, il ne contient pas ces conditions indispensables. En conséquence, il est inacceptable. Au fond, le projet américain tend à encourager les visées expansionnistes de l'agresseur. Nous ne pensons pas qu'il soit possible de procéder à une discussion utile sur la base du projet américain qui favorise les tendances agressives d'Israël. Ce projet est faible. Il ne contient rien. Il n'y a rien à examiner ou à discuter. Si les Etats-Unis veulent le mettre aux voix, c'est leur droit absolu. Mais nous jugeons inadmissible que le Conseil de sécurité perde son temps avec ce projet. Nous devons terminer notre travail aujourd'hui même et procéder au vote sur le projet de résolution présenté par la délégation soviétique.

320. Comme de nombreux représentants l'ont souligné ici à juste titre, le Conseil de sécurité n'a pas le droit de perdre son temps ni de tolérer une heure de plus l'occupation d'une partie des territoires arabes. Pour les raisons que je viens d'exposer, la délégation soviétique votera contre le projet américain.

321. Qu'il me soit permis de répéter que la première obligation, le premier devoir principal qui incombent au Conseil de sécurité aux termes de la Charte des Nations Unies consistent à condamner l'agresseur et adopter une décision exigeant le retrait immédiat et inconditionnel des troupes d'agression des territoires de la République arabe unie, de la Syrie et de la Jordanie. Je répète, le retrait immédiat et inconditionnel. Les troupes d'Israël doivent être ramenées en totalité en deçà des lignes d'armistice et retirées des zones démilitarisées correspondantes.

322. La délégation soviétique voudrait exprimer à nouveau sa conviction que le Conseil de sécurité remplira son devoir. Nous invitons les membres du Conseil à prendre sans retard une décision pour la défense des pays arabes, en vue de mettre fin à l'agression et de rétablir les droits légitimes de la République arabe unie, de la Syrie, de la Jordanie et des autres Etats arabes. Nous insistons pour que le projet de résolution soviétique soit mis aux voix immédiatement. Afin d'éviter tout malentendu et toute interprétation inexacte et de mauvaise foi de notre projet, nous jugeons nécessaire de souligner que la demande du retrait immédiat et inconditionnel de toutes les troupes israéliennes en deçà des lignes d'armistice, telle qu'elle figure dans le projet de résolution de l'URSS comprend, bien entendu, le retrait immédiat et inconditionnel de toutes les troupes israéliennes d'agression des territoires de Gaza et de Hamma, qui se trouvent, respectivement, sous l'administration de la République arabe unie et de la Syrie.

323. En conclusion, nous nous permettons de répéter que, si le Conseil de sécurité ne prend pas des mesures

immédiates, une lourde responsabilité incombera aux Etats qui n'auront pas rempli leur devoir de membres du Conseil. Dans ce cas, il va de soi qu'il faudra rechercher d'autres moyens pour que le Conseil puisse assumer la mission que lui confie la Charte des Nations Unies.

324. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je donne la parole au représentant du Royaume-Uni pour une motion d'ordre.

325. Lord CARADON (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*]: J'ai déjà dit au cours de cette séance que je désirais proposer au Conseil de ne pas prolonger la discussion ce soir, mais d'accepter que la suite soit renvoyée à demain. Tout au long des débats, ma délégation a constamment cherché à hâter la prise d'une décision et jamais à la retarder. Mais il existe des raisons très concrètes qui me font penser qu'il serait bon pour nous tous de poursuivre nos débats demain.

326. Je m'adresse avec la plus grande déférence à ceux qui sont inscrits pour parler ce soir et, que, bien entendu, nous aurons le plaisir d'entendre demain. Mais le point essentiel est celui sur lequel le représentant de l'Union soviétique vient d'attirer notre attention. Il nous propose de passer au vote sur un projet de résolution que nous n'avons vu sous sa forme définitive que lorsque nous sommes entrés dans cette salle ce soir.

327. Sur les questions d'importance fondamentale qui sont traitées dans ce projet de résolution, je voudrais faire connaître les vues de mon gouvernement. Il ne m'est pas possible de le faire ce soir. Je n'ai pu obtenir les instructions de mon gouvernement entre le moment où le projet a été déposé et maintenant.

328. Je désire vivement préciser la position de mon gouvernement sur ce projet et avoir la possibilité de le faire demain. Je ne cherche pas à retarder la décision. Je ne veux pas que le vote soit renvoyé à plus tard que demain, mais je crois qu'il est juste et conforme à une bonne procédure qu'on nous donne le temps de consulter nos gouvernements avant de prendre des décisions d'importance aussi vitale que celles que le représentant de l'Union soviétique nous invite à prendre ce soir.

329. J'estime donc qu'il est justifié de proposer l'ajournement de la séance.

330. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Puis-je demander au représentant du Royaume-Uni en vertu de quel article précis du règlement il propose un ajournement ?

331. Lord CARADON (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*]: En vertu de l'alinéa *b* de l'article 33.

332. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Le représentant de l'Union soviétique demande la parole, mais une motion d'ajournement est déposée en vertu de l'alinéa *b* de l'article 33.

333. D'après cet article, "il est statué sans débat sur toute proposition touchant la suspension ou le simple ajournement de la séance". Donc, conformément au règlement

intérieur du Conseil de sécurité, je mets aux voix cette motion d'ajournement.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Argentine, Brésil, Canada, Chine, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Japon, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Votent contre : Bulgarie, Mali, Union des Républiques socialistes soviétiques.

S'abstiennent : Inde, Nigéria.

Par 10 voix contre 3, avec 2 abstentions, la motion est adoptée.

334. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): La motion est adoptée. Nous nous réunirons demain. Je pense que ce sera demain matin.

335. Je donne la parole au représentant de l'Union soviétique pour une motion d'ordre.

336. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*]: L'attitude de la délégation soviétique en ce qui concerne la suite des travaux a déjà été exposée. Je voudrais simplement appeler votre attention sur le fait que dans l'intervention de notre collègue britannique tout n'était pas très clair ni rationnel. Sans doute, nous tous qui siégeons ici ne fondons-nous pas nos décisions sur notre inspiration personnelle, mais sur les instructions que nous recevons de nos gouvernements respectifs. Nous ne sommes donc pas surpris que notre collègue anglais ait besoin de prendre contact avec son gouvernement pour en recevoir de nouvelles instructions. Mais ses arguments ne m'ont pas paru convaincants.

337. Je n'ai pas l'intention de contester les considérations de notre collègue britannique, mais le projet de résolution soviétique a été présenté dès le 8 juin. La version révisée de ce projet ne se distingue pas, sur le fond, de la version initiale; c'est pourquoi il nous est très difficile d'admettre les considérations du représentant britannique lorsqu'il invoque cette version révisée pour demander un ajournement. A la rigueur, cela peut encore s'expliquer. Mais la logique du représentant britannique est absolument incompréhensible en ce qui concerne la suite des travaux de ce soir, pour entendre les interventions des orateurs qui se sont déjà inscrits. Si vous n'avez aucune arrière-pensée, si, comme vous l'avez déclaré, vous n'avez pas l'intention de retarder les travaux du Conseil et l'adoption d'une décision (ce dont vous me permettrez de douter), on se demande pourquoi il nous faudrait remettre à plus tard les interventions de ceux qui ont exprimé le désir d'exposer aujourd'hui leur opinion. Cet aspect de la question ne nous semble pas tout à fait clair.

338. Venons-en maintenant à la procédure à laquelle nous venons d'avoir recours. Permettez-moi de dire que nous avons, en fait, pris la décision de lever la séance, mais non de la reprendre demain. Si l'on considère que les orateurs inscrits sont prêts et ne désirent pas perdre de temps, pourquoi ne pas leur donner la parole aujourd'hui, après un

certain temps, disons, dans une heure, si nous sommes vraiment désireux de travailler au sein de ce conseil avec sérieux et avec le sentiment de nos responsabilités, sans atermoiements et sans aucune arrière-pensée ?

339. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : J'ai été très libéral, car une motion d'ajournement avait été adoptée par

le Conseil. J'ai cru que le représentant de l'Union soviétique désirait prendre la parole pour une motion d'ordre et je lui ai donné la parole, mais le Conseil a décidé d'ajourner maintenant les débats. Je convoquerai le Conseil pour la prochaine séance après avoir procédé à des consultations.

La séance est levée à 21 h 20.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
